



Construire ensemble l'agglo de demain
2021- 2026

Evaluation Environnementale Stratégique
Février 2021

PREAMBULE	3
<i>Objectifs de l'évaluation environnementale</i>	4
I. SCENARIO D'EVOLUTION AU FIL DE L'EAU ET SYNTHESE DES ENJEUX	7
A. Description du scénario tendanciel	7
B. Enjeux environnementaux	10
C. Analyse environnementale du scénario tendanciel : synthèse	14
II. ANALYSE ITERATIVE ET DEMARCHE DE CONSTRUCTION DU PCAET	15
A. Les scénarios	15
1. Le scénario tendanciel	16
2. Le scénario maximum	22
3. Les scénarios intermédiaires	29
B. Analyse du plan d'actions intermédiaire et recommandations	35
1. Ampleur du Plan d'actions intermédiaire	37
2. Incidences sur les thématiques cibles d'un PCAET	48
3. Incidences sur les autres thématiques environnementales	50
III. EXPOSE DES MOTIFS POUR LESQUELS LE PROJET DE TERRITOIRE A ETE RETENU	54
A. La stratégie	54
A. Le plan d'actions	56
IV. ARTICULATION AVEC LES AUTRES PLANS, SCHEMAS ET PROGRAMMES	57
A. Le contexte réglementaire	60
1. La réponse internationale aux enjeux de l'énergie et du climat	61
2. Les engagements de la France	63
Le SRADDET	69
A. Compatibilité du PCAET avec les documents de programmation climat-air-énergie (échelle nationale et régionale)	75

B. Articulation avec le S3REN	86
C. Articulation avec le SDAGE	88
D. Le SAGE	90
E. Le plan régional santé-environnement (PRSE)	92
F. Le Plan de Gestion du Risque Inondation et les documents de lutte contre les inondations	94
G. Les documents de planification en matière de déchets : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)	95
H. Le schéma régional biomasse (en cours de réalisation)	96
I. Echelon local	97
1. Le SCoT	97
2. Le PLUi-HD	101
3. Le projet de territoire	104
V. ETUDE DES INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT	105
A. Analyse de la stratégie retenue	105
1. Analyse environnementale de la stratégie	106
B. Etude des incidences du plan d'actions sur l'environnement	115
1. Analyse détaillée par mesures	115
2. Synthèse de l'analyse	152
C. Etude d'incidence Natura 2000	167
VI. MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION	171
ANNEXES	182
1 - TABLEAU DE COMPATIBILITE ENTRE LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET LES ACTIONS ET MESURES DU PLAN D' ACTIONS	182
2 - TABLEAU DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE INTERMEDIAIRE	186

Préambule

Depuis la réforme de l'évaluation environnementale (ordonnance 2016-1058 du 3 août 2016 et décret n°2016-1110 du 11 août 2016), les Plans Climats Air Energie Territoriaux doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique.

Le présent document constitue l'évaluation environnementale du PCAET de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois.

Le PCAET en lui-même fait l'objet d'un rapport dédié.

L'état initial de l'environnement est présenté dans un document indépendant.

L'évaluation environnementale s'appuie sur le guide de l'ADEME « PCAET, comprendre, construire et mettre en œuvre » publié par l'ADEME en novembre 2016.

Le rapport est constitué des parties suivantes :

- scénario d'évolution de l'environnement au fil de l'eau ;
- analyse itérative et démarche de construction du PCAET : scénarios territoriaux, analyse du plan d'actions intermédiaire, recommandations ;
- exposé du projet retenu et justification : stratégie et programme d'action ;
- articulation avec les autres plans, schémas et programmes ;
- étude des incidences résiduelles sur l'environnement ;
- mesures d'évitement, de réduction et de compensation ;
- étude d'incidence Natura 2000.

Le dispositif de suivi et d'évaluation fait l'objet d'un document dédié du PCAET.

Objectifs de l'évaluation environnementale

Source : Guide ADEME « PCAET, comprendre, construire et mettre en œuvre »

L'évaluation environnementale stratégique est un outil d'aide à l'élaboration de politiques publiques, avec un triple objectif :

- ◆ **aider à l'intégration de l'environnement dans l'élaboration du PCAET**

Le processus d'évaluation environnementale est itératif en ce sens qu'il ne se limite pas à une évaluation des impacts du PCAET sur l'environnement, mais il doit permettre l'optimisation environnementale du plan au travers de l'étude des solutions de substitution.

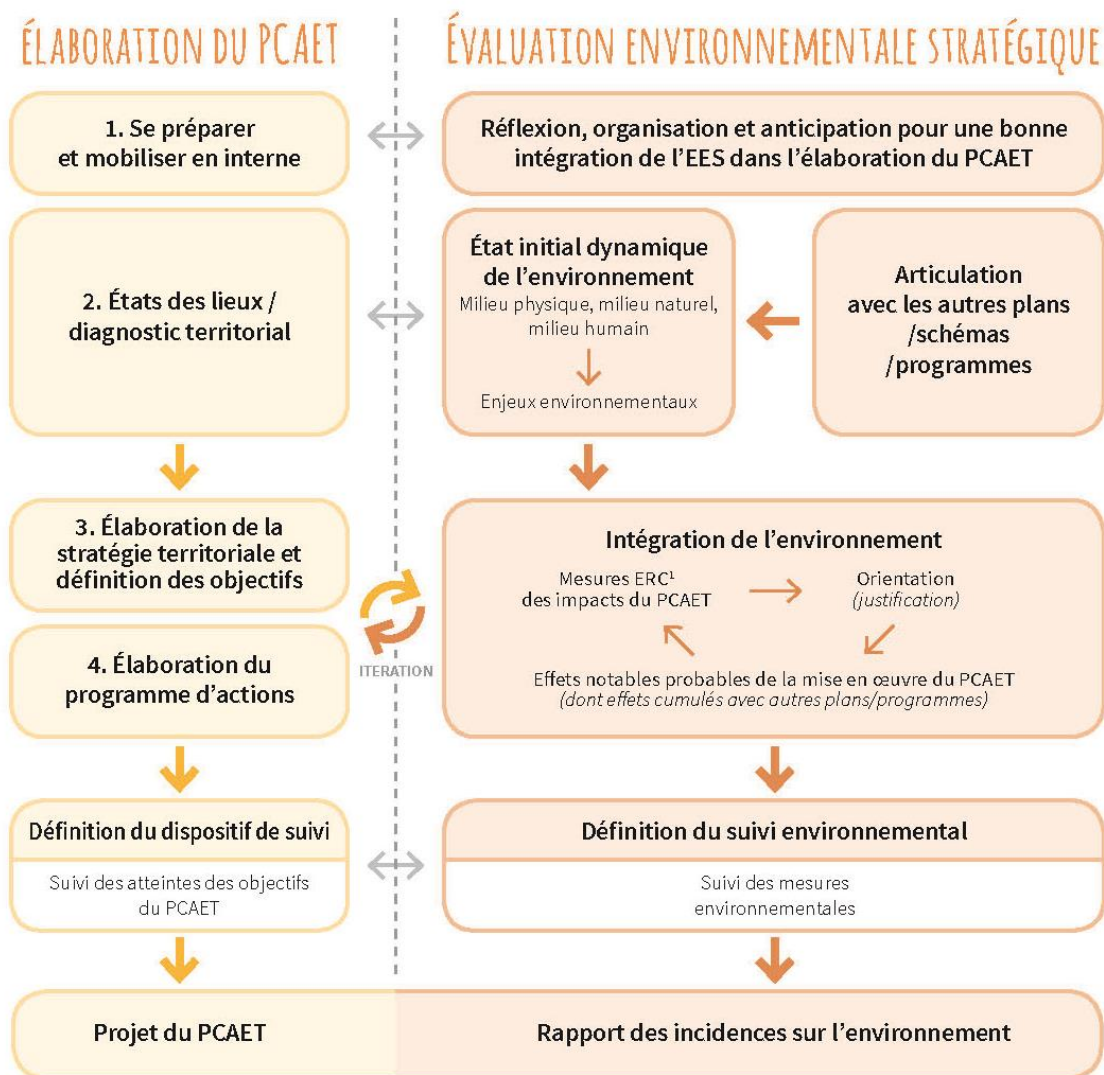
- ◆ **éclairer l'autorité administrative sur les choix faits et les solutions retenues**

La démarche d'EES amène à rendre compte des solutions alternatives considérées et des choix retenus pour atteindre les objectifs du PCAET.

L'EES informe également les autorités sur les mesures destinées à éviter, réduire, et en dernier recours, compenser les effets néfastes sur l'environnement.

- ◆ **contribuer à la bonne participation et information du public avant et après le processus décisionnel**

L'évaluation environnementale stratégique prévoit la réalisation d'une consultation du public par voie électronique avant l'adoption du PCAET. Cette étape vise à « assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement ». Il s'agit d'exposer les choix retenus pour concilier les impératifs économiques, sociaux et environnementaux.



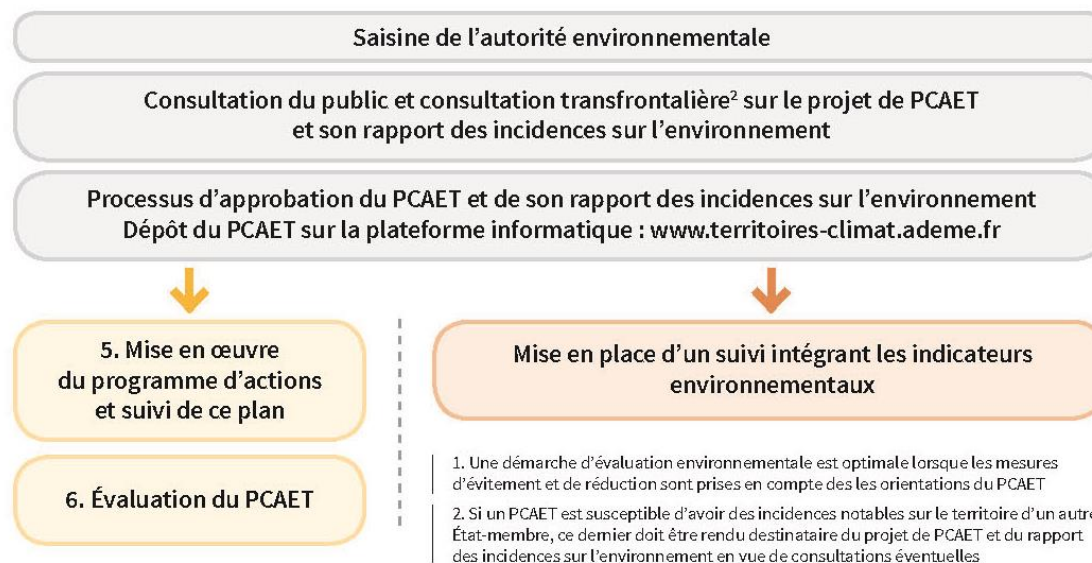


Figure 1 : schéma d'élaboration d'une évaluation environnementale stratégique (source ADEME)

I. Scénario d'évolution au fil de l'eau et synthèse des enjeux

L'état initial de l'environnement a permis d'élaborer une synthèse des enjeux du territoire, et un scénario d'évolution au fil de l'eau ou scénario tendanciel, c'est-à-dire sans intervention volontariste de la collectivité.

Il constitue le scénario environnemental de référence.

NB : il est très délicat d'établir un scénario tendanciel à l'horizon 2050. Dans ce cas précis, il s'agit de prolonger les tendances actuelles observées ou anticipées pour les prochaines années, en l'absence d'actions correctives de la part des acteurs du territoire. Le scénario tendanciel prend cependant en compte les réglementations existantes et prévues, mais parfois avec un temps de retard dans leur application.

A. Description du scénario tendanciel

Les paragraphes suivants décrivent ce scénario de manière qualitative.

Etat en 2050 :

La **population est très légèrement plus élevée que celle d'aujourd'hui**, avec une proportion plus élevée de personne âgées (après avoir eu des variations) et il y a une légère augmentation du nombre de logements. L'urbanisation se poursuit donc même si elle est ralentie et même si les constructions sont favorisées au sein des tissus urbains existants.

La **consommation d'énergie** des habitants a globalement mais modérément **baissé** du fait des travaux de rénovation énergétique réalisés d'après des initiatives privées et les quelques programmes du territoire, ainsi qu'avec l'acquisition de véhicules plus économes en énergie. Les hivers étant également moins rigoureux qu'avant, les besoins en chauffage sont plus faibles, ce qui n'est qu'en partie compensé par l'élévation très forte des besoins en froid pendant les étés.

L'habitat est rénové en grande majorité, les nouveaux bâtiments sont à énergie positive et bioclimatiques, les nouvelles zones sont fortement végétalisées, les nouveaux parkings utilisent des biomatériaux perméables.

Les émissions de GES et de polluants ont globalement diminué et les secteurs comme l'industrie, le tertiaire et le fret y ont plus fortement contribué que les logements et les transports de personnes.

Le **coût des énergies étant devenu globalement bien plus élevé** (prix du pétrole très variable et coût de l'électricité en hausse légère mais constante tout comme le gaz, avec aussi avec des énergies dont le prix reste globalement stable comme le bois, le chauffage urbain) et la facture énergétique étant élevée cela favorise les économies d'énergie. Toutefois, une partie plus importante de la population se trouve aussi en situation

de **précarité énergétique** (chauffage et transport). Les déplacements devenant plus chers, une partie de la population s'est rapprochée des pôles urbains et des emplois mais une partie de la population en zone rurale est devenue aussi plus isolée et plus vulnérable, malgré les solutions locales. Saint-Quentin a renforcé sa connexion avec les pôles voisins, mais les transports en commun ne couvrent pas de manière satisfaisante l'intégralité du territoire. Les transports en commun ne couvrent pas l'intégralité du territoire. D'après la simulation de la facture énergétique d'ici 2050 réalisée avec l'outil FacETe dans le cadre du PCAET, le facture passe en **2019 de 168 M€ à 451 M€ en 2050**, soit une **multiplication par 2,7** pour le scénario tendanciel.

L'emploi s'est encore transformé avec **quelques fermetures d'industries** et un développement des activités de services, en très grande majorité dans les pôles urbains. L'accès aux services devient plus difficile dans certaines zones rurales. L'industrie a laissé plus de place aux grandes plateformes logistiques robotisées qui ont consommé beaucoup d'espaces pour acheminer les biens de consommation et créé peu d'emplois. La **biodiversité** s'est quelque peu enrichie sur le territoire avec la préservation de certaines zones naturelles et son implantation et son développement en zones urbaines, clairement privilégiée comme réponse face aux effets d'îlots de chaleur et de canicules récurrentes sur le territoire. Toutefois les surfaces artificialisées restent nombreuses et problématiques dans les zones urbaines et il existe encore des effets de la pression humaine sur les milieux naturels.

La production de blé, d'orge et de colza restent très majoritaire. La betterave sucrière reste également assez présente mais sa production a diminué. Le nombre d'exploitation est plus faible qu'aujourd'hui mais cette baisse s'est ralentie. L'élevage qui était déjà auparavant très faible reste bas. L'agriculture biologique ou raisonnée s'est progressivement développée mais reste encore minoritaire. Les revenus des agriculteurs sont faibles et très aléatoires. Les sécheresses et les orages impactent très régulièrement les récoltes.

Les énergies renouvelables se sont développées : Il n'y a pas plus de mâts d'éoliennes mais celles vieillissantes ont été renouvelées au fur et mesure et ont parfois été rassemblées. Les panneaux solaires en toiture (chez les habitants et sur les toitures d'usines et de bâtiments tertiaires) se sont développés avec quelques centrales au sol. Les installations de géothermie se sont implantées sur quelques sites exemplaires. Toutefois les technologies renouvelables ont dans l'ensemble un développement modéré du fait d'un manque de structuration des filières. Le réseau de chaleur de Saint-Quentin s'est développé, alimentés par des sources d'énergie en grande majorité renouvelables (bois, biogaz et utilisation en complément de chaleur fatale et de géothermie).

Les tendances alimentaires suivent les habitudes de tous les français, avec une légère baisse de la consommation de viande, une augmentation des fruits et légumes et une diminution globale des produits transformés. **Les chaînes de production alimentaires sont mieux valorisées** avec une baisse forte du gâchis et une valorisation des déchets, qui ont également été diminués. Le compostage est largement mis en place. Toutefois, malgré les productions locales, les ressources alimentaires viennent encore en majorité de l'extérieur et des inégalités d'accès aux produits les plus sains sont présents au sein de la population. Certains marqueurs de santé publique restent élevés : taux d'obésité, de diabète, d'hypertension et de maladies cardio-vasculaires.

Le **climat** s'est aussi transformé, avec autant de quantité d'eau tombé mais avec un **nombre plus élevé de précipitations plus violentes et des périodes de sécheresses plus fréquentes et plus longues**. Les hivers sont globalement plus doux avec moins de jours de gel et les épisodes de canicules et de vagues de chaleur sont présents chaque été. Des épisodes de manque d'eau locaux et inversement d'inondations et de coulées de boues sont présents. L'érosion est un problème récurrent qui s'est fortement amplifié, des dégâts sur les habitations sont très importants et se produisent plusieurs fois par an.

Les végétaux locaux souffrants de sécheresse depuis de nombreuses années fragilisent la capacité d'atténuation des effets du climat même s'ils sont au fur et à mesure renouvelés par des espèces plus résistantes.

B. Enjeux environnementaux

Le tableau ci-après reprend la synthèse des enjeux environnementaux.

	Tendance d'évolution au fil de l'eau, enjeux	
	Menaces	Opportunités
Climat	Le constat sur le territoire est le suivant : - Hausse des températures (+1,1°C entre 1977 et 2017) qui se poursuivra d'après les experts (+0,8 à +1,4°C d'ici 2030) - Augmentation de la fréquence des périodes de canicule - Modification de la répartition des périodes pluvieuses qui pourrait engendrer des périodes étiage plus sévères¹ - Diminution du nombre de jours de gel - Changement climatique d'ores et déjà engagé	Le climat restera relativement doux dans les années à venir malgré des jours de canicules plus fréquents avec des périodes de sécheresse.
Hydrographie	Il y a la vulnérabilité au changement climatique lié au risque de tension sur l'eau : diminution de la quantité disponible (baisse de la pluviométrie, périodes sécheresse plus marquées, hausse de l'évaporation...) selon les périodes.	La baisse de la vulnérabilité s'opère par : - Le maintien et le renforcement de la protection des zones humides, rempart contre les inondations et lieu de fraîcheur lors des épisodes de canicules ; - La réduction des consommations d'eau à usage non domestique - La promotion d'une agriculture moins consommatrice d'eau et plus adaptée au climat de demain.
Sols et sous-sol, Ressource en eau	Plusieurs risques sont recensés : - L'aggravation de la pollution chimique des eaux souterraines - L'aggravation de l'état écologique et chimique des cours d'eau - Le risque d'aggravation du ruissellement urbain et agricole - La baisse de la biodiversité aquatique (liée en partie à la pollution et à la baisse du niveau d'eau) - L'augmentation des espèces envahissantes - La baisse de la disponibilité en eau domestique	Les possibilités d'actions concernent : - L'attractivité écologique ; - La valorisation des cours d'eau ; - La protection de la ressource ; - La diminution des usages - La lutte contre toutes formes de pollution des eaux superficielles et souterraines.

¹ L'évolution des précipitations est incertaine mais les modèles s'accordent sur une baisse des précipitations en été sur l'ensemble du territoire métropolitain de l'ordre de -16% à -23%.

	Tendance d'évolution au fil de l'eau, enjeux	
	Menaces	Opportunités
Risques naturels	Les phénomènes d'inondations et de coulées de boues liés aux perturbations des régimes de précipitations et des périodes d'étiages des cours d'eau peuvent s'accroître.	Faces aux risques naturels les possibilités d'actions concernent : • La poursuite et même l'accentuation de la mise en œuvre de techniques hydrauliques douces participant au développement de la trame verte et bleue et du stockage carbone avec, notamment, la plantation de haies et de bandes enherbées ; • Le maintien de la surveillance, du contrôle et de la prévention des risques d'ordre technologiques ; • La dépollution des sols pollués ; • La reconquête de friches industrielles.
Risques technologiques	Les risques d'accidents technologiques et les risques de pollution pour la population et les espaces naturels restent des menaces, tout comme la possibilité d'augmentation des risques technologiques via les aléas climatiques : augmentation des mouvements de terrain, des inondations et de l'érosion, auxquels s'ajoutent la pollution de l'air et pollution de l'eau.	
Zonage de biodiversité	Le changement climatique se traduit localement par une hausse des températures (+1,1°C depuis les années 70) qui se poursuivra d'après les experts, avec une augmentation de la fréquence des périodes de canicule en été. Ceci devrait augmenter la pression humaine sur ces milieux en recherche de lieux de fraîcheur. Par ailleurs, la modification de la répartition des périodes pluvieuses pourrait engendrer des périodes d'étiage plus sévères. Une augmentation des épisodes de sécheresse est à prévoir ainsi qu'une diminution du nombre de jours de gel.	En réponse aux menaces, il est possible de favoriser les projets permettant de protéger les ressources naturelles : préservation des activités d'élevages (déjà très faible) afin de maintenir les prairies, circuits courts alimentaires favorisant le maraîchage. L'adaptation au changement climatique passe par la prévention des impacts sur les cultures et l'anticipation des risques liés aux inondations par la mise en œuvre d'actions adaptées telles que les ouvrages hydrauliques doux (haies, fascines...) mais aussi par le travail sur la sensibilisation des habitants quant aux respects de ces milieux. Le maintien et développement du stockage carbone est également une réponse pour l'adaptation aux changements climatiques. De même la protection réglementaire pour le développement de la biodiversité et la réduction des espaces artificialisés et la valorisation des services rendus par la nature sont des actions pertinentes d'adaptation.
Espaces naturels sensibles	Les changements climatiques pourront également influencer sur la typologie de milieux présents (diminution de la proportion des milieux humides, adaptation des conditions de cultures, éventuellement choix des essences en agriculture et en sylviculture...) ainsi que leur qualité (eutrophisation des milieux humides et aquatiques). Le développement d'espèces invasives est également une menace pour ces milieux fragiles. A cela s'ajoute la baisse de la biodiversité.	

	Tendance d'évolution au fil de l'eau, enjeux	
	Menaces	Opportunités
Milieu humain	Comme enjeux humains, on peut citer : • Le vieillissement de la population ; • Le risqué d'une population précaire en augmentation logée dans le parc locatif social comme privé ; • La précarité énergétique ; • Le développement des allergies et des maladies respiratoires et cardio-vasculaires liées à la pollution de l'air ; • Les coûts sanitaires et sociales ; • L'augmentation et apparition de nouvelles maladies pathogènes.	En réponse aux menaces, de nombreuses pistes de solutions peuvent être envisagées : • Agir sur les sources le plus en amont possible afin de limiter les coûts sanitaires ; • Avoir une politique de santé intégrée très développée en agissant sur les conséquences mais également fortement sur les causes ; • Relancer une politique d'attractivité du territoire par l'amélioration de la qualité de vie des habitants et en préservant la biodiversité ; • Développer des activités économiques respectueuses des usages et de la nature en lien avec les problématiques du territoire créant des emplois non délocalisables et à forte valeur ajoutée sociale et humaine (« donner du sens ») ; • Valoriser les friches industrielles et anticiper le devenir des futures friches commerciales en périphérie des villes ; • Accompagner la formation professionnelle des jeunes autour de métiers d'avenir dans la rénovation des bâtiments, l'agriculture locale, le maraîchage, ...et les filières d'innovation locales. Contre les risques de précarité énergétique, la rénovation du parc de logement privé d'avant 75 est une opportunité. La réponse aux enjeux sur la mobilité passe par : • Le développement des transports en commun par le renforcement des lignes et par le renforcement de l'attractivité des offres entre les communes du territoire et avec les pôles externes ; • La promotion des modes doux et le développement d'un aménagement dédié (accès piétons, axes cyclables, location de matériel, promotion des modes actifs en général) ;
Activité humaines	Le vieillissement de la population peut engendrer de nouveaux besoins et l'éloignement géographique des principaux pôles d'emplois régionaux peut être un risque pour le territoire.	

	Tendance d'évolution au fil de l'eau, enjeux	
	Menaces	Opportunités
Transport et réseaux	La part importante de l'automobile dans la mobilité représente une menace. A cela s'ajoute l'augmentation de la précarité liée aux déplacements, notamment pour les personnes âgées (isolement social, difficulté d'accès aux services), les phénomènes de périurbanisation allongeant les distances à parcourir, la dégradation de la qualité de l'air, augmentation de la surmortalité liée à la pollution de l'air et au renforcement de l'usage de la voiture individuelle.	- Le développement des alternatives à l'autosolisme par les offres de covoiturage, d'autopartage... - La mise en place des zones sans voiture ou des zones de déplacement réglementées.
Santé	Le nombre de pathologie et de cas pathologiques en augmentation constituent une menace, auxquels s'ajoute les coûts sanitaires qui explosent.	Les réponses aux enjeux de santé passent par le fait de repenser la relation à la biodiversité, rechercher sa valorisation et son développement dans tous projets d'aménagement, développer et redéployer des espaces « sans intervention de l'homme » protégés.
Géologie, paysages et patrimoine culturel	On peut citer : - Des éléments végétalisés pauvres et vulnérables hors de la trame verte principale en raison de l'importance des grandes cultures ; - Une dynamique de développement éolien qui peut fragiliser certaines vues paysagères remarquables comme les vues sur la basilique de Saint-Quentin ; - Une évolution irrégulière et hétérogène du pôle de Saint-Quentin, générant de nombreux fronts urbains exposés directement sur la plaine ; - Une perte progressive de la morphologie de village-bosquet pour les communes ayant connu une périurbanisation marquée, par le développement des lotissements.	Il est possible de valoriser les structures paysagères, élément fort de l'identité du territoire par la mise en œuvre du PCAET, de respecter et d'intégrer les éléments remarquables du paysage et leurs périmètres de protection dans le cadre des projets du PCAET et valoriser les aspects touristiques des paysages.

C. Analyse environnementale du scénario tendanciel : synthèse

Les conséquences potentielles de ce scénario ont été analysées selon les différentes thématiques environnementales, selon la grille de classement suivant :

-1	0	1	2
Négatif	Pas d'effet notable ou effet faible	Positif	Très positif

Incidences potentielles sur les thématiques cibles d'un PCAET

Gaz à effet de Serre	Consommations d'énergie	Production d'énergie renouvelable	Stockage du Carbone	Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique
1 La trajectoire va dans le bon sens, mais est très insuffisante au regard des enjeux	1 La trajectoire va dans le bon sens, mais est très insuffisante au regard des enjeux	1 La trajectoire va dans le bon sens, mais est insuffisante au regard des enjeux	-1 En l'absence d'actions et au vu du changement climatique et de l'artificialisation, le territoire déstocke du carbone	1 La trajectoire va dans le bon sens, mais est insuffisante au regard des enjeux	-1 Dans ce scénario, les conséquences du changement climatique deviennent progressivement dramatiques sur le territoire

Incidences potentielles sur les autres thématiques environnementales

Milieu physique	Milieu naturel	Paysage	Milieu humain / cadre de vie et santé	Milieu humain / emploi
-1 Erosion, dégradation de la qualité des eaux...	-1 Dégradation des milieux naturels, artificialisation...	-1 Dégradation des milieux naturels, artificialisation...	-1 Précarité énergétique qui augmente Dégradation de l'état de santé...	-1 Très forte vulnérabilité économique du territoire

II. Analyse itérative et démarche de construction du PCAET

A. Les scénarios

La construction des scénarios s'est appuyée sur les potentiels du territoire présentés dans la partie diagnostic du PCAET et sur la démarche DESTINATION TEPOS, présentée en détail dans la partie Animation Territoriale du rapport de Plan Climat.

Les éléments présentés ici reprennent plus précisément :

- Le scénario tendanciel aux horizons 2050 et 2030
- Le scénario maximum aux horizons 2050 et 2030
- Les scénarios intermédiaires : quantification énergie à l'horizon 2030

1. Le scénario tendanciel

Ce scénario correspond à un niveau tendanciel, au fil de l'eau. Il repose sur la mise en application de la législation existante et prévu, mais avec un temps de retard. Il extrapole également les tendances observées ou anticipées pour les prochaines années en l'absence d'actions correctives de la part de la collectivité.

A) HYPOTHESES GENERALES

La population croît très légèrement, d'après les tendances des 10 dernières années mais également d'après la volonté du territoire.

L'habitat est majoritairement rénové, avec des économies d'énergie moyennes entre 25% et 50%.

Les nouveaux logements sont BBC, bioclimatiques ou passifs et approvisionnés aux énergies renouvelables.

Malgré les actions la facture énergétique pour le territoire est encore lourde.

Les logements non rénovés sont majoritairement les maisons anciennes occupées par des ménages aux revenus médians, qui n'ont pas été éligibles aux aides mais n'ont pas pu entreprendre les lourds travaux nécessaires. Une nouvelle précarité énergétique s'est développée pour ces ménages.

Les besoins en climatisations vont augmenter, notamment dans les logements anciens et peu rénovés.

L'utilisation de la voiture individuelle va se poursuivre d'ici 2030 mais les véhicules gagnent fortement en performance énergétique et changent d'énergie. Les changements de modes de transports privilégiant la marche à pied, le vélo, les transports en commun et l'électromobilité vont massivement s'opérer à partir de 2030.

Les caractéristiques économiques sont celles connues aujourd'hui projetées jusqu'en 2050 mais les aspects réglementaires et financiers permettent une réduction continue des consommations dans les secteurs énergétiques de l'industrie et du tertiaire.

Pour le secteur agricole, le scénario tendanciel prévoit des évolutions légères des rotations et des pratiques, et une baisse des consommations d'énergie de 10 à 20%.

B) CONSUMMATIONS D'ENERGIE

Avec la prise en compte de toutes les hypothèses exposées, la consommation passe de près de 2003 GWh/an (chiffres de 2016) à **1770 GWh/an à l'horizon 2050**. Cela correspond à une réduction de près de **12% entre 2016 et 2050**. En moyenne entre 2020 et 2050, cela correspond à une réduction de 6,8 GWh par an.

Les secteurs de l'habitat et des transports ont une évolution décroissante progressive qui traduit l'inertie des efforts mis en place et leur contribution à la réduction des consommations. Le secteur des transports a notamment sa consommation qui augmente très légèrement jusqu'en 2030, avant de décroître. Les autres secteurs ont une réduction plus constante d'ici 2050. La courbe des consommations totales est donc décroissante mais entre aujourd'hui et 2030 cette décroissance est très modeste, pour s'accélérer entre 2030 et 2050 (-0,4% entre 2030 et 2040 et -0,66% entre 2040 et 2050).

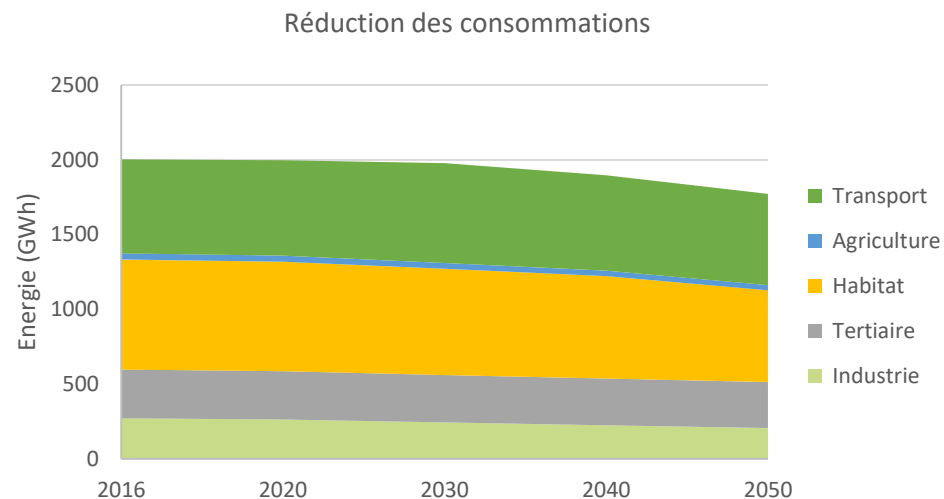


Figure 2 : Evolution des consommations d'énergie par secteurs d'activité

Par énergie, la consommation de charbon (qui est aujourd'hui très minime) disparaît en 2050. Les consommations de gaz et de produits pétroliers diminuent fortement mais gardent une part importante dans le mix énergétique. La consommation électrique augmente de 12%. La part des énergies renouvelables dans les consommations augmente avec le bois, les biocarburants, la récupération de chaleur, la géothermie. Les consommations des énergies renouvelables de réseau telles que l'éolien, le photovoltaïque et le biogaz sont compris avec l'électricité et le gaz.

Réduction des consommations par type d'énergie ; scénario tendanciel

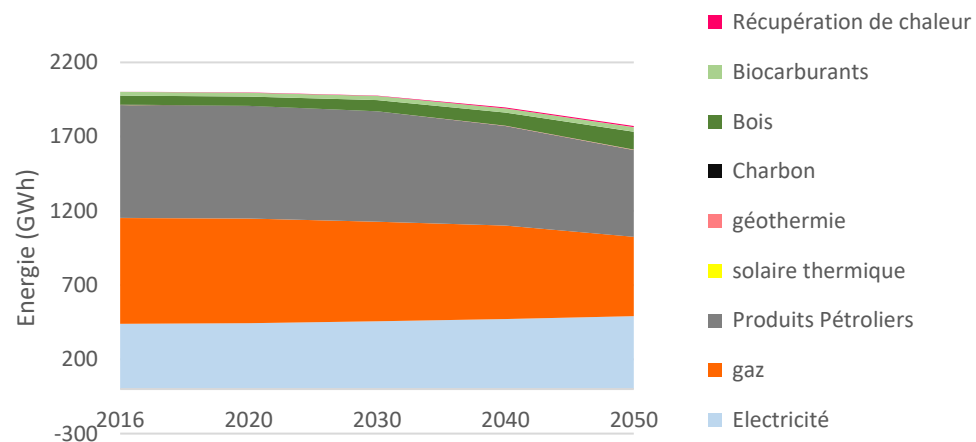


Figure 3 : Evolution des consommations par type d'énergie

C) EVOLUTION DE LA PRODUCTION D'ENERGIE

HYPOTHESES

La détermination de la tendance des productions d'énergie renouvelable et de récupération se base sur les projets récents ou à venir dans un futur proche.

Cela comprend :

- la production maximale des éoliennes actuelles (la production n'ayant pas été totale en 2016 car certaines éoliennes étaient en cours d'installation) mais sans nouvelles constructions ;
- une amélioration du taux d'énergies renouvelables du réseau de chaleur de Saint-Quentin (en 2016 le taux de gaz dans ce réseau était encore élevé)
- la mise en place et la production progressive de biogaz d'après le projet en cours par la société Méthaisne à Gauchy ;
- la production croissante de solaire thermique et photovoltaïque en toiture, sans projets au sol ;
- le développement de la géothermie dans l'habitat et le tertiaire,
- le développement modéré de la ressource du bois ;
- le développement de la récupération de chaleur sur les réseaux d'eau usées mais surtout dans le secteur industriel.

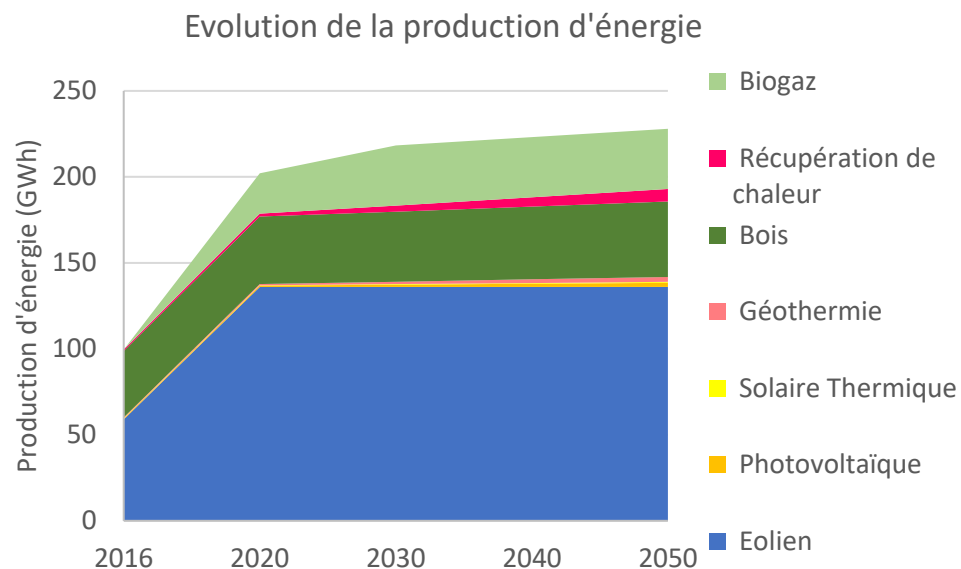


Figure 4 : évolution de la production d'énergie à l'horizon 2050 par type d'énergie

La production est ainsi **multipliée par plus de 2** entre 2016 et 2050, pour passer de **100 GWh** à près de **230 GWh**.

D) ANALYSE COMPARATIVE CONSOMMATION ET PRODUCTION

La couverture des besoins selon le scénario tendanciel est donnée par le graphique suivant :

Avec une diminution de **12%** des consommations et une multiplication par **2** de la production d'énergie, la couverture des besoins atteindrait près de **13%** en 2050. Les 87% restant des consommations doivent être importés, ce qui correspond à près de **1 540 GWh/an**.

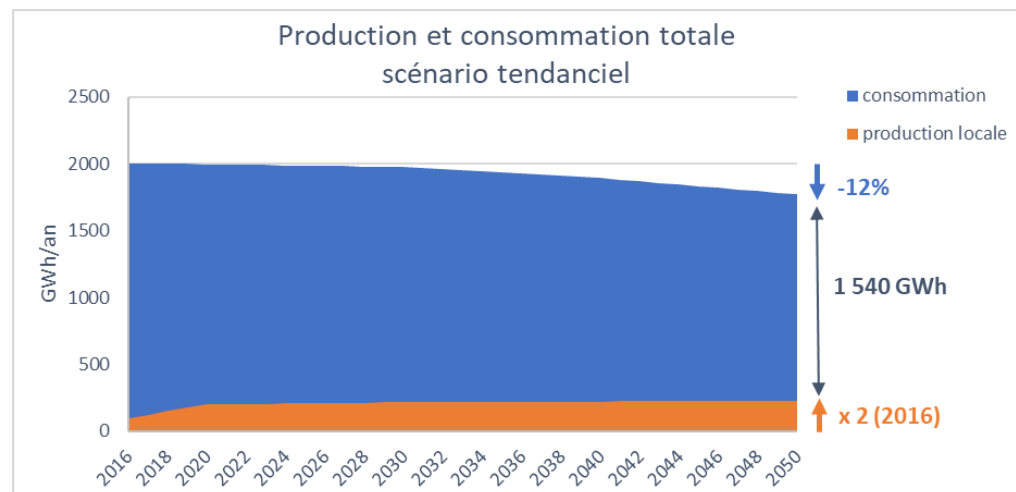


Figure 5 : Evolution de la consommation et de la production, scénario tendanciel

E) REDUCTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

En termes d'émissions de GES, le scénario tendanciel permet seulement une réduction de 27% des émissions directes de GES, et de 20% des émissions totales (en incluant les émissions indirectes). Les réductions des émissions de GES sont couplées aux réductions des consommations d'énergie du territoire.

Ce scénario permet de passer de 5 Téqu CO₂ par habitant en 2016 à 3,6 Téqu CO₂ par habitant en 2050.

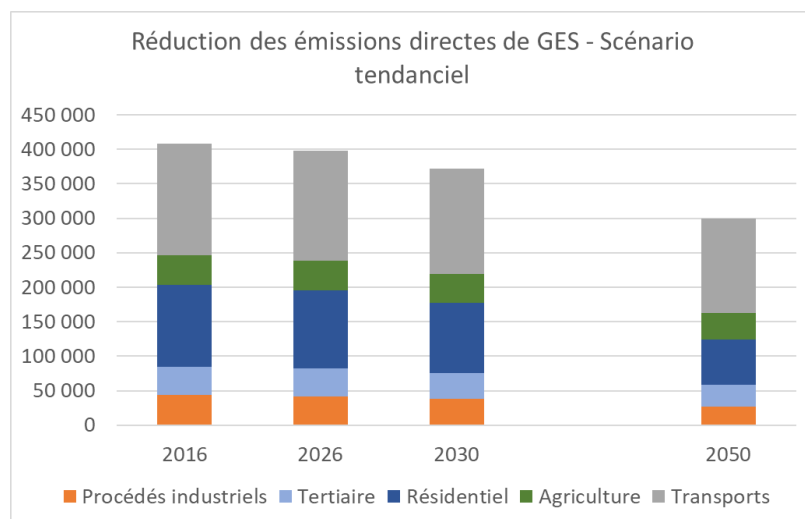


Figure 6 : scénario tendanciel, réduction des émissions directes de GES en TéquCO₂

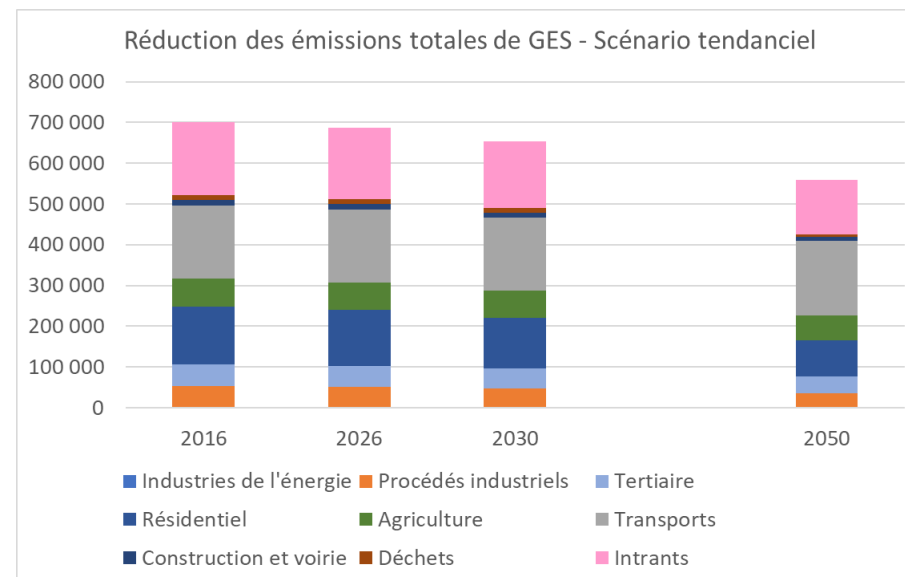


Figure 7 : scénario tendanciel, réduction des émissions totales de GES en TéquCO₂

2. Le scénario maximum

A) HYPOTHESES GENERALES

Le scénario maximal correspond à l'atteinte des potentiels maximaux déterminés lors des gisements de réduction de consommation et de production d'énergie, reportés aux horizons 2030 et 2050. Ce scénario correspond à une vision idéale du territoire :

Les logements sont tous rénovés BBC...

Plus aucun habitant du territoire ne souffre de précarité énergétique : les ménages en précarité énergétique ont été identifiés et accompagnés en priorité.

Les constructions et les rénovations ont été faites essentiellement en biomatériaux, participant nettement à la protection estivale contre la chaleur des logements.

Les logements sont majoritairement équipés de source d'énergie renouvelable : solaire thermique et photovoltaïque en autoconsommation, géothermie ... Les chauffages au bois subsistant sont tous à foyer fermé et performants.

Des systèmes de climatisation ont été déployés dans de nombreux établissements tertiaires, grâce à des systèmes de géothermie permettant la production de froid en été.

Un réseau cyclable sécurisé et dense couvre tout le territoire, reliant les communes rurales aux centres urbains les plus proches. Le déploiement du vélo à assistance électrique permet une utilisation massive de ce mode de transport.

Un réseau de transport en commun à ligne régulière, maille le territoire, avec notamment un service de transport à la demande pour les communes rurales. Celui-ci est gratuit pour les personnes en difficulté. Il roule principalement à l'électricité ou à l'énergie verte (biogaz, GNV vert).

Un réseau ferré de qualité relie le territoire aux pôles urbains voisins (Amiens, Compiègne, Cambrai, Laon...)

Les entreprises du territoire ont fortement diminué leur consommation d'énergie. La chaleur fatale est fortement récupérée. Les zones d'activités ont déployé l'économie circulaire. Le canal à grand gabarit à proximité du territoire a permis le report massif du fret des entreprises locales vers le fluvial et le ferroviaire.

Le territoire a développé l'ensemble de ses potentiels d'énergies renouvelables.

Les toitures des maisons, des usines, des bâtiments tertiaires et les parkings sont majoritairement recouverts de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques.

Des réseaux de chaleur aux énergies renouvelables desservent les principaux centres urbains.

Le stockage de l'énergie électrique est déployé par la mise en œuvre des réseaux intelligents. Chaque bâtiment peut devenir producteur d'énergie électrique à la fois pour ses propres besoins mais aussi pour les autres bâtiments ou usines.

Les productions agricoles ont été fortement diversifiées, avec introduction importante de légumineuses, permettant de réduire les apports d'engrais, et de fournir une alimentation de proximité. Des cultures intermédiaires de type CIPAN ou CIVE sont fortement développées. L'agroforesterie s'est déployée sur environ 10% des surfaces. Des haies ont été implantées sur tout le territoire.

B) EVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE

HYPOTHESES

Les hypothèses prises reprennent les potentiels maximaux de réduction de consommation d'énergie : réduction totale de **1 130 GWh/an**, soit **une réduction de 51 % entre aujourd'hui et 2050**, pour une consommation d'environ **975 GWh/an**.
A l'horizon 2030, ce scénario permet une baisse de 30% des consommations d'énergie.

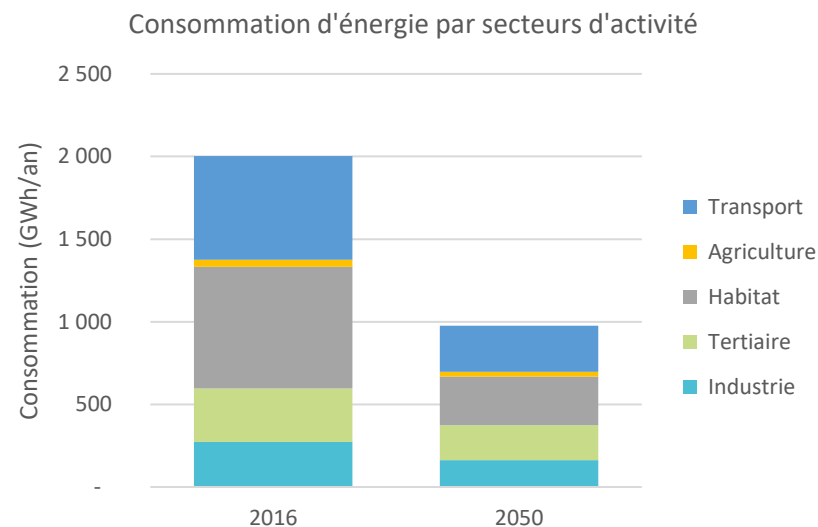


Figure 8 : Evolution des consommations d'énergie du scénario maximal, entre aujourd'hui et 2050.

L'évolution des réductions de consommations selon les types d'énergie est la suivante :

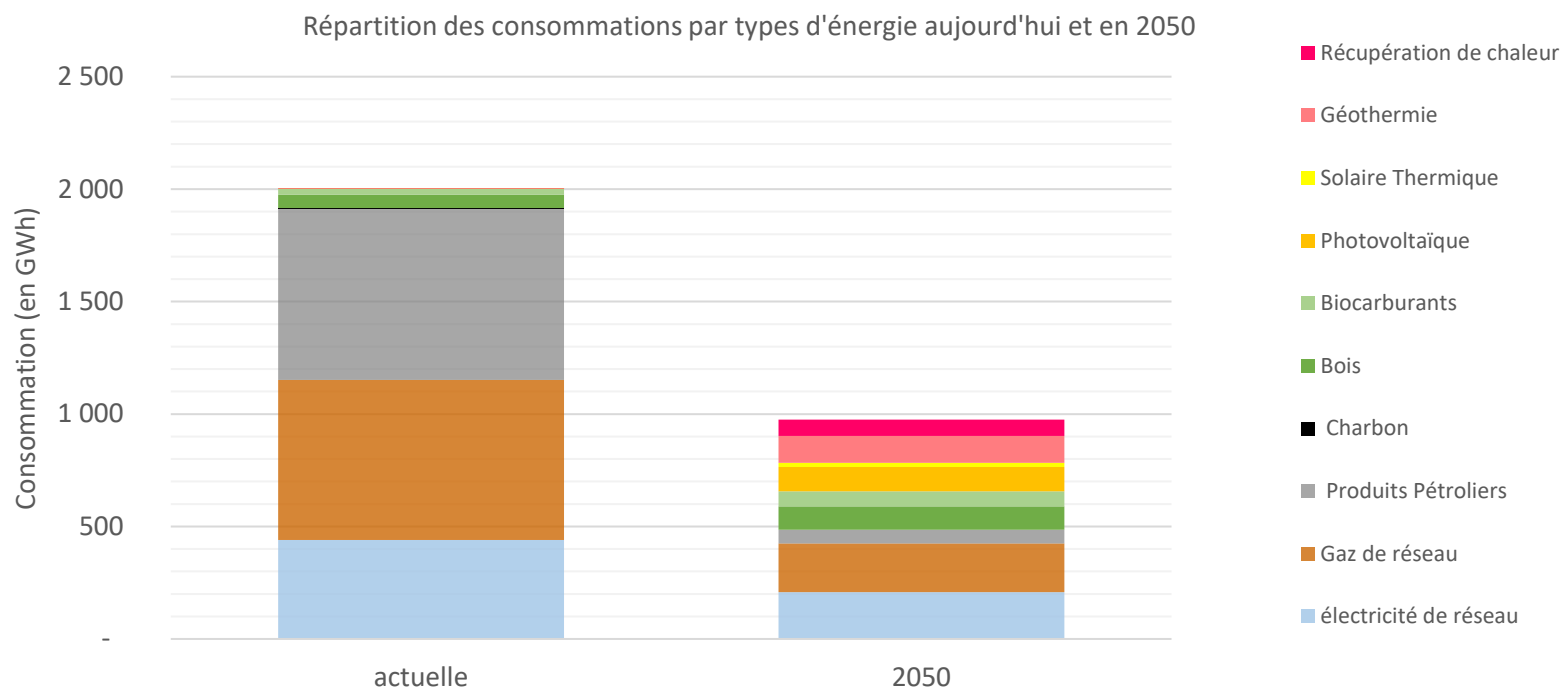


Figure 9 : rappel de l'évolution des consommations d'énergie, scénario maximal

Notons que le gaz et l'électricité de réseau pourront aussi être en partie renouvelable. Dans ce scénario en 2050, il est considéré que la production locale et renouvelable d'énergie électrique (massivement l'éolien ainsi que le photovoltaïque) couvre tous les besoins électriques du territoire et que la production locale de biogaz permet de couvrir près de 12% des besoins en gaz. Le bois est également en partie importé, à hauteur de 40%. Les biocarburants sont importés en totalité.

C) EVOLUTION DE LA PRODUCTION D'ENERGIE

HYPOTHESES

Les hypothèses prises se basent sur les gisements de production d'énergie renouvelable et de récupération auxquels est appliqué un coefficient correspondant au potentiel de développement plausible d'ici 2050.

RESULTATS

Le potentiel de développement de production en 2050 d'environ 730 GWh/an, soit une production supplémentaire de près de 630 GWh/an par rapport à aujourd'hui (ou une multiplication par **7** de la production de 2016).

En 2030, le potentiel de développement est estimé à 380 GWh/an.

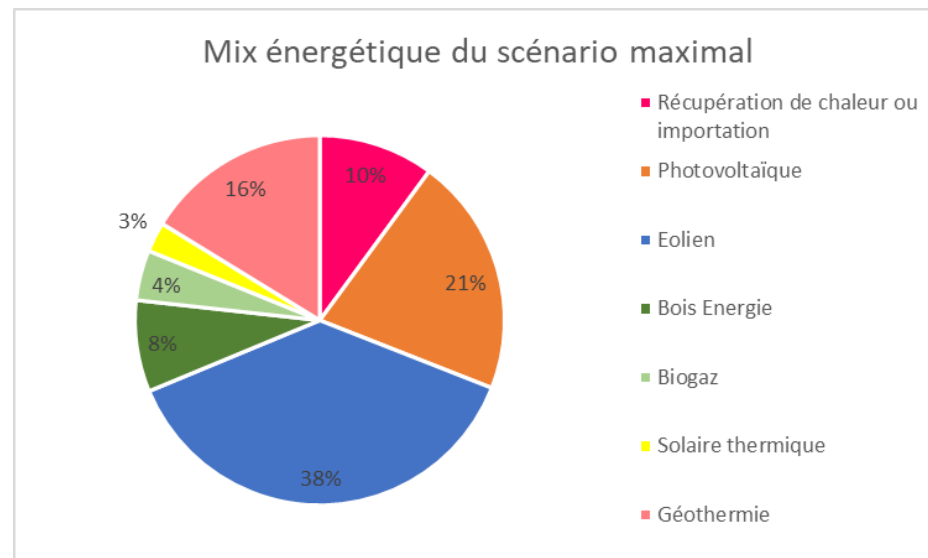


Figure 10 : Evolution de la production d'énergie renouvelable et de récupération locale du territoire

D) SCENARIO D'EVOLUTION DES CONSOMMATIONS ET DE LA PRODUCTION D'ENERGIE

Les évolutions de la consommation et de la production d'énergie dans le scénario maximum sont présentées dans le graphique suivant :

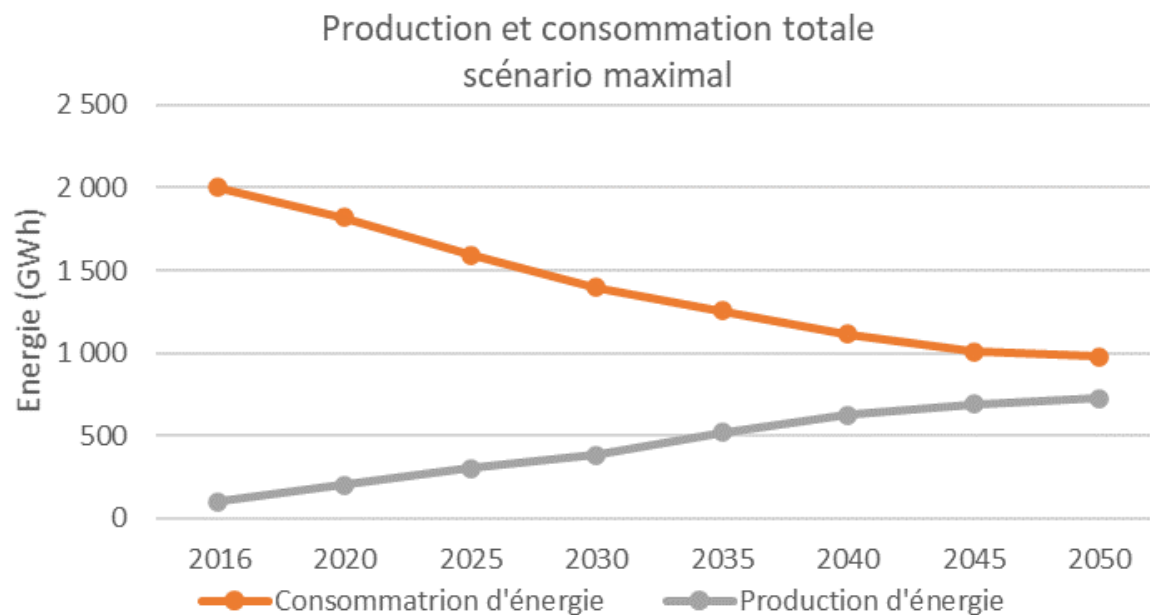


Figure 11 : Evolution des consommations et productions d'énergie d'aujourd'hui à 2050, scénario maximum

D'après ce scénario, la production locale et renouvelable permet de couvrir **75%** des besoins à l'horizon 2050 et **27%** à l'horizon 2030.

E) REDUCTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

En termes d'émissions de GES, **le scénario maximum permet une réduction de 68% des émissions directes de GES**, et de 63% des émissions totales (en incluant les émissions indirectes).

Ce scénario permet de passer de 5 Teq CO₂ par habitant en 2016 à 0,8 en 2050.

Ce scénario permet **une division par 6 des émissions de GES** (« facteur 6 »), et il s'inscrit bien dans la stratégie nationale Bas Carbone 2019 (SNBC) qui vise en 2050 des émissions de GES inférieures à 1,067 Teq CO₂ par français.

Ce scénario maximum s'inscrit donc dans la trajectoire française de la SNBC.

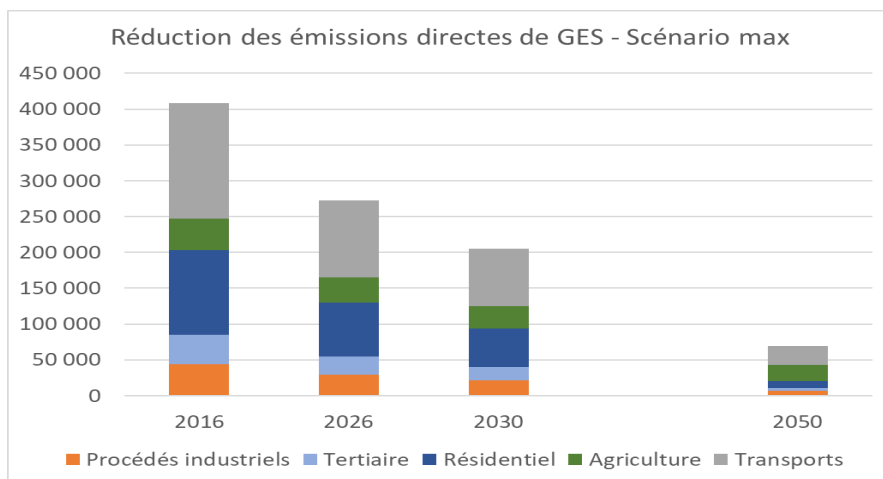


Figure 12 : scénario maximal, réduction des émissions directes de GES en TqCO₂

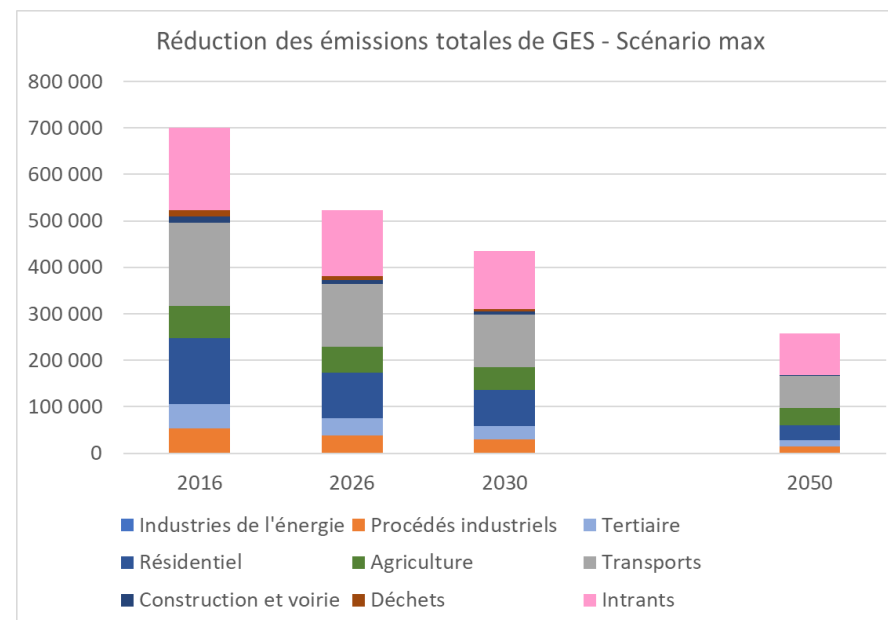


Figure 13 : scénario tendanciel, réduction des émissions totales de GES en TqCO₂

3. Les scénarios intermédiaires

Le travail en atelier a permis de faire émerger 3 scénarios intermédiaires concernant le volet énergétique à l'horizon 2030, en utilisant l'outil Destination Tepos. Ces scénarios sont présentés ci-après, sachant qu'ils n'ont pas tous les mêmes répartitions dans leur choix énergétiques.

A) CONSOMMATIONS D'ENERGIE ET PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE

Réduction des consommations d'énergie :

Scénario 1 : réduction de 26% des consommations d'énergie en 2030

Scénario 2 : réduction de 22% des consommations d'énergie en 2030

Scénario 3 : réduction de 18% des consommations d'énergie en 2030

Production d'énergies renouvelables :

Scénario 1 : couverture de 27% des besoins énergétiques

Scénario 2 : couverture de 22% des besoins énergétiques

Scénario 3 : couverture de 30% des besoins énergétiques

SCENARIO 1

Ce premier scénario permet d'atteindre **une baisse de 26% des consommations d'énergie en 2030**. L'effort est porté notamment sur les transports et le résidentiel.

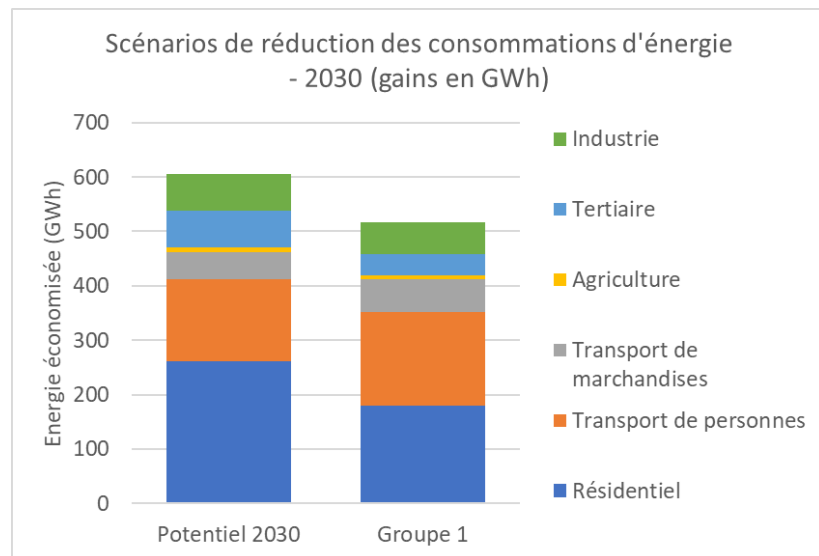


Figure 14 : scénario groupe 1, consommations d'énergie

En termes d'énergies renouvelables, **ce scénario envisage une production de 395 GWh en 2030**, porté majoritairement par le photovoltaïque et la récupération de chaleur. Le développement se porte également sur la géothermie et dans une moindre mesure sur l'éolien. Le biogaz est également développé ainsi que le bois mais ce dernier est aussi en grande partie importé.

Ce scénario envisage donc une accélération du développement des énergies renouvelables par rapport au scénario maximal. Ceci s'explique notamment par l'hypothèse prise dans ce scénario que les éoliennes de Clastres seraient renouvelées avant 2025 par des éoliennes plus puissantes.

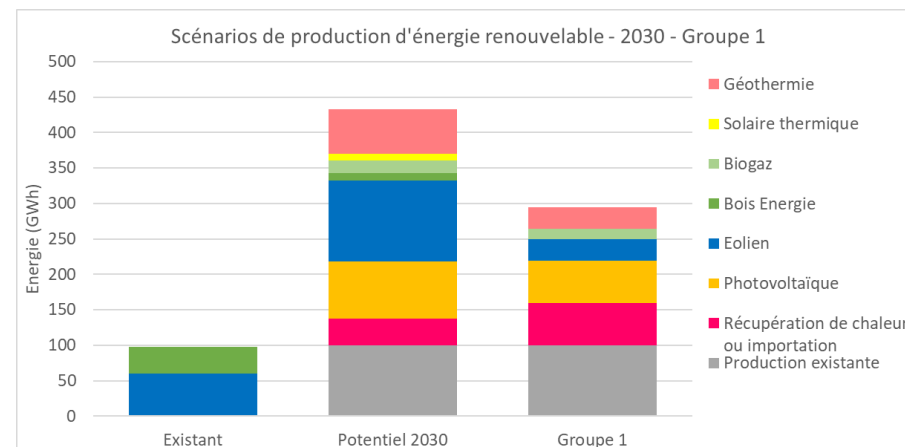


Figure 15 : scénario groupe 1, productions d'énergie

La couverture des besoins énergétiques dans ce scénario est de 27% en 2030.

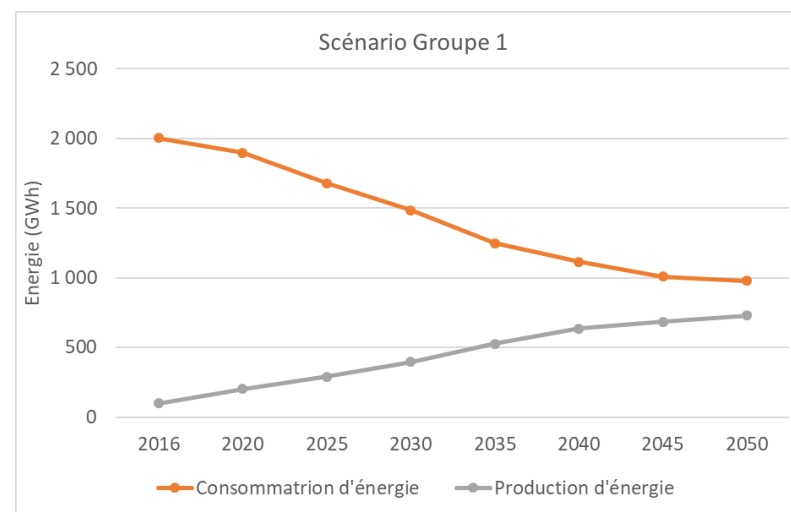


Figure 16 : scénario 1, trajectoire de consommations et productions d'énergie

SCENARIO 2

Le deuxième scénario permet d'atteindre **une baisse de 22% des consommations d'énergie en 2030**. L'effort est porté notamment sur le résidentiel, les transports, le tertiaire et l'agriculture.

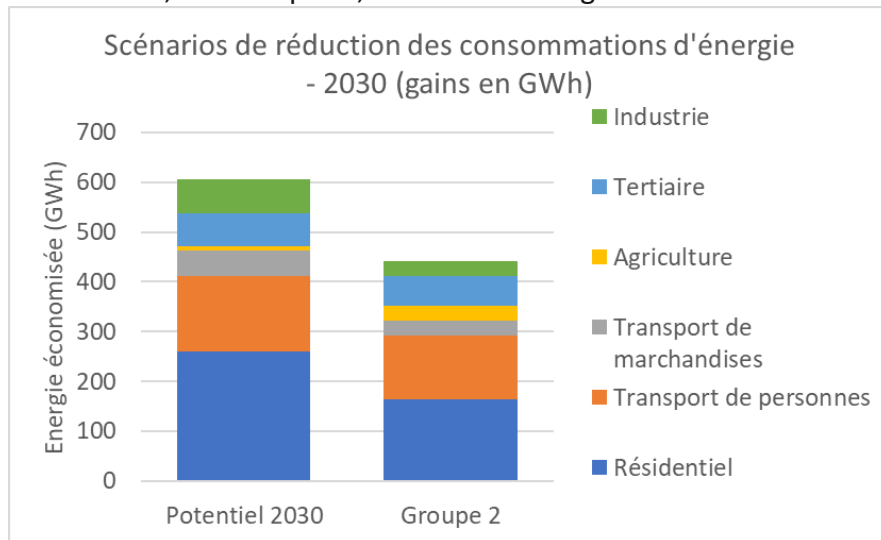


Figure 17 : scénario groupe 2, consommations d'énergie

En termes d'énergies renouvelables, **ce scénario envisage une production de 469 GWh en 2030**, porté par le développement d'un panel complet d'énergie renouvelable, avec notamment une place importante de l'éolien, du photovoltaïque et de la géothermie. La récupération de chaleur, le biogaz et le bois local est également développé. Notons que ce deuxième scénario donne une place particulière au solaire thermique.

A nouveau, ce scénario s'appuie sur une accélération du développement des énergies renouvelables par rapport à la trajectoire maximale imaginée.

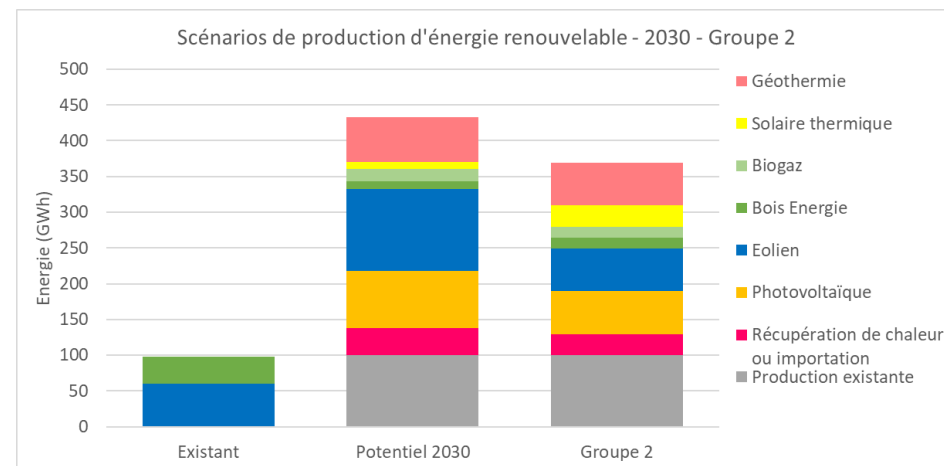


Figure 18 : scénario groupe 2, productions d'énergie

La couverture des besoins énergétiques dans ce scénario est de 30% en 2030.

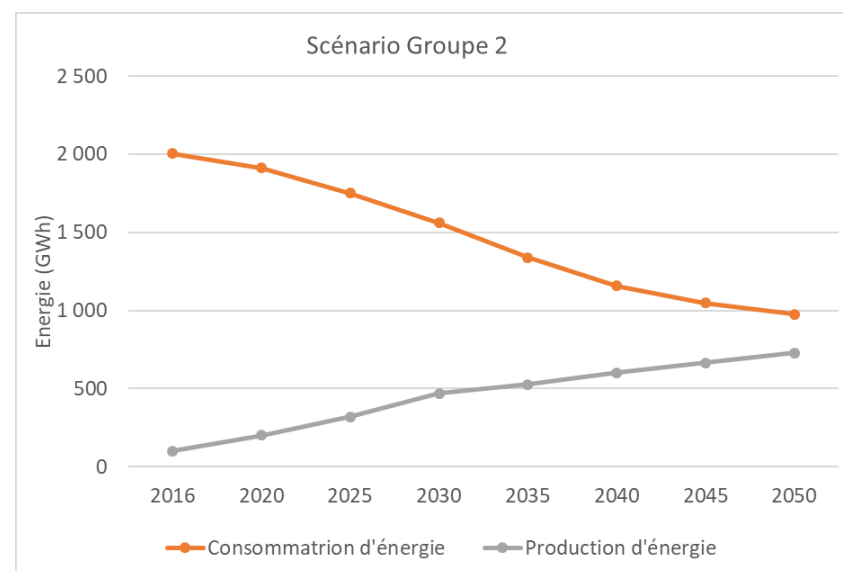


Figure 19 : scénario 2, trajectoire de consommations et productions d'énergie

SCENARIO 3

Le troisième scénario permet d'atteindre **une baisse de 18% des consommations d'énergie en 2030**. L'effort est porté notamment sur le transport de personne, l'industrie, le tertiaire et l'agriculture.

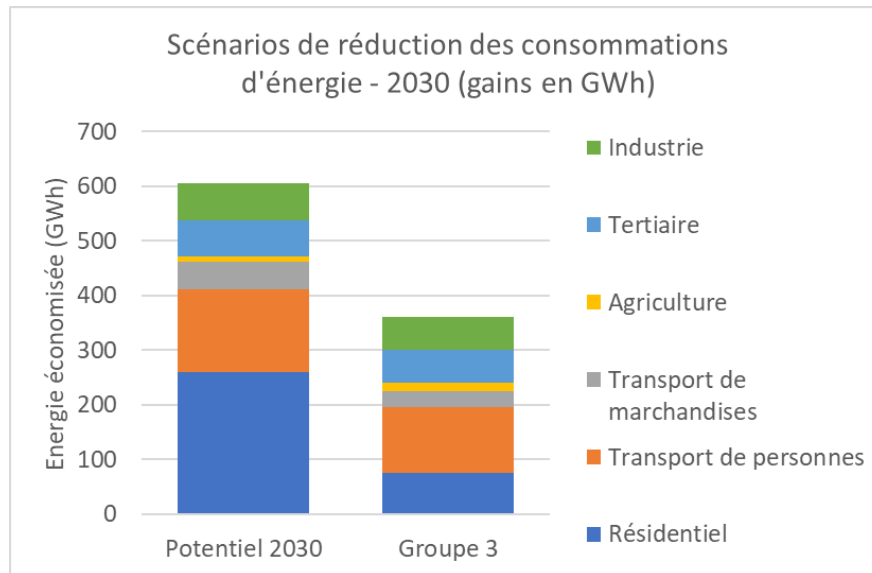


Figure 20 : scénario groupe 3, consommations d'énergie

En termes d'énergies renouvelables, **ce scénario envisage une production de 372 GWh en 2030**, porté par le développement fort du photovoltaïque ainsi que la récupération d'énergie, la géothermie et dans une moindre mesure le biogaz.

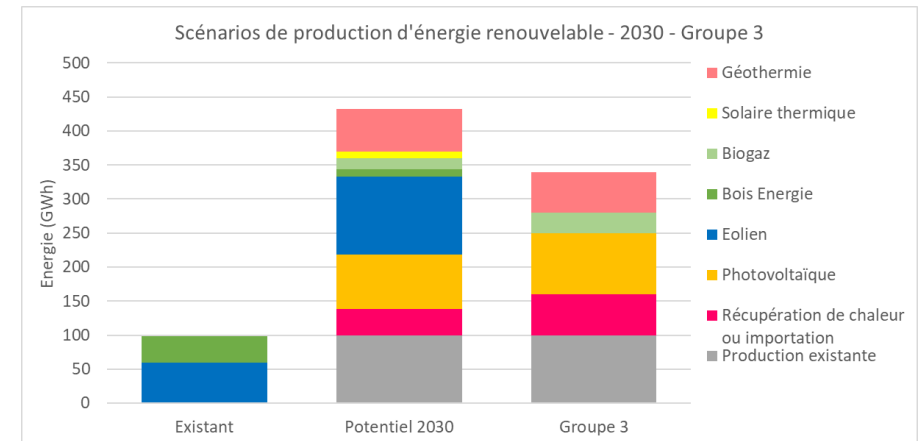


Figure 21 : scénario groupe 3, productions d'énergie

La couverture des besoins énergétiques dans ce scénario est de 23% en 2030.

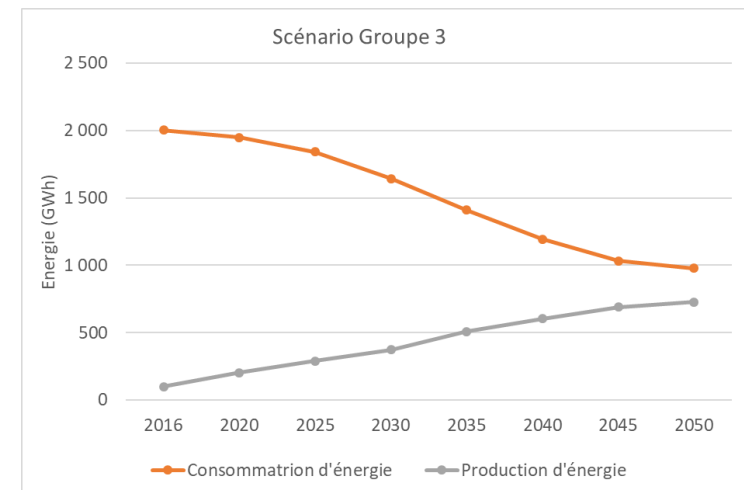


Figure 22 : scénario 3, trajectoire de consommations et productions d'énergie

Le graphique suivant synthétise les trajectoires des 3 scénarios précédents à l'horizon 2030, ainsi que le scénario maximal, auxquels est ajouté les trajectoires de réduction de consommation et de production d'énergie issues du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoire (SRADDET).

Le potentiel maximal de réduction des consommations du territoire est inférieur à l'objectif régional. De même, le potentiel production d'énergie renouvelable du territoire est bien plus fort que celui du SRADDET.

En termes de consommations d'énergie, tous les scénarios sont moins ambitieux que l'objectif du SRADDET en 2030. En termes de production d'énergie, tous les scénarios suivent la trajectoire du potentiel maximal mais seul le scénario 2 est encore plus ambitieux, en développant notamment la production éolienne par de nouvelles constructions. Tous les scénarios du territoire sont plus ambitieux que le SRADDET.

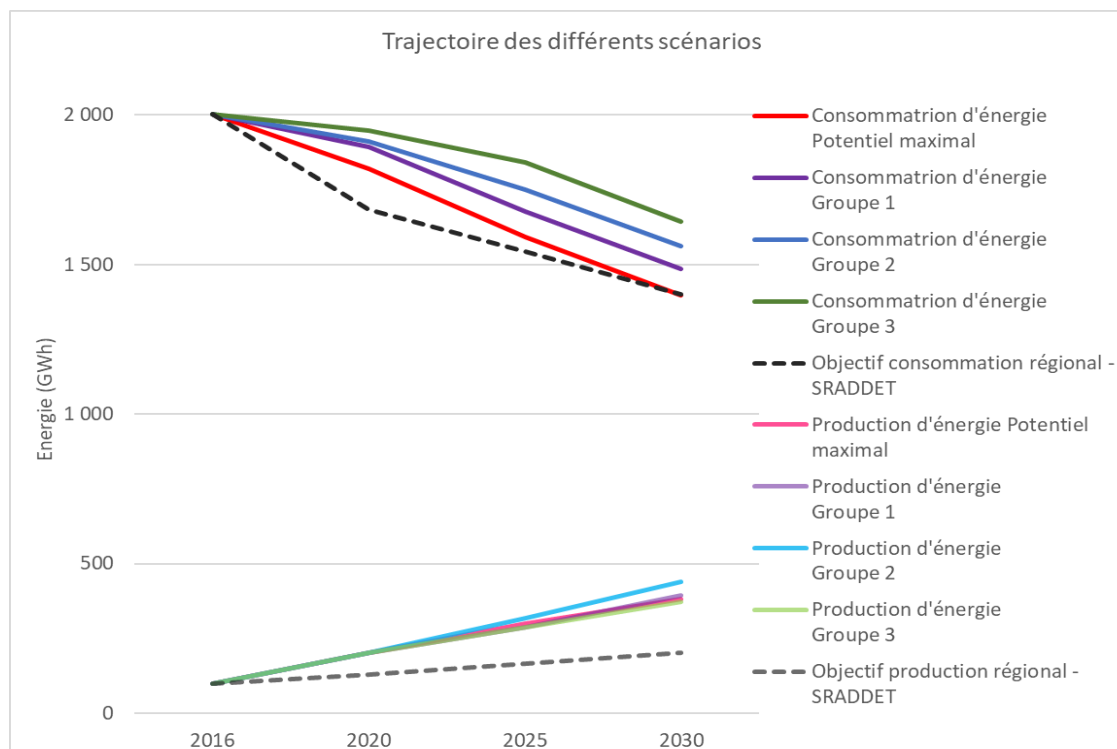


Figure 23 : graphique de synthèses des scénarios et du SRADDET

B) LA FACTURE ENERGETIQUE

L'outil FacETe propose une évolution de la facture énergétique jusqu'en 2050. Cette évolution s'appuie **sur l'hypothèse de base que le coût du kWh global (toutes énergies confondues) va très fortement augmenter et sera en 2050 près du triple du coût actuel.**

Plusieurs simulations sont proposées :

- Une trajectoire de l'état des lieux projeté, sans aucune modification des consommations et de la production d'énergie, ce qui correspond à une évolution uniquement du coût de l'énergie,
- Une trajectoire correspondant au scénario maximal du territoire, avec diminution des consommations de 1,5% par an et une croissance de la production d'énergie de 1,1% par an,
- Une trajectoire correspondant au scénario tendanciel du territoire, avec diminution des consommations de 0,3% par an et une croissance de la production d'énergie de 1,02% par an.

Les trajectoires sont représentées dans le graphique ci-après.

La courbe de l'état des lieux projeté correspond au **coût de l'inaction**. La facture passe en 2019 de 168 M€ à **501 M€** en 2050, soit une **multiplication par 3** par rapport à 2019.

Evolution de la facture énergétiques

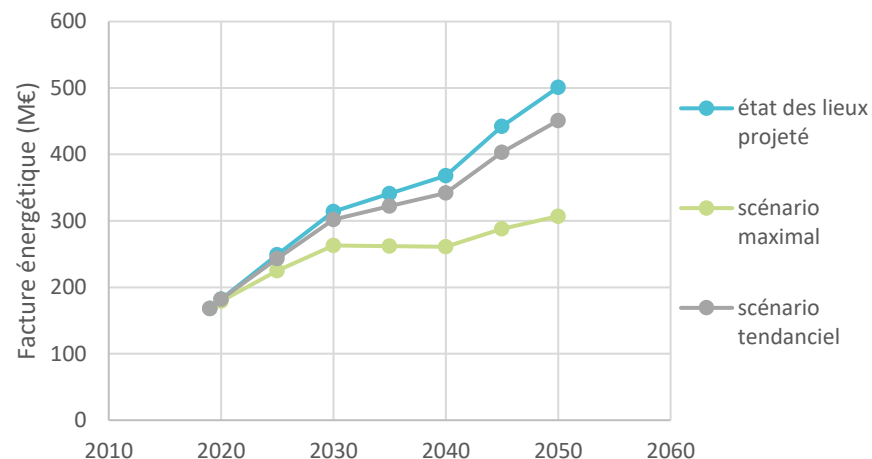


Figure 24 : Evolution de la facture énergétique selon les scénarios entre 2019 et 2050 – outil FacETe

La courbe du scénario tendanciel augmente de manière un peu plus faible en atteignant **451 M€** en 2050, soit une **multiplication par 2,7** par rapport à 2019. Cela correspond à la projection de la tendance actuelle du territoire.

La courbe du scénario maximal (qui correspond également à celle du scénario intermédiaire) atteint en 2050, 307 M€, soit une **multiplication par 1,8** par rapport à 2019. Le coût de l'énergie en 2050 est toujours plus élevé qu'actuellement ce qui semble inévitable mais il y a une économie de 195 M€ par rapport au coût de l'inaction et de 145 M€ par rapport à la tendance actuelle.

B. Analyse du plan d'actions intermédiaire et recommandations

Le plan d'actions intermédiaire a été élaboré par l'agglomération entre décembre 2019 et juillet 2020. Il compile de nombreuses actions mais aussi des nombreux partenaires. Une première analyse a été menée afin de regrouper les actions, de supprimer les actions non dimensionnées ou hors sujet et organiser les actions.

Ce plan d'actions intermédiaire comporte 35 actions et 95 mesures (= sous-actions).

Afin d'étudier ses incidences sur l'environnement, une grille d'analyse a été élaborée. Elle est présentée page suivante.

Cette grille comporte trois volets :

- le premier volet porte sur **l'ampleur du plan climat** : il s'agit d'analyser si le plan d'actions répond suffisamment aux enjeux identifiés, et à la stratégie élaborée ;
- le second volet porte sur **les incidences du plan d'actions sur les 6 thématiques phares d'un plan climat**, afin d'identifier l'impact de chaque action sur les cibles visées ;
- le troisième volet porte sur **les autres incidences environnementales** du plan d'actions : celles qui ne sont pas les cibles au cœur du PCAET, mais qui peuvent aussi être impactées.

Pour chaque critère il est aussi précisé si l'impact est direct ou indirect. L'impact sera indirect par exemple pour les actions de sensibilisation.

L'analyse complète du plan d'actions intermédiaire, en date du 3 juillet 2020 est fournie en annexe. Les principaux constats et les recommandations formulées sont résumés dans les pages suivantes.

Thème global	Thème	Question associée	-1	0	1	2
			négatif	pas d'effet notable ou effet faible	positif	très positif
Ampleur du Plan Climat	Proportionnalité par rapport aux enjeux	<i>L'action est-elle à la hauteur des enjeux Climat Air Energie du territoire ?</i>		Non très peu	Oui, assez	Oui, complètement
	Caractère opérationnel et concret	<i>L'action est-elle opérationnelle ?</i>		Non, action de diagnostic ou d'études	Action de sensibilisation ou d'information	Action opérationnelle
	Budget	<i>Les coûts de l'action peuvent-ils être couverts facilement ?</i>	Non action aux moyens financiers non définis	Action aux moyens financiers partiellement définis	Action éligible à des appels à projets, des subventions ou à coût modéré	Oui action à faible coût ou largement finançable
Impacts attendus sur les thématiques d'un Plan Climat	Thématique GES	<i>L'action permet-elle de réduire les émissions de GES ?</i>	Non au contraire elle les augmente	Non	Un peu	Beaucoup
	Thématique Consommation d'énergie	<i>L'action permet-elle de réduire les consommations d'énergie ?</i>	Non au contraire elle les augmente	Non	Un peu	Beaucoup
	Thématique Production d'énergie renouvelable	<i>L'action permet-elle d'augmenter la production d'énergie renouvelable ?</i>	Non au contraire elle la diminue	Non	Un peu	Beaucoup
	Thématique Stockage du Carbone	<i>L'action permet-elle d'augmenter le stockage du carbone ou de limiter le déstockage ?</i>	Non au contraire	Non	Un peu	Beaucoup
	Thématique Qualité de l'air	<i>L'action permet-elle d'améliorer la qualité de l'air ou de réduire les émissions de polluants ?</i>	Non au contraire elle les augmente	Non	Un peu	Beaucoup
	Thématique Adaptation au changement climatique	<i>L'action permet-elle d'adapter le territoire au changement climatique ?</i>	Non au contraire	Non	Un peu	Beaucoup
Incidence sur le milieu physique		<i>L'action est-elle susceptible d'avoir une incidence positive ou négative sur le milieu physique ?</i>	Négatif	Pas d'effet notable	Positif	Très positif
Incidence sur le milieu naturel		<i>L'action est-elle susceptible d'avoir une incidence positive ou négative sur le milieu naturel ?</i>	Négatif	Pas d'effet notable	Positif	Très positif
Incidence sur le paysage	Protection paysage / patrimoine	<i>L'action est-elle susceptible d'avoir une incidence positive ou négative sur le paysage ou le patrimoine ?</i>	Négatif	Pas d'effet notable	Positif	Très positif
Incidence sur le milieu humain	Cadre de vie	<i>L'action est-elle susceptible d'avoir une incidence positive ou négative sur la qualité de vie (hors thématiques PCAET) ?</i>	Négatif	Pas d'effet notable	Positif	Très positif
	Emploi	<i>L'action favorise-t-elle les emplois locaux et non délocalisables ?</i>	Non au contraire elle les diminue	Non	Un peu	Beaucoup

Tableau 1 : grille d'analyse des incidences environnementales

1. Ampleur du Plan d'actions intermédiaire

Niveau d'ambition global

37% des actions (35 sur 95) apparaissent de niveau 2, soit répondant fortement aux enjeux du plan climat ; il s'agit des actions structurantes ou d'importance du plan d'actions. Certaines actions des acteurs, notamment privés sont cependant identifiées de niveau 2 car elles sont à la hauteur des enjeux à l'échelle de l'acteur concerné, et peuvent présenter un caractère exemplaire, malgré leur faible impact à l'échelle de l'ensemble du territoire.

48 actions (51%) sont de niveau 1, c'est-à-dire qu'elles répondent en partie aux enjeux du plan climat.

11 actions (12%) apparaissent encore de niveau 0, c'est-à-dire que leur impact à l'échelle du territoire est très faible. Ces actions pourront être regroupées au sein d'actions plus conséquentes, plus à l'échelle d'un projet de territoire. Cependant, certaines pourront être gardées pour leur valeur symbolique, liée notamment à l'implication d'un acteur donné dans le dispositif.

Enfin, une action a un niveau -1 ce qui correspond à un effet négatif par rapport aux enjeux. En effet, la promotion de la gratuité de l'autoroute a pour but de fluidifier le trafic et de promouvoir la circulation non pas en centre-ville de Saint-Quentin mais en périphérie. Cela risque d'avoir un effet rebond très négatif en promouvant l'utilisation de véhicule automobile au détriment des transports en commun.

Actions opérationnelles

42 actions apparaissent comme opérationnelles, c'est-à-dire qu'elles auront un résultat concret sur une des thématiques du PCAET. Ceci représente presque 44% des actions retenues à ce stade.

Il reste cependant beaucoup d'actions liées à de la communication et de la sensibilisation et beaucoup sont liés à la réalisation de diagnostics, d'études ou des démarches de management / pilotage.

Financement

A ce stade, 54 actions présentent encore un budget non défini et donc une certaine incertitude quant à leur faisabilité. Mais à l'inverse, 36 actions ont déjà un budget identifié avec des solutions de financement (actions rentables, actions subventionnées ou budgétées par les partenaires).

Réponse aux enjeux

Les principaux enjeux du territoire ont été identifiés et synthétisés dans la stratégie. Ils sont organisés en 5 enjeux principaux constituant la structure du plan climat (cf. évaluation de la stratégie).

Le plan d'actions intermédiaire ne répond que partiellement aux enjeux de la stratégie.

- En ce qui concerne l'enjeu de la rénovation énergétique des logements, la réponse dans le plan d'actions est trop faible à ce stade. Les ambitions de rénovation des bâtiments en général (en considérant le tertiaire) ne sont pas à la hauteur des enjeux.
- La réponse aux enjeux d'écologie industrielle est inexistante.
- La production d'énergie renouvelable est développée via la méthanisation et des études de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïques mais cela est en deçà de l'ambition de la stratégie.

En revanche, **le plan d'actions répond de manière très pertinente aux enjeux environnementaux comme la qualité de l'air, la protection de certains espaces naturels d'importance, l'eau ou encore l'alimentation durable et les déchets.** Cela participe également à **l'adaptation du territoire face aux changements climatiques**, même si cela peut être encore renforcé (sensibiliser les populations, gestion des risques, problématique des inondations et coulées de boues, limitation de la chaleur urbaine et plus généralement des vagues de chaleur, travail sur la résilience, adaptation de la biodiversité...).

Les actions sur les transports semblent également répondre aux enjeux de la stratégie.

Pour renforcer la portée des actions d'études, il serait plus ambitieux d'indiquer déjà les premières actions envisagées à la suite des études. Une étude peut prendre entre 1 à 2 ans, mais les 3 ans à venir doivent permettre la mise en place des dispositifs, dans les délais des 5 années du PCAET (sous conditions des résultats d'études). De plus, pour les mesures de continuité d'actions déjà mises en place dans le passé, il serait intéressant de profiter du PCAET pour amplifier ces actions (plus de personnes sensibilisées...).

L'évaluation du plan d'actions par rapport aux indicateurs définis dans la stratégie est indiqué dans les pages suivantes :

	Stratégie 2030	Stratégie 2025 (=2030 /2) (période du PCAET)	Mesures du programme d'actions	Nombre de mesures concernées	Atteinte des objectifs de la stratégie
Résidentiel	Rénovation de près d'un quart des logements du territoire au niveau BBC (=près de 10 000 logements)	Rénovation de près d'un quart des logements du territoire au niveau BBC (=près de 5000 logements)	54 Changement de chaudière Clesence 62 OPAH 63 patrimoine CLESENCE 64 foyer d'accueil Emmaüs 65 béguinage Saint-Anne 66 réno parc social	6	Pas suffisant et pas de réelles ambitions énergétiques. Actions non dimensionnées en nombre de logements (OPAH en particulier) ; Seuls les publics les plus en précarité sont ciblés
	Information et sensibilisation aux écogestes et aux choix d'équipements efficaces en énergie, auprès de 40% des familles	Information et sensibilisation aux écogestes et aux choix d'équipements efficaces en énergie, auprès de 20% des familles	57 sensibilisation éco-gestes 60 Point Info-habitat 61 compteurs communicants 93 politique intercommunale de l'habitat (guichet unique)	4	Mesures trop faibles ou à préciser ; fixer un objectif de nombre de personnes accompagnées / sensibilisées pour chaque action
	Installations de panneaux solaires photovoltaïques en toiture sur près de 1000 maisons	Installations de panneaux solaires photovoltaïques en toiture sur près de 500 maisons			Mesures inexistantes
	Installations de systèmes de chauffe-eau solaire pour près de 2000 logements	Installations de systèmes de chauffe-eau solaire pour près de 1000 logements			Mesures inexistantes
	Equiperment de Pompes à Chaleur géothermales pour près de 700 logements	Equiperment de Pompes à Chaleur géothermales pour près de 350 logements			Mesures inexistantes
	Installation et remplacement de systèmes performants au bois dans près de 3 500 logements.	Installation et remplacement de systèmes performants au bois dans près de 1750 logements.			Mesures inexistantes

	Stratégie 2030	Stratégie 2025 (=2030 /2) (période du PCAET)	Mesures du programme d'actions	Nombre de mesures concernées	Atteinte des objectifs de la stratégie
Tertiaire	Rénovation thermique d'environ un quart des surfaces de bureau et d'un quart des surfaces de commerce	Rénovation thermique d'environ un quart des surfaces de bureau et d' 1/8 des surfaces de commerce	67 réno bâtiments de la CASQ 68 réno bâtiments communaux et public	2	Mesures insuffisantes
	Mise en place de solutions de sobriété et d'efficacité énergétique dans 50% des bâtiments tertiaires	Mise en place de solutions de sobriété et d'efficacité énergétique dans 25% des bâtiments tertiaires			Mesures inexistantes
	Baisse de 25% des fuites de fluides frigorigènes émetteurs de GES	Baisse de 12,5% des fuites de fluides frigorigènes émetteurs de GES			Mesures inexistantes
	Installations de systèmes de chauffe-eau solaire pour près de 200 bâtiments tertiaires (besoins d'eau chaude sanitaire) ;	Installations de systèmes de chauffe-eau solaire pour près de 100 bâtiments tertiaires (besoins d'eau chaude sanitaire) ;			Mesures inexistantes
	Equipped de Pompes à Chaleur géothermales pour près de 140 bâtiments tertiaires ;	Equipped de Pompes à Chaleur géothermales pour près de 70 bâtiments tertiaires ;			Mesures inexistantes
			59 éclairage LED	1	Ok

	Stratégie 2030	Stratégie 2025 (=2030 /2) (période du PCAET)	Mesures du programme d'actions	Nombre de mesures concernées	Atteinte des objectifs de la stratégie
Industrie	Développement de l'écologie industrielle et de l'éco-conception dans près de 20% des industries du territoire	Développement de l'écologie industrielle et de l'éco-conception dans près de 10% des industries du territoire			Mesures inexistantes
	Développement de 50 GWh de récupération de chaleur dans l'industrie	Développement de 25 GWh de récupération de chaleur dans l'industrie			Mesures inexistantes
	Panneaux photovoltaïques en toiture sur 250 bâtiments industriels	Panneaux photovoltaïques en toiture sur 125 bâtiments industriels	52 Etude de faisabilité location toiture	1	Actions insuffisantes
	Installations de systèmes de chauffe-eau solaire pour près de 400 bâtiments industriels (besoins d'eau chaude sanitaire) ;	Installations de systèmes de chauffe-eau solaire pour près de 200 bâtiments industriels (besoins d'eau chaude sanitaire) ;			Mesures inexistantes

	Stratégie 2030	Stratégie 2025 (=2030 /2) (période du PCAET)	Mesures du programme d'actions	Nombre de mesures concernées	Atteinte des objectifs de la stratégie
Agriculture	Mise en place d'actions d'efficacité énergétique agricole sur environ les trois quarts des surfaces agricoles utiles	Mise en place d'actions d'efficacité énergétique agricole sur un peu plus d'1/3 des surfaces agricoles utiles	29 modèle de dev agricole 38 agriculture connectée ? 90 ABC'Terre 2A	3	Actions insuffisantes
	Baisse de 3% des surfaces en blé, soit 300 ha en diversification vers des légumineuses, des oléagineuses ou de la fibre	Baisse de 1,5% des surfaces en blé, soit 150 ha en diversification vers des légumineuses, des oléagineuses ou de la fibre	28 alimentation bio et végété 29 modèle de dev agricole 30 étude PAT 31 approvisionnement restauration produits locaux	4	Mesures un peu faibles ou à préciser
	3% des surfaces en agriculture biologique	1,5% des surfaces en agriculture biologique	28 alimentation bio et végété 33 porteurs de projet bio et circuits courts 37 agriculture raisonnée	3	Ok
	500 ha en agroforesterie	250 ha en agroforesterie	29 modèle de dev agricole	1	Actions insuffisantes
	10 km de haies supplémentaires	5 km de haies supplémentaires (soit 1km par an)	77 TVB		Actions insuffisantes (non dimensionnées)
	Installation de 3 unités de méthanisations de 80 Nm3/h chacune ou installation d'une unité de plus de 30 GWh/an ;	Installation de 1,5 unités de méthanisations de 80 Nm3/h chacune ou installation d'une unité de plus de 30 GWh/an ;	46 valo boues d'épuration 56 dev unité de métha	2	ok
	Panneaux photovoltaïques en toiture sur 150 bâtiments agricoles	Panneaux photovoltaïques en toiture sur 75 bâtiments agricoles			Mesures inexistantes

	Stratégie 2030	Stratégie 2025 (=2030 /2) (période du PCAET)	Mesures du programme d'actions	Nombre de mesures concernées	Atteinte des objectifs de la stratégie
Transport de marchandises	Développement de 20% du transport fluvial, du ferroutage, du taux de remplissage des camions.	Développement de 10% du transport fluvial, du ferroutage, du taux de remplissage des camions.	40 itinéraire PL	1	Actions insuffisantes
Transport de personnes	Changement de mode de transport pour le vélo, les transports en commun ou le covoiturage pour se rendre au travail pour près de 10% des actifs automobilistes	Changement de mode de transport pour le vélo, les transports en commun ou le covoiturage pour se rendre au travail pour près de 5% des actifs automobilistes	1, 4 : Plan de mobilité 2, 3 : exemplarité 5: covoit 6 : schéma directeur cyclable 7 : stationnement vélo 8 pédibus 10 : sensibilisation modes actifs 12 : dev fréquentation TC 13 amélioration réseaux TC 18 amélioration circulation bus	25 mesures	ok
	Encouragement au remplacement d'un quart des voitures du territoire pour des véhicules à faibles émissions	Encouragement au remplacement d' 1/8 des voitures du territoire pour des véhicules à faibles émissions	19 changement d'énergie 21 bornes de recharge 23 : station GNV		Un peu faible ; attente de réglementation sur les véhicules polluants, de programmes de remplacement
	Mise en place de politiques d'urbanisme permettant d'éviter 1% des déplacements locaux (densification, réorganisation de zones d'activité, création de voie piétonne et de pistes cyclables)	Mise en place de politiques d'urbanisme permettant d'éviter 0,5% des déplacements locaux (densification, réorganisation de zones d'activité, création de voie piétonne et de pistes cyclables)	7 : stationnement vélo 9 cyclotourisme 11 dev services publics 14 tourisme fluvestre		Ok mais peut être grandement renforcé : densification, aménagement des zones d'activités... Sachant que les nouvelles constructions risquent d'augmenter les besoins en mobilité
	Développement de l'écoconduite, du télétravail et diminution des besoins en transport	Développement de l'écoconduite, du télétravail et diminution des besoins en transport	16 solutions mobilité lors des évènements 17 public fragile 20 formations éco-conduites internes 24 étude mutualisation des livraisons 25 réglementation des livraisons en centre-ville		ok
	Encouragement au changement d'un quart des trajets longue distance en faveur des transports en commun, du covoiturage...	Encouragement au changement d' 1/8 des trajets longue distance en faveur des transports en commun, du covoiturage...	15 réflexion mobilité interco 22 fluidification de l'autoroute = effet invers		Insuffisant

	Stratégie 2030	Stratégie 2025 (=2030 /2) (période du PCAET)	Mesures du programme d'actions	Nombre de mesures concernées	Atteinte des objectifs de la stratégie
Construction	Fortes augmentations du recours aux biomatériaux pour l'isolation, la rénovation et la construction neuve	Fortes augmentations du recours aux biomatériaux pour l'isolation, la rénovation et la construction neuve	69 filière paille	1	Ok dans la mesure des moyens
	Baisse de l'artificialisation nette	Baisse de l'artificialisation nette	80 reconquête résidentielle 81 projet d'aménagement et de DD 82 construction exemplaire 83 projet de territoire	4	Attention aux consommations de foncier
	Limitation de l'étalement urbain	Limitation de l'étalement urbain			

	Stratégie 2030	Stratégie 2025 (=2030 /2) (période du PCAET)	Mesures du programme d'actions	Nombre de mesures concernées	Atteinte des objectifs de la stratégie
Déchets	Baisse de 25% des déchets mis en enfouissement	Baisse de 12,5% des déchets mis en enfouissement	35 fontaines à eau 45 PLP 47 passage de l'enfouissement à l'incinération (100% ?)	3	ok
	Développement de projets d'économie circulaire sur le territoire	Développement de projets d'économie circulaire sur le territoire	34 partenariats pour la lutte contre le gaspillage alimentaire 36 Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire 45 PLP 46 valo boues d'épuration 48 écoconciergerie et bricol'café 49 vestiaire solidaire 50 collectif ESS 69 filière paille	8	ok

	Stratégie 2030	Stratégie 2025 (=2030 /2) (période du PCAET)	Mesures du programme d'actions	Nombre de mesures concernées	Atteinte des objectifs de la stratégie
Autres Energies renouvelables	Installations d'ombrières solaires sur près de 5 000 places de parking	Installations d'ombrières solaires sur près de 2500 places de parking	51 Etudes d'implantation de panneaux PV	3	Insuffisant
	Installations sur 10 ha de panneaux solaires photovoltaïques au sol	Installations sur 5 ha de panneaux solaires photovoltaïques au sol	52 Etude de faisabilité location toiture 53 panneaux solaires PV CTA		
	Remplacement d'éoliennes existantes par des plus puissantes pour augmenter de 25MW la puissance éolienne sur le territoire				Mesures inexistantes
	Développement de la ressource bois mais avec 15 GWh de bois importé (des territoires voisins)	Développement de la ressource bois mais avec 7,5 GWh de bois importé (des territoires voisins)			Mesures inexistantes
			55 Schéma directeur Réseau de chaleur		ok

	Stratégie 2030	Stratégie 2025 (=2030 /2) (période du PCAET)	Programme d'actions	Nombre de mesures concernées	Atteinte des objectifs de la stratégie
Environnement/changement climatique			43 critères DD avec les prestataires 44 projets DD et qualité de l'air dans les établissements scolaires 58 réduction de papier 70 axe DD dans les plans de formation 71, 72 formation métiers de l'écologie 73 Plan de Gestion Marais d'Isle 74 Parc animalier 75 centre de sauvegarde faune sauvage 76 mesure anti-moustiques 77 TVB 78 événements environnement 79 gestion du territoire exemplaire 84 smart-city ? 85 Concertation société civile 86 PPRI 87 GEMAPI 88 Aid'Aisne 89 RSO/RSE 90 ABC'Terre 2A 91 Houtch/plantation arbres Flo-palette 92 démarche PCAET/Rev3/Cit'ergie 94 observatoire du territoire 95 Etude mise en place d'un COTRI	24	ok

	Stratégie 2030	Stratégie 2025 (=2030 /2) (période du PCAET)	Programme d'actions	Nombre de mesures concernées	Atteinte des objectifs de la stratégie
Qualité de l'air			37 agriculture raisonnée 39 ville respirante 40 itinéraire PL 41 Feuille de route qualité de l'air 42 sensibilisation des usagers à la qualité de l'air intérieur 44 projets DD et qualité de l'air dans les établissements scolaires	6	ok
Alimentation			(de 26 à 36) 26 Drive Fermier 27 jardin partagé 28 alimentation bio et végétarien 30 étude PAT 31 approvisionnement restaurant produits locaux 32 sensibilisation Food Truck 33 porteurs de projet bio et circuits courts 34 partenariats pour la lutte contre le gaspillage alimentaire 36 Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire	10 mesures	ok

Ainsi, il manque beaucoup d'actions et d'ampleur sur les enjeux énergétiques : habitat (5000 lgt rénovés attendus en 2025 dans la stratégie), tertiaire et industriel ainsi que dans la production d'énergie renouvelable par rapport à la stratégie. En comparaison, les enjeux alimentations et déchets sont très forts. **Si les objectifs de la stratégie ne sont pas respectés en 2025, ils peuvent être reconduits pour le prochain PCAET mais le PCAET 2021-2026 doit poser les bases pour permettre un prochain PCAET très ambitieux.**

2. Incidences sur les thématiques cibles d'un PCAET

En complément de l'analyse précédente, le tableau ci-dessous synthétise les incidences potentielles du plan d'actions intermédiaire sur chacune des thématiques environnementales ciblées par le PCAET.

		Gaz à effet de Serre	Consommations d'énergie	Production d'énergie renouvelable	Stockage du Carbone	Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique
négatif	Nombre de -1	2	1	0	1	1	2
Pas d'effet notable ou faible effet	Nombre de 0	39	47	81	80	50	67
Positif	Nombre de 1	47	40	10	8	30	15
Très positif	Nombre de 2	7	7	4	6	14	11

Tableau 2 : incidences potentielles du plan d'actions intermédiaire sur les thématiques cibles d'un plan climat

On constate que les thématiques cibles sont toutes représentées dans ce plan d'actions mais qu'elles ne comportent pas toutes des actions à bilan très positif. Les actions n'ayant pas d'effets notables ou de faibles effets sont nombreuses, allant de 39 pour les gaz à effet de serre à 81 pour la production d'énergie renouvelable. Les effets très positifs sont tout de même en nombre : de 4 pour la production d'énergie renouvelable à 14 pour la qualité de l'air.

De nombreuses actions ont aussi un bilan « positif » permettant une amélioration de la situation, et ce grâce aux bénéfices croisés de ces actions, et notamment :

- toutes les actions de réduction des consommations d'énergie et de production d'énergie renouvelable ont un impact favorable sur les émissions de gaz à effet de serre ;
- toutes les actions permettant une réduction des consommations d'énergie fossile ou une réduction des déplacements ont un impact favorable sur la qualité de l'air.

L'analyse détaillée action par action comporte de nombreuses recommandations pour amplifier les incidences positives de certaines des actions.

Focus sur les incidences négatives potentielles

A ce stade, certaines actions identifiées pourraient présenter un impact négatif sur les émissions de GES, les consommations d'énergie, le stockage du carbone et l'adaptation au changement climatique.

Le tableau suivant reprend le détail de ces incidences potentielles et les recommandations visant à les réduire.

Action	Incidences potentielles négatives sur	Recommandations
22 Promouvoir auprès de l'Etat et de la SANEF une autoroute gratuite pour les déplacements internes au Saint-Quentinois	Les émissions de GES (augmentation par rapport à l'existant) Les consommations d'énergie (augmentation par rapport à l'existant)	Cette action risque de promouvoir la circulation en voiture plutôt qu'en transport en commun. Des conditions doivent être appliquées pour éviter l'encouragement à l'usage de la voiture surtout en autosolisme.
47 Passer de l'enfouissement à l'incinération des déchets du territoire	Les émissions de GES La qualité de l'air	Cette action ne devrait pas être indiquée si elle a déjà été réalisée. Un point de vigilance est à apporter : la qualité de l'air ne doit pas être dégradée et les émissions de GES ne doivent pas être augmentées.
56 Développement d'unités de méthanisation	Stockage de Carbone Adaptation au changement climatique	Un point de vigilance est à apporter : s'assurer du maintien des stocks de carbone des sols agricoles (ne pas exporter trop de matière organique)
76 Préserver l'équilibre environnementale et protéger le bien être des habitants	Adaptation au changement climatique	Le changement climatique a pour risque l'augmentation de populations nuisibles comme les moustiques pour lesquelles les habitants doivent être en effet protégés. Mais c'est en reconstruisant des écosystèmes résilients que la protection des habitants sera réelle. La démoistification a un effet immédiat mais elle détruit l'alimentation de leurs prédateurs qui ne peuvent donc se déployer.

Tableau 3 : recommandations pour réduire les incidences environnementales sur les thématiques cibles du plan climat

3. Incidences sur les autres thématiques environnementales

En ce qui concerne les thématiques environnementales, le détail des questions étudiées dans chaque thématique est le suivant :

Incidence sur le milieu physique	Qualité des eaux (eutrophisation...)	Imperméabilisation des sols
	Risques naturels	Pollution de nappes
	Destruction de sols	Consommation d'eau
	Ressources du sous-sol	Consommation d'espaces agricoles
Incidence sur le milieu naturel	Trame verte et bleue (continuités écologiques)	Flore
	Protection biodiversité	Faune
	Consommation d'espaces naturels	Avifaune
	Protection d'habitats	Chiroptère
Incidence sur le paysage	Paysage	Tourisme
	Patrimoine	
Incidence sur le milieu humain / cadre de vie	Cadre de vie	Pollution lumineuse
	Bruit	Santé
Incidence sur le milieu humain / emploi	Création d'emplois locaux	Lien social

Tableau 4 : détail des thématiques analysées

Le tableau ci-dessous synthétise les incidences potentielles du plan d'actions intermédiaire sur les autres thématiques environnementales.

		Milieu physique	Milieu naturel	Paysage	Milieu humain / cadre de vie et santé	Milieu humain / emploi
Négatif	Nombre de -1	3	4	1	3	0
Pas d'effet notable ou faible effet	Nombre de 0	74	74	83	36	34
Positif	Nombre de 1	11	5	7	24	18
Très positif	Nombre de 2	7	12	5	33	44

Tableau 5 : incidences potentielles du plan d'actions intermédiaire sur les autres thématiques environnementales

On constate dans ce tableau que beaucoup d'actions du plan climat n'ont pas d'effets notable ou un faible effet. Une partie des actions a un impact positif voir très positif. On note que 33 actions ont un impact très positif sur le cadre de vie et que 44 actions ont ce niveau d'impact sur l'emploi.

En ce sens, le plan climat est projet de valorisation des conditions de vie et de l'emploi sur le territoire.

Focus sur les incidences négatives potentielles

A ce stade, certaines actions identifiées pourraient cependant présenter un impact négatif sur l'environnement, hors thématiques climat air énergie. Le tableau suivant reprend le détail de ces incidences potentielles et les recommandations visant à les réduire. Notons que les actions présentant des incidences potentielles négatives sur certaines thématiques présentent le plus souvent des incidences potentielles positives sur d'autres thématiques.

Dans le tableau en annexe, d'autres recommandations sont formulées pour améliorer certaines incidences positives.

Action	Incidences potentielles négatives sur	Recommandations
5 Développer un réseau d'aires de covoiturage sur l'ensemble du territoire aux abords des principaux nœuds routiers et pôles d'intermodalité	Le milieu physique	<i>Risque de consommation d'espaces naturels ou agricoles. Privilégier les aires sur terrains dégradés ou déjà urbanisés</i>
14 Développement du tourisme fluvestre	Le milieu naturel	<i>Point de vigilance : limiter les impacts négatifs sur l'environnement (nuisances)</i>
47 Passer de l'enfouissement à l'incinération des déchets du territoire	Le cadre de vie	<i>Point de vigilance : une attention devra être portée à la qualité de l'air</i>
56 Développement d'unités de méthanisation	Le milieu physique Le paysage Le cadre de vie	<i>Point de vigilance : ne pas développer des cultures trop gourmandes en eau dans un objectif de méthanisation S'assurer de l'intégration paysagère des projets Garantir un minimum d'impacts pour les riverains : prévu dans les études d'impact, mais à réfléchir dès la sélection des sites et des projets</i>
62 Engager une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat privé (OPAH) à l'échelle intercommunale et développer une stratégie de lutte contre l'habitat privé dégradé	Le milieu naturel	<i>La rénovation de logements anciens peut s'accompagner de disparition d'habitat pour des chauves-souris (espèces protégées) et des oiseaux : insérer un point de vigilance dans l'action, ou accompagner par la création de nichoirs et de gîtes à chauves-souris</i>
65 Transformation de l'ancien béguinage Sainte-Anne en maison relais		
66 Adapter le parc social aux évolutions de la population et de la demande	Le milieu physique	<i>Point de vigilance : la construction de nouveaux bâtiments engendre la consommation foncière et l'imperméabilisation des sols. En cas d'étalement urbain, les nouvelles habitations peuvent engendrer de nombreux impacts très négatifs pour l'environnement (augmentation de l'usage de la voiture, consommation énergétique plus élevée, consommation de terres agricoles, diminution des zones d'habitats de la biodiversité...), Le lieux et la morphologie de la construction est à considérer.</i>

Action	Incidences potentielles négatives sur	Recommandations
76 Préserver l'équilibre environnementale et protéger le bien être des habitants	Le milieu naturel Le cadre de vie et la santé	<i>La pulvérisation d'insecticides, même biologique, n'est pas favorable aux milieux naturels. Elle détruit l'équilibre local, en supprimant les ressources alimentaires des insectivores. Cette action doit être arrêtée dès que cela sera possible et remplacée par la restauration d'un équilibre écosystémique, dont les chiroptères sont en effet un maillon essentiel, de même que les oiseaux insectivores, comme par exemple les hirondelles. Amélioration du cadre de vie et de la santé des habitants à court terme mais dégradation à moyen/long terme.</i>

Tableau 6 : recommandations pour réduire les incidences environnementales sur les autres thématiques environnementales

III. Exposé des motifs pour lesquels le projet de territoire a été retenu

A. La stratégie

La stratégie retenue par le territoire est présentée en détail dans le rapport PCAET.

Cette stratégie s'est appuyée sur les objectifs du SRADDET, les objectifs nationaux et les potentiels du territoire.

L'objectif 2050 a été calé sur les potentiels maximums du territoire énergétique. Ce scénario s'inscrit en cohérence avec le SRADDET et la trajectoire nationale visant à atteindre la neutralité carbone par le déploiement maximum des potentiels de chaque territoire.

En effet, cette stratégie permet d'atteindre en 2050 :

- **Une baisse de 51% des consommations d'énergie**
- **Des émissions directes de CO2 de 1 Teq CO2 par habitant**
- **Un stockage du carbone égal à 46% des émissions.**

La trajectoire de cette stratégie prend en compte les freins et leviers actuels.

D'ici 2025, la trajectoire est seulement très légèrement infléchie par rapport au scénario tendanciel, pour tenir compte du temps nécessaire à l'obtention de résultats concrets.

Le schéma ci-dessous synthétise ces objectifs, qui sont ensuite détaillés dans les pages suivantes.

Un point d'attention a été apporté : les objectifs du SRADDET des Hauts-de-France ont été modifiés entre 2019 et 2020 après concertation. La stratégie du Saint-Quentinois respecte également les nouveaux objectifs approuvés le 4 août 2020.

A. Le plan d'actions

Le plan d'actions est organisé autour de 4 grandes orientations, 11 axes stratégiques, 33 actions et 106 mesures.

Les 4 grandes orientations que le territoire se fixe à l'horizon 2050 sont les suivantes :

Orientation 1 : Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie

Orientation 2 : Adopter un mode de vie écologique et raisonné

Orientation 3 : Amplifier la transition énergétique

Orientation 4 : Adapter le territoire aux changements

Chaque orientation fixe les éléments synthétiques en matière de contexte territorial, d'enjeux posés et d'objectifs.

Les 11 axes stratégiques ainsi que les 33 actions s'inscrivent dans ce cadre et visent à engager le territoire sur la trajectoire fixée par la stratégie pour 2030.

Chaque action est décomposée en mesures contributives proposées par la Communauté d'Agglomération et les acteurs territoriaux.

Suite à l'évaluation environnementale intermédiaire et à la démarche de co-construction, les principaux choix qui ont été faits sont les suivants :

- recentrage sur les mesures ayant un impact fort sur les enjeux du plan climat (refonte ou re-rédaction de mesures) ;
- rajout de mesures nouvelles qui enrichissent le plan d'actions (21 mesures) ;
- suppression des mesures trop floues, lorsque le porteur de projet ne savait pas préciser le contenu de l'action, lorsqu'aucun budget n'était défini...;
- suppression des actions sans impact climatique : certains porteurs de projet avaient proposé des actions très intéressantes pour la biodiversité, ou sur les déchets par exemple, mais donc l'impact sur les enjeux climatiques n'apparaissait vraiment pas. Ces actions ont été écartées, même si elles restent pertinentes pour d'autres raisons (29 mesures écartées).

Les actions du plan intermédiaire ont ensuite été complétées pour intégrer les remarques de l'évaluation environnementale intermédiaire, avec des descriptions plus précises. Une grande partie des recommandations formulées a ainsi été ajoutée dans la description des actions.

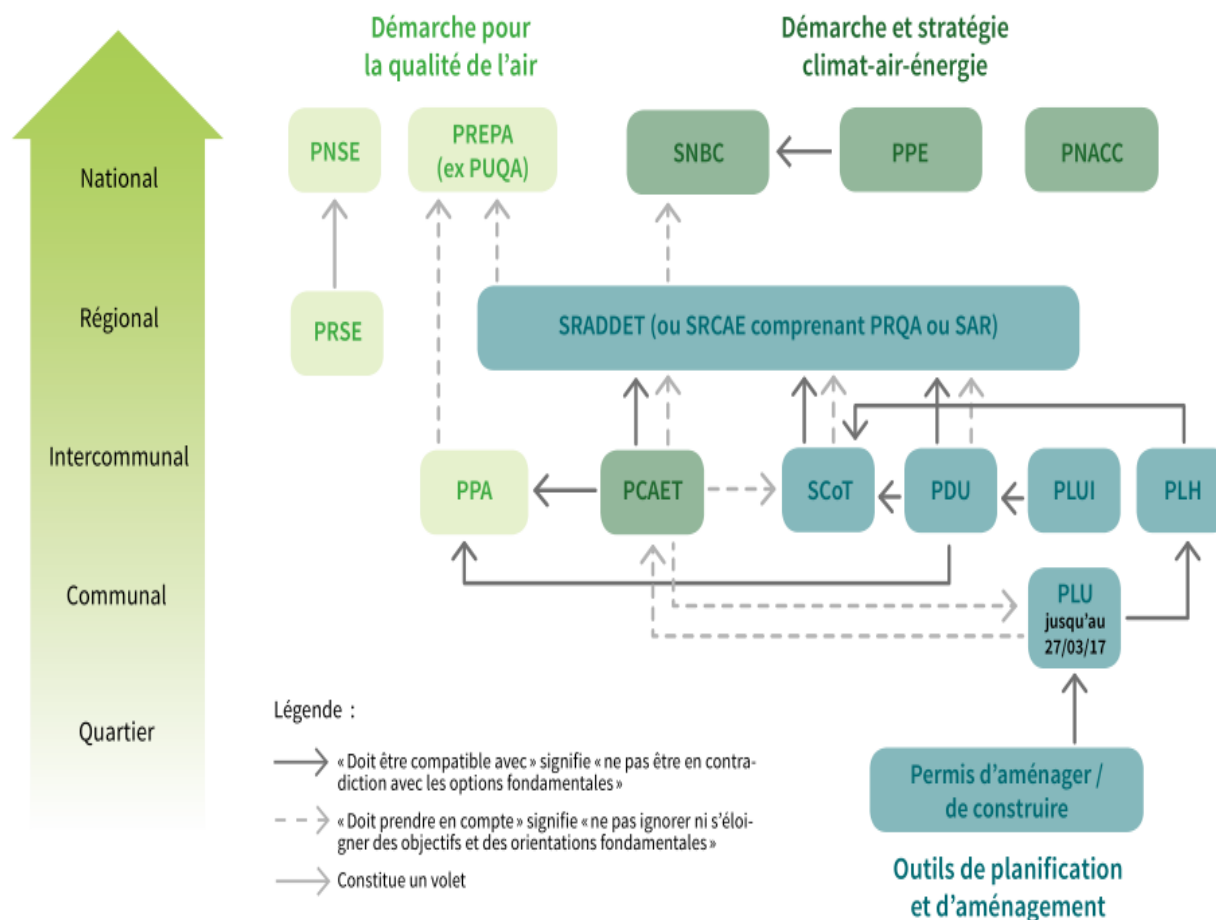
IV. Articulation avec les autres plans, schémas et programmes

Cette partie a pour objet d'analyser les documents cadres de l'évaluation environnementale stratégique du plan climat air énergie territorial. Le schéma ci-contre présente l'ensemble des documents encadrant le PCAET.

Il doit être compatible avec les SRCAE ou les SRADDET, et prendre en compte :

- la stratégie nationale bas carbone (SNBC), en particulier si le schéma régional n'en tient pas déjà compte ;
- le SCoT et les orientations générales concernant les réseaux d'énergie arrêtées dans le projet d'aménagement et de développement durable du PLU.

Dans une note de 2017, les Missions Régionale d'Autorité Environnementale ont rappelé s'attacher particulièrement à l'analyse de l'articulation avec la stratégie nationale bas carbone (SNBC), avec le SRCAE/SRADDET, le plan de protection de l'atmosphère ou le SCoT le cas échéant.



Néanmoins, la note précise que l'analyse ne doit pas se limiter aux seuls plans et stratégies avec lesquels le PCAET a des relations réglementaires. Elle doit permettre de s'assurer de la cohérence du PCAET avec d'autres plans et programmes portant sur des sujets susceptibles d'interagir avec ses objectifs et ainsi de décloisonner les nombreux documents de planification sectoriels.

Ainsi, l'articulation du PCAET doit être analysée notamment avec le plan national d'adaptation au changement climatique, la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et au niveau du territoire avec les documents d'urbanisme, le SDAGE ou SAGE (s'il en existe un), le PGRI ou la stratégie locale de gestion du risque inondation (s'il en existe une), les documents de planification en matière de déchets (dont plans de prévention), le schéma régional de cohérence écologique (SRCE), le plan régional santé-environnement (PRSE), le plan de déplacements urbains le cas échéant, le schéma régional biomasse (selon son degré d'avancement), la charte de parc naturel régional le cas échéant, ou avec tout document local...

Le tableau suivant présente les documents présents et analysés dans le rapport.

Document		Présence sur le territoire	Lien
SNBC	Stratégie Nationale Bas Carbone	Document national	Prise en compte
SRADDET	Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires fusionne plusieurs documents sectoriels ou schémas existants : schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT), plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), schéma régional de l'intermodalité (SRI), schéma régional climat air énergie (SRCAE) et SRCE .	Approuvé le 4 août 2020.	Compatibilité
PPE	Programmation Pluriannuelle de l'énergie	Document national, application de la SNBC et des textes législatifs	Cohérence
PREPA	Plan National de Réduction des Polluants Atmosphériques	Document national	Cohérence
PNACC	Plan National d'Adaptation au Changement Climatique	Document national	Cohérence
PPA	Plan de Protection de l'Atmosphère	Non concerné	/
S3RENR	Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables	Document régional	Cohérence
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux	Document régional	Cohérence
SAGE	Schémas de Aménagement et de Gestion des Eaux	Sage Haute Somme	Cohérence
PRSE	Plan Régional Santé Environnement	Document régional	Cohérence
PNR	Charte de Parc Naturel	Non concerné	/
PGRI	Plans de Gestion des Risques Inondations	Artois-Picardie	Cohérence
PLPDMA	Plan local de prévention des déchets	Oui	Cohérence
SCoT	Schéma de cohérence territorial	Oui	Prise en compte
PLUi-HD	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat-Déplacements	Oui	Cohérence
PROJET DE TERRITOIRE		Oui	Cohérence
PCET	Plan Climat Energie Précédent	Non concerné	

Tableau 7 : documents de planification étudiés

A. Le contexte réglementaire

L'effet de serre est un phénomène naturel par lequel l'atmosphère piège une partie du rayonnement de chaleur émis par la Terre (des infrarouges) sous l'effet de l'énergie reçue par le soleil (sous forme de rayonnement ultraviolet). Sans lui, la température moyenne sur Terre serait de -18 °C environ. Cet échange radiatif permet de maintenir l'équilibre énergétique du système climatique.

Cet équilibre peut être altéré par des modifications du rayonnement solaire et des propriétés de la surface du sol et par des changements de la teneur en gaz à effet de serre et en aérosols de l'atmosphère. Or, depuis 1750, les concentrations atmosphériques mondiales des principaux gaz à effet de serre - dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄) et protoxyde d'azote (N₂O) - ont crû de façon exponentielle avec une hausse de plus de 80 % depuis 1970 et de 45 % depuis 1990.

Les activités humaines jouent un rôle incontestable. Les émissions de CO₂ sont essentiellement liées au recours aux combustibles fossiles et aux changements d'utilisation des sols, tandis que celles de méthane et de protoxyde d'azote sont principalement dues à l'agriculture.

Selon les « chiffres clés du climat » publiés par le Commissariat Général au Développement Durable en 2019, l'emploi des énergies fossiles est, de très loin, la principale source d'émission de gaz à effet de serre dans

le monde. En France, en 2016, cela représentait 70,3 % du total des émissions (cf. graphique suivant).

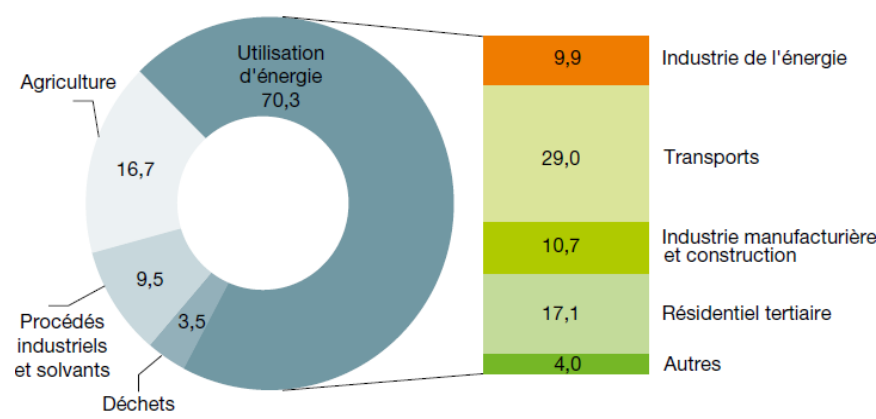


Figure 26 : répartition des émissions de GES en France en 2016 (hors utilisation ou changement d'affectation des terres et foresterie)

Source : Agence Européenne pour l'Environnement, 2018

À l'urgence climatique s'ajoutent des problématiques énergétiques dues à la raréfaction des énergies fossiles, à l'augmentation de leur prix, à un contexte géopolitique instable et à une demande toujours plus importante liée à une population mondiale qui ne cesse de croître et des modes de consommation toujours plus énergivores.

1. La réponse internationale aux enjeux de l'énergie et du climat

Les enjeux de l'énergie et du climat portent une dimension politique considérable, le climat n'a pas de frontière et revêt un enjeu global de solidarité à l'échelle mondiale. Cette question du changement climatique a d'abord été portée au niveau des Nations Unies pour ensuite redescendre au niveau de chaque Etat et territoire.

Adoptée en juin 1992 à Rio de Janeiro, la [convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques](#) a pour objectif de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique.

Afin de parvenir à cet objectif, le [protocole de Kyoto](#), signé en décembre 1997, a fixé pour les pays développés des engagements chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO₂, N₂O, CH₄, HFC, PFC, SF₆). 38 pays industrialisés devaient ainsi réduire globalement leurs émissions de 5,2 % sur la période 2008-2012, par rapport aux niveaux de 1990.

[La COP 21](#) fin 2015, a permis la signature à Paris d'un nouvel accord fixant un objectif de limitation du réchauffement mondial entre 1,5 et 2°C et de parvenir à zéro émission nette d'ici 2100. L'un des objectifs du texte est la réorientation de l'économie mondiale vers un modèle à bas carbone, qui implique un abandon progressif des énergies fossiles.

Au niveau international, un état des lieux sur l'effet de serre est régulièrement élaboré dans le cadre des Nations Unies par des experts scientifiques regroupés au sein du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ou IPCC en anglais). Créé en 1988 par l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) et le Programme pour l'Environnement des Nations Unies (PNUE), le GIEC publie des rapports synthétisant les travaux de milliers de chercheurs analysant les tendances et prévisions mondiales en matière de changements climatiques.

Le 5ème rapport du GIEC sur les changements climatiques et leurs évolutions futures a été publié sous la forme de 3 volets en septembre 2013 (éléments scientifiques : volet 1), mars 2014 (Impact, Adaptation et Vulnérabilité : volet 2) et avril 2014 (Atténuation : volet 3). Ce 5ème rapport du GIEC présente plusieurs nouveautés en termes de méthodologie ou d'attribution des responsabilités des phénomènes climatiques.

LE PREMIER VOLET de ce rapport fixe la connaissance scientifique actuelle et présente des prévisions décennales, c'est-à-dire des prévisions de plus court terme. Les échéances mises en avant couvrent la période 2012-2035 en mettant l'accent sur la prochaine décennie. Celles-ci viennent s'ajouter aux projections traditionnelles pour le 21^{ème} siècle, auxquelles viennent également s'ajouter des projections de très long terme, à l'horizon 2100.

Le rapport réaffirme que l'augmentation de la concentration des GES pourrait engendrer des changements majeurs des températures, du niveau des mers et de la fonte des glaces, et prévoit notamment une hausse du niveau des mers, tous scénarios confondus, située entre 29 et 82 centimètres d'ici la fin du 21^{ème} siècle (2081-2100).

Même si cela peut paraître abstrait, rappelons qu'une hausse d'un mètre du niveau des mers toucherait directement une personne sur 10 dans le monde, soit 600 à 700 millions de personnes.

Selon ce rapport, il est pratiquement certain que le réchauffement climatique va provoquer des événements météorologiques extrêmes plus intenses et fréquents, tels que les sécheresses, pluies diluviennes, et il pourrait également – même si cela est encore débattu – entraîner des ouragans plus fréquents.

Le GIEC montre que l'objectif « 2°C maximum » ne pourra être atteint que si l'on suit les trajectoires du scénario le plus ambitieux (scénario RCP2.6) qui nécessite une réduction de nos émissions de gaz à effet de serre de 10% par décennie.

LE SECOND VOLET du rapport évalue les vulnérabilités, les impacts, et l'adaptation aux changements climatiques. Il analyse trois points principaux :

- les risques que causent les changements climatiques sur nos sociétés, et la manière dont ils peuvent nous affecter (santé, alimentation, etc.) ;
- comment ces risques peuvent être diminués ou contrôlés, grâce à l'adaptation de nos modes de vie (quels sont les besoins, quelles sont les options et / ou les opportunités pour adapter nos sociétés au changement) ;
- comment limiter ces risques grâce à la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre (même si cette partie est surtout évaluée dans le troisième volet du rapport).

LE TROISIEME VOLET du rapport évalue les aspects scientifiques, technologiques, environnementaux, économiques et sociaux de l'atténuation des changements climatiques : il pose la question des moyens disponibles concrètement pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Le rapport ne contient pas de recommandation sur les choix à mettre en place pour réduire ces émissions. Il évalue chacune des options possibles, à différents niveaux de gouvernance et dans différents secteurs économiques.

La conclusion du GIEC est très claire concernant la responsabilité des activités humaines dans la hausse de la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, à un rythme jamais vu dans le passé.

2. Les engagements de la France

A) LES ENGAGEMENTS ENERGIE ET GAZ A EFFET DE SERRE

En réponse aux engagements politiques mondiaux, la France, comme l'ensemble des pays membres de l'Union Européenne a ratifié le protocole de Kyoto en date du 31 mai 2002.

Elle considère qu'il ne faut pas permettre un réchauffement de la température moyenne à la surface de la Terre de plus de 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels.

La France a souscrit aux divers engagements européens, et a, consciente que la lutte contre le réchauffement est l'affaire de tous, initié à un échelon local la dynamique **des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET)**.

Sur le plan européen, la France se cale sur les objectifs de l'Union Européenne à l'horizon 2030 :

- améliorer l'efficacité énergétique d'au moins 32,5% ;
- réduire de 40% les émissions de GES d'ici 2030 par rapport à 1990 ;
- porter à 32% au moins la part des énergies renouvelables dans la consommation.

En décembre 2019, les dirigeants de l'UE ont approuvé l'objectif consistant à parvenir à une UE neutre pour le climat d'ici 2050 et sur les gaz à effet de serre le niveau d'ambition européen a été relevé récemment (décembre 2020) avec comme objectif de réduire les émissions d'au moins 55 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990. Tout ceci devant s'adosse sur le Pacte Vert pour l'Europe au moyen de la future Loi Européenne sur le Climat.

La France a aussi souscrit aux divers engagements européens, et a, consciente que la lutte contre le réchauffement est l'affaire de tous, initié à un échelon local la dynamique des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET).

Lois Grenelle I et II

Au travers des Lois Grenelle I et II adoptées en octobre 2009 et en juillet 2010, la France marque un tournant dans la lutte contre le changement climatique, pour les économies d'énergie et pour le développement des énergies renouvelables. Ces lois imposent la réalisation de Schémas Régionaux Climat Air Energie au travers de l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi ENE).

L'article L 229-25 impose de plus la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre (actualisé tous les 3 ans) aux communautés urbaines, communautés d'agglomération et communes de plus de 50 000 habitants ainsi qu'aux autres personnes morales de droit public employant plus de 250 personnes.

Le plan climat national, actualisé en juin 2017, fixe les orientations de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques. Il définit les objectifs français et les champs prioritaires d'intervention dans l'ensemble des domaines suivants : l'habitat et le tertiaire, les transports, l'industrie, l'agriculture et la forêt, l'énergie, les déchets, la sensibilisation, la formation, l'information et l'adaptation au changement climatique.

S'il doit prendre en compte les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie du territoire, le Plan Climat doit aussi aborder les enjeux de qualité de l'air et de pollution atmosphérique, ces phénomènes étant tous corrélés.

Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (août 2015)

La loi de transition énergétique fait évoluer les bilans d'émissions de gaz à effet de serre. En effet, un syndicat ou un établissement public intercommunal peut porter le Plan Climat Air Energie Territorial d'un territoire pour l'ensemble des collectivités le composant (même pour les villes de plus de 50 000 habitants). De plus, ce seuil de population pour adopter un plan climat est passé à 20 000 habitants en 2018.

Cette loi et les plans d'action associés doivent permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le changement climatique et renforcer son autonomie énergétique en équilibrant mieux ses sources d'approvisionnement.

Parmi ses objectifs initiaux, les objectifs suivants restent applicables :

- réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012 avec un objectif intermédiaire de 20% en 2030 et créer un objectif de performance énergétique de l'ensemble du parc de logements à 2050 ;
- lutter contre la précarité énergétique et affirmer un droit à l'accès de tous à l'énergie sans coût excessif au regard des ressources des ménages.

Loi énergie Climat

En novembre 2019, la loi énergie climat a révisée les objectifs de la loi d'août 2015. L'objectif est maintenant d'atteindre la **neutralité carbone en divisant par 6 les émissions de GES du territoire par rapport à 1990 (facteur 6 et non plus facteur 4)**. Dans les faits, il ne faudra pas émettre plus de gaz à effet de serre que ce que le pays ne pourra en absorber par le bais de ses voies naturelles.

Les objectifs suivants sont aussi fixés :

- réduire de 40 % en 2030 par rapport à 2012, la part des énergies fossiles dans la consommation énergétique primaire,
- réduire à 50% la part du nucléaire dans la production d'ici 2035
- porter la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie à 33 % en 2030 ;
- lutter contre les passoires thermiques.

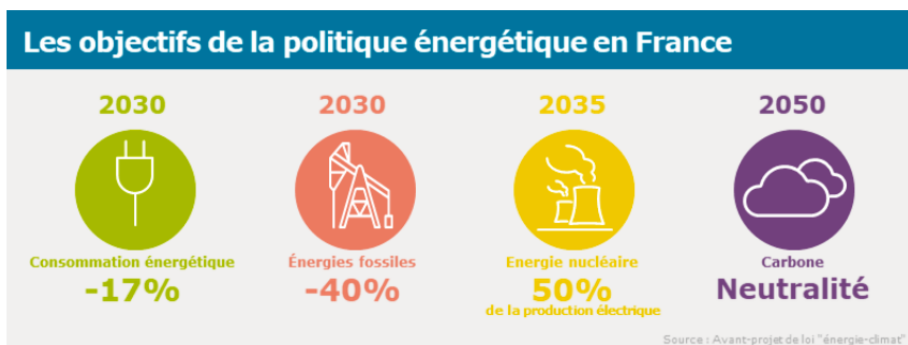


Figure 27 : synthèse des objectifs de la France suite à la loi énergie climat de novembre 2019

Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)

Pour atteindre ces ambitions, la loi instaure des outils de mise en œuvre de l'économie bas-carbone tels que la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) et les « Budgets Carbone ».

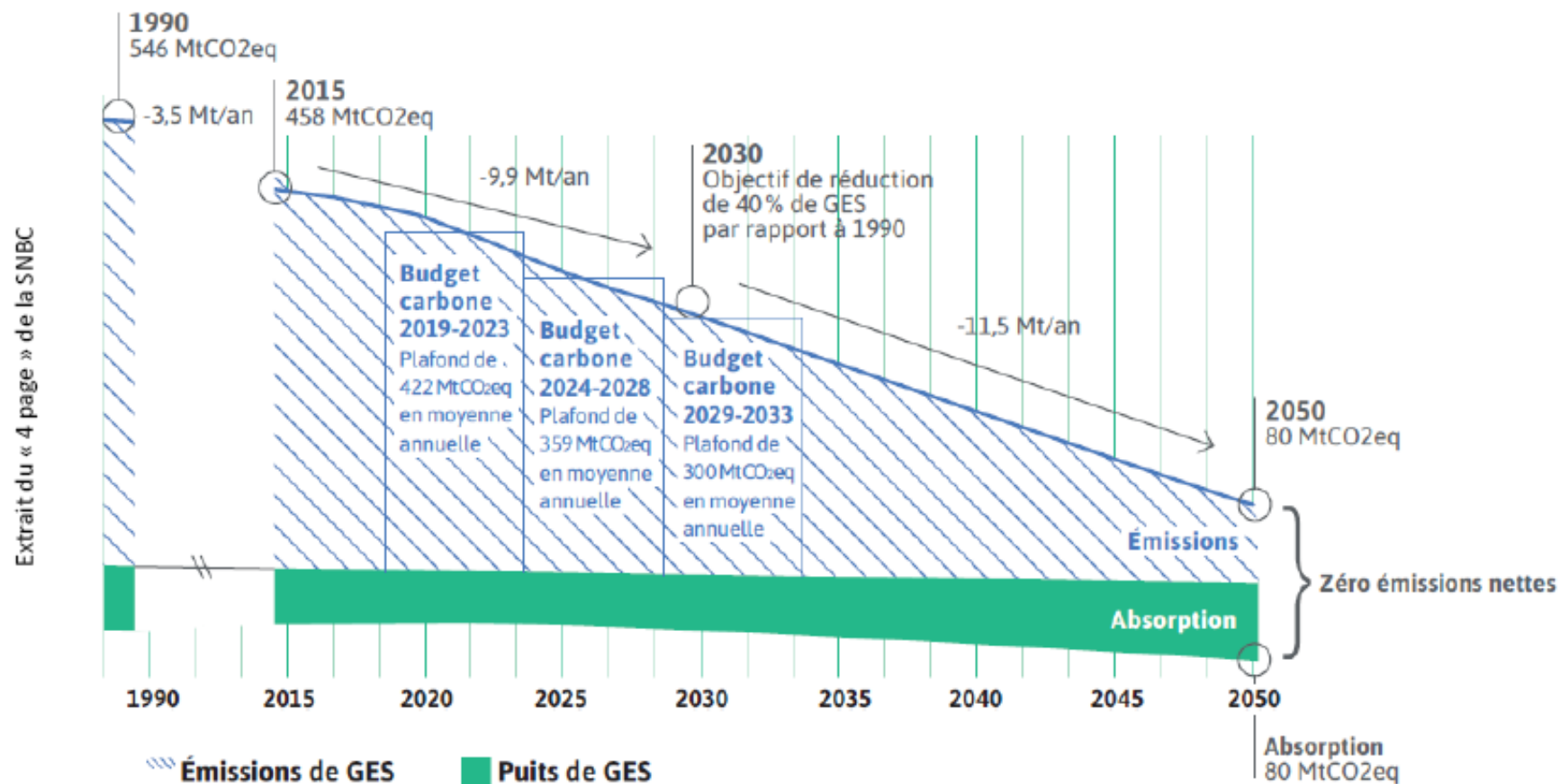
La SNBC donne les orientations stratégiques pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité, la transition vers une économie bas-carbone et durable. Elle s'appuie sur un scénario de référence, élaboré au cours d'un exercice de modélisation prospective, conduit entre septembre 2014 et août 2015.

Les « budgets carbone » sont les plafonds d'émissions de gaz à effet de serre fixés par périodes successives de 4 puis 5 ans, pour définir la trajectoire de baisse des émissions. Ils sont déclinés à titre indicatif par grands domaines d'activité (transport, déchets, logement, industrie, agriculture, énergie).

Ainsi, dans le cadre des différents PCAET réalisés à travers la France, on dispose d'une pente théorique à respecter à minima, dans le cadre des objectifs à fixer.

La nouvelle version de la SNBC et les budgets carbone pour les périodes 2019-2023, 2024-2028 et 2029-2033 ont été adoptés par décret le 21 avril 2020.

La trajectoire



Évolution des émissions et des puits de GES sur le territoire français entre 1990 et 2050 (en MtCO₂eq). Inventaire CITEPA 2018 et scénario SNBC révisée (neutralité carbone)

Figure 28 : trajectoire de réduction des émissions de GES, budgets-carbones et objectif facteur 6 en 2050 – SNBC révisée en cours d'adoption.

La programmation Pluriannuelle de l'énergie (PPE)

L'article 49 de la loi sur la transition énergétique et la croissance verte instaure une programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) qui fusionne et complète les documents de programmation existants. La PPE fixe la part d'énergie produite par chaque moyen de production (nucléaire, hydraulique, biomasse, gaz chaleur, carburants, éolien, photovoltaïque, etc.).

La première PPE couvre les périodes 2016-2018 puis 2019-2023. Les autres PPE seront définies pour 2 périodes consécutives de 5 ans.

La première PPE a été adoptée par décret du 27 octobre 2016. En matière d'électricité d'origine renouvelable, elle reprend pratiquement en totalité les objectifs fixés par l'arrêté du 24 avril 2016 relatif aux objectifs de développement des énergies renouvelables (arrêté actualisant les objectifs de la PPI 2009).

La Programmation pluriannuelle de l'énergie 2019-2028, a été publiée le 21 avril 2020.

Tous les 5 ans la programmation pluriannuelle de l'énergie est actualisée : la deuxième période de 5 ans est révisée et une période subséquente de 5 ans est ajoutée.

Les objectifs de la PPE sont détaillés pour chaque secteur d'activité et chaque production d'énergie renouvelable. Ils sont eux-mêmes cohérents avec les différents textes présentés ci-dessus.

B) L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le changement climatique est aujourd'hui inévitable et ses effets se font déjà ressentir. La collectivité ne devra donc pas se limiter à réduire ses émissions et à les atténuer mais elle devra également se préparer à quantifier et anticiper les impacts territoriaux de ce changement climatique.

La démarche d'adaptation a été enclenchée au niveau national par le Ministère de l'écologie à la fin des années 1990 notamment sous l'impulsion du fonds de recherche GICC (Gestion et impacts du changement climatique). Ce fonds a permis notamment de financer des projets de recherche sur des sujets émergents en matière d'impacts du changement climatique et d'adaptation.

La lutte contre l'intensification de l'effet de serre et la prévention des risques liés au réchauffement climatique sont reconnues priorités nationales par une loi votée à l'unanimité du Parlement en 2001 (article L229-1 du code de l'environnement). Les connaissances diffusées par la recherche ont permis d'élaborer, dès 2006, une stratégie nationale d'adaptation au changement climatique sur la base d'un ensemble d'informations et d'analyses robustes. Elle a ensuite donné naissance au plan national d'adaptation au changement climatique lancé en 2011 qui programme des mesures opérationnelles visant : la sécurité et la santé publique ; à éviter les inégalités devant

le risque ; à limiter les coûts et saisir les opportunités ; à préserver le patrimoine naturel.

Les politiques publiques régionales se sont renforcées sur cette thématique et les collectivités qui portent les plans climat sont invitées à adopter des mesures visant à répondre à la problématique locale de l'adaptation.

C) LE PLAN NATIONAL DE REDUCTION DES POLLUANTS ATMOSPHERIQUES

La qualité de l'air est un enjeu majeur du PCAET et en particulier dans la Région Hauts-de-France qui est particulièrement sensible à la pollution atmosphérique. L'exposition de la population y est en effet renforcée par la concentration des activités humaines et sa situation de pôle économique et touristique. Posent notamment problème :

- les oxydes d'azote (NOx) : Les transports en sont les premiers émetteurs, devant l'industrie (industrie manufacturière, de production d'énergie, de la construction et de traitement des déchets).
- les particules en suspension : Les PM10, pour lesquelles un contentieux avec l'Europe est en cours, sont sous la valeur limite depuis 2 ans sur les Hauts-de-France. Pour les PM2.5, en revanche, l'objectif de qualité n'est pas respecté. Plus du tiers des PM2.5 provient du résidentiel, tertiaire ; puis à proportion équivalente de l'industrie et de l'agriculture.

Le Plan National de Réduction des Polluants Atmosphériques (PREPA) qui résulte de la directive européenne 2016/2284 du 16 décembre 2016 décline, quant à lui, les objectifs de réduction des émissions de cinq polluants au niveau français en intégrant les objectifs du protocole de Göteborg. Ces objectifs sont fixés pour chaque état membre et visent à réduire de 50% la mortalité prématurée liée à la pollution atmosphérique en Europe.

Le tableau suivant présente les objectifs de réduction des émissions PREPA pour la France par rapport à l'année 2005 de référence.

	A l'horizon 2020	A l'horizon 2025	A l'horizon 2030
SO ₂	-55%	-66%	-77%
NO _x	-50%	-60%	-69%
COVMN	-43%	-47%	-52%
NH ₃	-4%	-8%	-13%
PM2.5	-27%	-42%	-57%

Tableau 8 : objectifs de réduction des émissions de polluants, PREPA (Source ATMO Hauts de France). SO₂ : dioxyde de soufre – NO_x : oxyde d'azote – COVMN : Composés organiques volatiles non méthaniques – NH₃ : ammoniac – PM2.5 : particules fines de diamètre inférieur à 2,5 microns

Le scénario moyen prospectif réalisé par Météo-France dans le cadre des travaux relatifs à l'élaboration des SRCAE conclue à :

- l'augmentation des températures d'ici à 2050 de + 1 à 2°C ;
- une évolution des vents et épisodes violents ;
- une évolution du régime des précipitations ;
- une évolution du niveau marin.

Le SRADDET

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité du Territoire des Hauts-de-France se substitue aux Schéma Régional Climat Air Énergie du Nord-Pas-de-Calais et de la Picardie.

La Région des Hauts-de-France a fait le choix d'un SRADDET mobilisateur en privilégiant les enjeux régionaux et en l'articulant avec le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

La valeur ajoutée du document se traduit de trois manières différentes :

1) Faire plus opérationnel et plus simple

Avec le SRADDET, la Région des Hauts-de-France dispose d'une capacité de mise en cohérence ; là où plusieurs schémas complexifiaient auparavant les niveaux de lecture et cloisonnaient les démarches.

Il se substitue aux schémas antérieurs tels que les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE), les schémas régionaux climat-air-énergie (SRCAE), les schémas régionaux des infrastructures et des transports (SRIT), les schémas régionaux d'intermodalité (SRI), et il intégrera le futur plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD).

Le SRADDET contribue ainsi à rendre les enjeux plus lisibles, à produire des objectifs et des règles plus facilement appropriables, et à promouvoir une approche plus intégrée de l'aménagement.

2) Faire ensemble et plus efficacement

La Région veut favoriser les mises en système, fédérer les acteurs autour d'enjeux communs et mutualiser les ressources.

La configuration du territoire régional (en deux moteurs métropolitains, avec un maillage important de villes et des ruralités aux profils multiples) est une chance. Elle permet des mises en réseau et des complémentarités réelles.

3) Révéler les Hauts-de-France

La nouvelle vision régionale doit permettre bien davantage qu'une simple addition des projets des deux ex-régions Nord - Pas-de-Calais et Picardie. La capacité du SRADDET à mobiliser les territoires en faveur des grandes dynamiques régionales, interrégionales et transfrontalières au bénéfice de tous sera déterminante pour l'avenir de la région.

Le projet de SRADDET arrêté par l'assemblée régionale est entré en février 2019 en consultation publique au titre du L 4251-6 du CGCT. Puis, il a été soumis à enquête publique avant d'être adopté par le conseil régional le 30 juin 2020 et a été approuvé par le Préfet par arrêté le 4 août 2020.

Synthèse

VISION RÉGIONALE

Parti-pris 1

Une ouverture maîtrisée, une région mieux connectée

Les incidences de la mise en œuvre du parti-pris :

- L'ouverture permet de valoriser le positionnement géographique de la région au bénéfice de l'emploi et de l'attractivité résidentielle,
- Le renforcement des fonctions métropolitaines, la valorisation des savoir-faire et la dynamique TRI contribuent à développer l'attractivité régionale,
- L'offre de transport Grande Vitesse conforte l'attractivité régionale et l'offre transfrontalière et interrégionale permet de mieux tirer parti des deux moteurs métropolitains,
- Le hub logistique permet d'appuyer le système productif, agricole et commercial de la région en le rendant plus compétitif,
- Le développement du numérique contribue également à l'attractivité,
- L'ouverture contribue au développement des présences, de l'activité économique et des flux.

Défi pour le pp1 :
Limiter les effets négatifs de
l'ouverture sur le cadre de vie

Parti-pris 3

Un quotidien réinventé, s'appuyant sur de nouvelles proximités et sur une qualité de vie accrue

Les incidences de la mise en œuvre du parti-pris :

- L'accessibilité aux services est globalement améliorée avec un équilibre services présents et à distance, une mutualisation accrue, etc...,
- L'amélioration de la qualité des logements, y compris sur le plan de l'efficacité énergétique, contribue à une meilleure qualité de vie et à une réduction des coûts,
- Les habitants bénéficient d'une production locale de qualité (circuits courts alimentaires) à et d'une offre de nature de qualité contribuant aux fonctions récréatives,
- La qualité de vie contribue à l'attractivité de la région et la valorisation des atouts locaux (productions locales...) contribue au

Défi pour le pp3 :
Garantir
l'accessibilité
réelle des
services,
la réduction des
coûts du quotidien
et l'amélioration
du cadre de vie

Parti-pris 2

Une multipolarité confortée en faveur d'un développement équilibré du territoire régional

Les incidences de la mise en œuvre du parti-pris :

- Le modèle d'organisation territoriale permet de mieux répartir les présences et l'activité économique au profit d'une urbanisation plus efficace et respectueuse de la trame verte et bleue et des terres agricoles,
- La multipolarité s'appuie sur une compacité qui améliore l'équilibre habitat/emploi, favorise une meilleure hiérarchisation du système de transports et ses interconnexions permettant d'améliorer l'offre et de décongestionner les axes vers Lille et Paris, Tous les territoires sont irrigués par une ou plusieurs dynamiques de développement,
- Le modèle d'organisation territoriale favorise un meilleur accès aux services, améliore les conditions de déplacements et garantit un

Figure 29 : SRADDET : la vision régionale Hauts-de-France, synthèse des 3 partis-pris

Suite à la phase de concertation et à l'avis de l'Autorité Environnementale, les objectifs initiaux ont été revus.

Les objectifs du SRADDET Hauts de France sont les suivants :

- réduire la consommation d'énergie finale
- de 30% en 2031 par rapport à 2012
- de 50% en 2050 (contre 40% dans la version soumise à consultation en 2019)
- réduire les émissions de Gaz à effet de serre
- de 40 % en 2030 par rapport à 2012
- de 75% en 2050
- porter les EnR&R dans la consommation d'énergie finale à 15% en 2021; 20 % en 2026 et 28 % en 2031 (initialement 22% en 2030).

L'objectif affiché dans le SRADDET pour le développement des énergies renouvelables est de :

« Développer l'autonomie énergétique des territoires et des entreprises, multiplier par 2 la part des énergies renouvelables à l'horizon 2030 »

Il se décline de la manière suivante :

- **Solaire** : Atteindre une production de **1 778 GWh/an** de solaire photovoltaïque et de **1 015 GWh/an** de solaire thermique
- **Éolien** : Stabiliser la production éolienne à **7 824 GWh/an**

- Énergies fatales, incinération des déchets, CSR, biomasse, en réseau ou de grande puissance, gaz de mines : Atteindre une production de 3 497 GWh/an
- **Biogaz** (méthanisation) : Atteindre une production de **9 053 GWh/an**
- **Bois Énergie** : Atteindre une production de **7 668 GWh/an**
- **Géothermie** basse température et Pompes à chaleur : Atteindre **3 029 GWh/an**

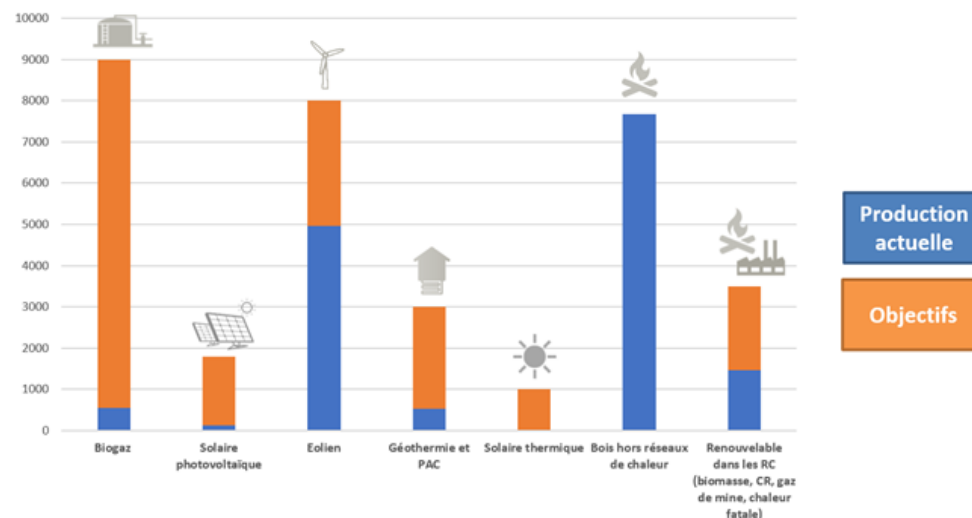


Figure 30 : Objectifs de développement des EnR en 2030 pour la région Hauts-de-France (SRADDET)

Objectif de réduction de la consommation régionale d'énergie finale par secteur

Secteurs\Gwh/an	2012	2021		2026		2031		2050	
		Gain		Gain		Gain		Gain	
Résidentiel	48 351	7 615	- 16%	11 926	- 25%	15 430	- 32%	25 936	- 54%
Tertiaire	21 884	3 093	- 14%	4 225	- 19%	5 527	- 25%	9 658	- 44%
Industrie	86 438	10 658	- 12%	15 299	- 18%	20 080	- 23%	35 495	- 41%
Transports	43 656	10 701	- 25%	14 001	- 32%	17 826	- 41%	28 373	- 65%
Agriculture	3 442	421	- 12%	1 244	- 36%	1 570	- 46%	2 424	- 70%
Réduction de consommation d'énergie par rapport à 2012	203 772	32 488	- 16%	46 695	- 23%	60 433	-30%	101 886	-50%

Objectif de réduction des émissions régionales de gaz à effet de serre par secteur

Secteurs\KteqCO2/an	2012	2021		2026		2031		2050	
		Gain		Gain		Gain		Gain	
Résidentiel	7 300	1 984	- 27%	2 331	- 32%	2 968	- 41%	4 730	- 65%
Tertiaire	5 900	590	- 10%	931	- 16%	1 226	- 21%	2 198	- 37%
Industrie	24 800	5 518	- 22%	8 022	- 32%	10 208	- 41%	16 214	- 65%
Transports	11 500	2 987	- 26%	3 921	- 34%	4 970	- 43%	7 792	- 68%
Agriculture	12 400	564	- 5%	1 170	- 9%	1 561	- 13%	2 925	- 23%
Total	61 900	11 643	- 19%	16 375	- 26%	20 933	- 34%	33 859	- 55%
Réduction de CO ² due aux EnR&R		894	- 1%	1 970	- 3%	3 679	- 6%		
Réductions d'émissions de CO² par rapport à 2012		12 537	- 20%	18 345	- 30%	24 612	- 40%	vers F4 (- 75%)	vers F4

Tableau 9 : Objectifs du SRADDET Hauts de France (Objectifs provisoires proposés en mars 2020 après la concertation)

Une ambition dans la protection des espaces agricoles, forestiers et naturels en maîtrisant leur consommation foncière

L'objectif de préservation de ces surfaces du SRADDET est le suivant :

- une division par 3 à l'horizon 2030 du rythme d'artificialisation des sols observé entre 2003 et 2012 (soit 500 ha/an) (division par 2 dans le projet arrêté en janvier 2019)
- une division par 4 à l'horizon 2040 (soit 375 ha/an)
- une division par 6 à l'horizon 2050 (soit 250ha/an) (division par 3 dans le projet arrêté en janvier 2019)
- après 2050, poursuite des efforts pour tendre vers le zéro artificialisation nette.

Les territoires doivent orienter la consommation des surfaces agricoles, naturelles et forestières prioritairement en faveur des projets de développement économique (à l'exclusion d'extensions ou créations de zones commerciales)

Les exclusions ont été précisées (CSNE, réseau express Grand Lille, barreau ferroviaire Picardie Roissy, zones de stationnement liées au Brexit) et estimées à environ 3 500 ha sur 30 ans (soit un rythme de 115 ha/an)

Les objectifs d'adaptation en Hauts de France

Dans le SRADDET, le paragraphe « Adapter le territoire au changement climatique » identifie les objectifs suivants pour 2030 :

- Diminuer l'exposition des personnes, des biens, des infrastructures et de l'agriculture aux risques « eau » (inondation, baisse des précipitations, augmentation de la demande en eau, dégradation de la qualité de l'eau potable) ;
- Diminuer l'exposition des populations, des biens aux risques de submersion marine ;
- Diminuer l'exposition des populations, des biens aux risques de retrait/gonflement des argiles (RGA) ;
- Diminuer l'exposition des populations, des biens aux phénomènes des îlots de chaleur.

Les objectifs du SRADET en termes de qualité de l'air

Les objectifs régionaux des Hauts-de-France sont les suivants. Ces objectifs sont légèrement plus faibles que les objectifs nationaux du PREPA.

Emissions en tonnes	2015	2021	Baisse (%) / à 2015	2026	Baisse (%) / à 2015	2031	Baisse (%) / à 2015
Nox	102 652	69 440	-32%	55 552	-46%	43 052	-58%
COVnM	118 545	75 396	-36%	70 097	-41%	63 484	-46%
SO2	29 340	22 637	-23%	17 103	-42%	11 570	-61%
NH3	50 434	48 852	-3%	46 817	-7%	44 273	-12%
PM2.5	20 490	17 208	-16%	13 672	-33%	10 136	-51%
PM10	32 341	27 214	-16%	21 622	-33%	16 030	-50%

Tableau 10 : Objectifs qualité de l'air en Hauts-de-France (Objectifs provisoires proposés en mars 2020 après la concertation).

SO2 : dioxyde de soufre – NOx : oxyde d'azote – COVMn : Composés organiques volatiles non méthaniques – NH3 : ammoniac – PM2.5- PM10 : particules fines de diamètre inférieur à 2,5 et à 10 microns

A. Compatibilité du PCAET avec les documents de programmation climat-air-énergie (échelon national et régional)

Les tableaux suivants comparent les objectifs fixés par le PCAET du Saint-Quentinois et les objectifs régionaux et nationaux présentés dans la partie précédente.

A) EMISSIONS DE GES

Objectifs 2050	CASQ	SRADDET territorialisé	Loi du 18 novembre 2019 : Facteur 6	Stratégie Nationale Bas Carbone
Emissions de GES (TéqCO ₂ / hab)	1,0	1,21 	/	1,067 teq CO ₂ / hab 
Réduction des émissions totales de GES	-79%	-75% 	-83% 	

Le territoire du Saint-Quentinois est rural avec un pôle urbain d'importance. L'atteinte du maximum des potentiels permet de viser d'ici 2050 une baisse de 79% des émissions de GES, ce qui est inférieur à l'objectif national de 83%. Mais rapporté au nombre d'habitant, l'objectif du territoire est d'atteindre 1,0 teq CO₂ par habitant à l'échelon 2050, ce qui est plus faible que l'objectif national par français.

Les objectifs du PCAET sont donc conformes à la SNBC et un peu plus ambitieux que le SRADDET des Hauts de France.

Comparaison des objectifs territoriaux à la Stratégie Nationale Bas Carbone en cours de révision, détail par secteur

Cibles	2030		2050		Commentaires
Objectifs	Objectif de réduction du territoire	Objectifs de réduction de la SNBC	Objectif de réduction du territoire	Objectifs de réduction de la SNBC	
Procédés industriels	-19%	-35%	-85%	-81%	Les objectifs tiennent compte des freins majeurs à la rénovation énergétique et au changement de source d'énergie, surtout pour l'industrie et surtout dans la période d'ici 2030.
Tertiaire	-30%	-53%	-88%	-100%	
Résidentiel	-18%	-53%	-91%	-100%	Pour atteindre les objectifs SNBC des leviers réglementaires et financiers supplémentaires seront nécessaires. Ainsi la rénovation obligatoire du parc tertiaire public permettrait d'améliorer les résultats.
Agriculture	-7%	-20%	-33%	-46%	La trajectoire prévue pour l'agriculture est bien plus lente que la SNBC mais l'objectif du territoire se rapproche des objectifs SNBC en 2050.
Transports routiers	-17%	-31%	-79%	-100%	A l'échéance 2050, la stratégie a tenu compte de la très grande dépendance actuelle du territoire à la voiture et au camion et des freins importants au report modal constaté actuellement sur le territoire.
Autres transports		-31%		-100%	
TOTAL			-79%	-83%	

Tableau 11 : comparaison des objectifs et de ceux de la SNBC

Notons cependant que les potentiels maximums ont été calculés en s'appuyant sur les technologies connues et les réglementations connues et anticipées. Seule une mobilisation nationale massive permettra d'atteindre l'objectif de la neutralité carbone. Bien que les pourcentages de réduction par secteur soient plus faibles que dans la SNBC, les émissions par habitants du Saint-Quentinois seront finalement plus faibles que la moyenne nationale.

Ainsi, le calcul des potentiels n'inclut pas l'hypothèse de rénovations obligatoires de tout le parc tertiaire privé. De même pour les transports, la loi Mobilité publiée toute fin 2019 prévoit l'absence totale d'émissions de GES dans le secteur des transports en 2050. Ceci demandera de forts leviers réglementaires, avec interdiction complète de circulation de tout véhicule à essence ou diesel. Ce type de réglementation n'a pas été comptabilisé dans les potentiels actuels, qui considèrent qu'il restera en 2050 de véhicules thermiques en circulation.

B) CONSOMMATIONS D'ENERGIE

Objectifs	CASQ	SRADDET territorialisé	LTECV
2030	-24%	-30% 	-20% 
2050	-51%	-50% 	-50% 

Les objectifs fixés par le territoire sont conformes au SRADDET et à la Loi TEPCV à l'horizon 2030 et 2050.

C) PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Objectifs		CASQ	SRADDET territorialisé	LTECV
2030	Couverture des besoins	29%	28% 	32% 
	Augmentation de la production	+75%	x4 	
2050	Couverture des besoins	75%		
	Augmentation de la production	x7		

Les objectifs de production d'énergie renouvelable sont égaux aux objectifs régionaux mais légèrement inférieurs aux objectifs nationaux à 2030. Ceci s'explique car les gisements de production d'énergies renouvelables du Saint-Quentinois apparaissent faibles au regard de ses consommations.

Des études complémentaires permettront de mieux analyser certains potentiels et peut-être de revoir les objectifs à la hausse dans le prochain plan climat. De plus, les potentiels ont été calculés sur la base des technologies connues aujourd'hui, d'autres sources d'énergies renouvelables pourraient apparaître et augmenter les potentiels du territoire.

D) RENFORCEMENT DU STOCKAGE CARBONE

Objectifs De couverture des émissions de GES restantes	CASQ	SNBC
2030	7%	
2050	46%	100% (neutralité carbone) 

Les objectifs fixés par la CASQ ne permettent pas de viser la neutralité Carbone sur le territoire. Dans l'état actuel des connaissances, la neutralité carbone est difficilement atteignable. Le potentiel de stockage de carbone ne peut pas atteindre 100%. Il reste cependant très mal connu.

E) ARTIFICIALISATION DES TERRES

Le Plan Climat a repris les objectifs définis dans les documents disponibles en 2019 du PLUi-HD de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois à l'horizon 2030. Dans ce PLUi le territoire a souhaité être plus vertueux que les objectifs fixés par le SCoT de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin :

- Concernant les objectifs résidentiels, le SCoT prévoyait un compte foncier en extension de 180 ha, sachant que 40% de ces surfaces ont déjà été urbanisées. Le PLUi-HD prévoit quant à lui 92,2 ha en extension du tissu urbain, ce qui est inférieur de 16 ha aux 60% des 180 ha du SCoT « encore disponibles » sur la période 2014-2030. De plus, l'emprise des zones urbanisables et à urbaniser a diminué entre 2014 et 2019 et le ratio de logements en sein des taches urbaines a été augmenté. On compte près de 67 ha mobilisables au sein des espaces bâtis dans le temps du PLUi.
- Concernant le développement économique : Le SCoT prévoit un compte foncier en extension de 10 ha. Entre 2014 et 2019, l'évolution des surfaces à vocation économique a progressé de 6 ha (791 ha en 2014 et 797 ha en 2019) alors que le SCoT autorise une évolution de 10 ha.

Dans le cadre du PLUi-HD la définition de zones urbanisables induit l'artificialisation des sols sur une surface globale d'environ 175 ha, soit près de 0,6% de la surface globale du territoire et soit 17,5% sur 10 ans.

Le SRADDET prévoit dans sa version de mars 2020 de limiter la consommation d'espace à 500 ha par an (sauf exclusions). Cet objectif est extrêmement ambitieux, correspondant à une division par 3 du rythme d'artificialisation, alors que la version soumise à consultation en 2019 prévoyait une division par 2.

Les objectifs du PLUi-HD correspondent à 4% des objectifs régionaux, alors que la CASQ représente 1% des Hauts de France en termes de superficie. Rappelons cependant que le Plan Climat n'a pas de vocation prescriptive sur l'urbanisation.

Objectifs d'artificialisation des terres	CASQ	SRADDET
2030	17,5 ha par an (PLUi) Soit 4% de l'objectif régional	500 ha par an 

F) QUALITE DE L'AIR

Les objectifs du PCAET du Saint-Quentinois ont été définis en transposant à l'échelle du territoire les objectifs du PREPA, fixés sur la base de l'année 2005. Pour ce faire les émissions de l'année 2005 ont été reconstituées par ATMO Hauts de France.

- Pour les COVnM, les oxydes d'azote et les particules PM10 et PM2.5 : la baisse amorcée par la CASQ est moins importante que celle projetée avec les objectifs PREPA ;
- Pour le dioxyde de soufre et l'ammoniac : la baisse amorcée par la CASQ est plus importante que celle projetée avec les objectifs PREPA.

Par la méthodologie employée, les objectifs de la CASQ sont donc nécessairement conformes au PREPA. Les objectifs du SRADDET étant légèrement plus faibles, le PCAET de la CASQ est donc aussi conforme au SRADDET.

Objectifs à l'horizon 2030	Objectifs de la CASQ Par rapport aux émissions 2005 reconstituées	Objectifs de la CASQ par rapport aux émissions 2012	Objectifs nationaux du Prepa par rapport à 2005	Objectifs du SRADDET Par rapport à 2015
SO ₂	-77%	-64%	-77%	-61%
NOx	-69%	-64%	-69%	-58%
COVNM	-52%	-45%	-52%	-46%
NH ₃	-13%	+3%	-13%	-12%
PM2.5	-57%	-51%	-57%	-51%

G) ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le tableau suivant reprend les objectifs fixés dans la stratégie de la CASQ et ceux du SRADDET Hauts-de-France. Les objectifs de l'Agglomération sont bien compatibles avec le SRADDET. Pour mémoire, le territoire du Saint-Quentinois n'est pas exposé au risque de submersion marine. Celui-ci est donc essentiellement concerné par trois enjeux identifiés dans le SRADDET liés à l'eau et à la chaleur.

CASQ	SRADDET
- Mettre en place des dispositifs d'alerte et de prévention des populations - Déployer le Plan alimentaire territorial - Intégrer les impacts actuels et futurs du changement climatique dans les documents d'urbanisme et leurs règlements - Développer la place de la biodiversité et de la nature en ville - Maîtriser et limiter la production de déchets - Développer l'économie circulaire et de la fonctionnalité - Développer l'architecture bioclimatique pour les bâtiments neufs - Récupérer l'eau de pluie, Développer la gestion à la parcelle de l'eau d'infiltration non polluée - Maîtriser la consommation d'eau du territoire - Protéger les espaces naturels sensibles - Lutter contre l'artificialisation des sols au travers de contraintes réglementaires fortes - Diversifier les peuplements forestiers pour y développer des espèces résistantes aux épidémies et au changement du climat - Accompagner les éco-industries et entreprises du territoire dans leur transition énergétique, écologique et sociale - Développer une économie locale de proximité limitant ainsi les déplacements et améliorant la qualité alimentaire du territoire - Instaurer des cahiers de prescriptions écologiques pour l'implantation d'entreprises - Systématiser l'analyse du cycle de vie des activités économiques - Réinstaller des ouvrages de gestion hydrauliques doux, véritables freins aux inondations et aux pertes de structure des sols agricoles grâce en particulier aux haies, digues (en étroite lien avec la compétence GEMAPI) - Développer des cultures diversifiées et adaptées au climat et nécessitant moins d'irrigation - Développer les labélisations dans l'agriculture en s'appuyant notamment sur l'agriculture biologique - Développer les circuits courts alimentaires par le déploiement de productions locales - Développer l'agroforesterie et le maraichage	- diminuer l'exposition des personnes, des biens, des infrastructures et de l'agriculture aux risques « eau » (inondation, baisse des précipitations, augmentation de la demande en eau, dégradation de la qualité de l'eau potable) ; - diminuer l'exposition des populations, des biens aux phénomènes des îlots de chaleur. - diminuer l'exposition des populations, des biens aux risques de retrait/gonflement des argiles (RGA)  - diminuer l'exposition des populations, des biens aux risques de submersion marine ; non concerné.

Du fait de ces objectifs, le PCAET est aussi compatible avec la Plan National d'Adaptation au Changement climatique.

H) CONTINUITES ECOLOGIQUES ET BIODIVERSITE

Une orientation du Plan Climat en particulier est dédiée à la biodiversité :

- Protéger les espaces naturels sensibles ;
- Lutter contre l'artificialisation des sols au travers de contraintes réglementaires fortes ;
- Diversifier les peuplements forestiers pour y développer des espèces résistantes aux épidémies et au changement du climat.

I) CONCLUSION – COMPATIBILITE AVEC LE SRADDET ET LES DOCUMENTS NATIONAUX

La compatibilité par actions et mesures du Plan d'action avec le SRADDET est donnée sous forme de tableau en annexe.

Articulation du Plan climat de la CASQ avec le SRADDET	
Lien juridique	Evaluation
Le PCAET doit être compatible avec le SRADDET , ce qui signifie qu'il ne doit pas être en contradiction avec les options fondamentales	Le PCAET est compatible avec le SRADDET. L'ensemble de ses objectifs est cohérent avec les orientations du SRADDET à l'horizon 2050 même si la trajectoire n'est pas aussi ambitieuse en 2026 et 2030.
Articulation du Plan climat de la CASQ avec la Stratégie Nationale Bas Carbone	
Lien juridique	Evaluation
Le PCAET doit prendre en compte la SNBC ce qui signifie ne pas ignorer ni s'éloigner de ses options fondamentales	Le PCAET prend en compte la SNBC. La neutralité carbone n'est pas atteignable à l'échelle du Saint-Quentinois. Néanmoins, le PCAET respecte les objectifs d'émissions par habitant en 2050, de la SNBC.
Articulation du Plan climat de la CASQ avec le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique	
Lien juridique	Evaluation
Le PCAET doit être cohérent avec le PNACC	Le PCAET est cohérent avec le PNACC

B. Articulation avec le S3REN

Présentation du S3REN

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, dite « loi Grenelle II », a institué le **Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REN)**.

L'article L 321-7 du Code de l'Energie et le décret n° 2012-533 du 20 avril 2012 définissent le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables. Ce schéma doit reprendre les objectifs définis par le SRCAE puis le SRADDET.

Ce document est élaboré par RTE en accord avec les gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité. Il détermine les conditions de renforcement du réseau de transport d'électricité et des postes de production pour favoriser l'injection de l'électricité d'origine renouvelable, selon les objectifs du SRADDET.

Le schéma présente les travaux de développement nécessaire à l'atteinte des objectifs (créations d'infrastructures et renforcements), la capacité d'accueil du S3REN, la capacité d'accueil par poste, le coût prévisionnel des ouvrages créés, le calendrier prévisionnel des études à réaliser et les procédures à suivre pour l'élaboration des travaux.

Le S3REN garantit une capacité réservée pour les installations de production supérieures à 100 kVA pour une durée de dix ans sur les postes électriques proches des gisements identifiés, dès lors que le réseau le permet.

La révision des S3REN des deux anciennes régions en 2016 a entraîné l'élaboration du S3REN Hauts-de-France, dont l'objectif a été fixé par le préfet à **3000 MW de capacités réservées**, en février 2017.

Sur les 3000 MW de capacités réservées on compte :

- 940 MW déjà existantes ou déjà engagées (672 MW en file d'attente) ;
- 2000 MW par la création de nouveaux ouvrages
- 60 MW par le renforcement d'ouvrages existants.

A noter que 675 MW sont rendus disponibles par l'utilisation optimisée du réseau (mise en œuvre d'automates). Les évolutions du réseau et solutions prévues devraient ainsi permettre d'assurer le raccordement des énergies renouvelables en région sur les prochaines années.

Articulation

A l'horizon 2030, le PCAET prévoit la production de 130 GWh éolien et de 70 GWh photovoltaïques.

Pour le photovoltaïque, il s'agit dans la majorité de petites unités, raccordées directement sur le réseau de distribution.

Pour l'éolien, le gisement maximum est estimé à environ 150 MW environ et le potentiel à l'horizon 2030 est de 62 MW, uniquement en remplacement des éoliennes existantes.

Le diagnostic territorial du PCAET montre que des capacités de raccordement existent sur le territoire dans le S3REnR.

La compatibilité par actions et mesures du Plan d'action avec le S3RENr est donnée sous forme de tableau en annexe.

Articulation du Plan climat de la CASQ avec le S3RENr	
Lien juridique	Evaluation
Cohérence	Le PCAET est compatible avec le S3RENr. Au regard des objectifs de la stratégie énergétique du territoire en termes de développement des énergies renouvelables électriques et au regard des capacités de raccordement prévues dans le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables, le PCAET est compatible avec le S3RENr. En effet, le réseau est en capacité à répondre à la diminution des consommations électriques et à l'augmentation de la production d'électricité renouvelables pour les années à venir.

C. Articulation avec le SDAGE

Présentation du SDAGE

Les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) sont des documents de planification en matière de politique de l'eau. Ils sont établis à l'échelle des grands bassins hydrographiques français. Le territoire métropolitain est en effet découpé en 7 bassins hydrographiques et la zone potentielle d'implantation appartient au bassin « L'Escaut, la Somme et les cours d'eau côtiers de la Manche et de la Mer du nord » pour lequel a été élaboré le SDAGE Artois-Picardie.

Le SDAGE en cours, élaboré pour la période 2016-2021, a été approuvé en octobre 2015 et fixe les objectifs qualitatifs et quantitatifs pour un bon état de l'eau à l'horizon 2021. Les SDAGE sont opposables à l'ensemble des actes administratifs (état, établissements publics et collectivités).

Le SDAGE Artois-Picardie est organisé autour de 5 enjeux fondamentaux :

- Enjeu A : Maintenir et améliorer la biodiversité des milieux aquatiques
- Enjeu B : Garantir une eau potable en qualité et en quantité satisfaisante
- Enjeu C : S'appuyer sur le fonctionnement naturel des milieux pour prévenir et limiter les effets négatifs des inondations
- Enjeu D : Protéger le milieu marin
- Enjeu E : Mettre en œuvre des politiques publiques cohérentes avec le domaine de l'eau.

Articulation

Le Plan Climat n'a pas à être conforme au SDAGE. Celui-ci est cependant pris en compte dans l'élaboration du PCAET, car les enjeux de vulnérabilité au changement climatique sont très liés à la gestion des eaux. Les questions de préservation de la ressource en eau, de lutte contre les inondations et le ruissellement et de préservation de la biodiversité sont fortement abordées dans le plan d'actions.

La compatibilité par actions et mesures du Plan d'action avec le SDAGE est donnée sous forme de tableau en annexe.

Articulation du Plan climat du PCAET avec le SDAGE	
Lien juridique	Evaluation
Cohérence	Le PCAET est cohérent avec le SDAGE Principales orientations contribuant à la cohérence : Pour la gestion de la ressource en eau : • Récupérer l'eau de pluie ; • Développer la gestion à la parcelle de l'eau d'infiltration non polluée ; • Maîtriser la consommation d'eau du territoire ; Pour le maintien et le développement de la Biodiversité : • Protéger les espaces naturels sensibles ; • Lutter contre l'artificialisation des sols au travers de contraintes réglementaires fortes ; Concernant les activités agricoles : • Réinstaller des ouvrages de gestion hydrauliques doux, véritables freins aux inondations et aux pertes de structure des sols agricoles grâce en particulier aux haies, digues (en étroite lien avec la compétence GEMAPI).

D. Le SAGE

Présentation

SAGE Haute Somme

Ce SAGE a été approuvé le 15 juin 2017. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de planification de la politique de l'eau à l'échelle du bassin versant. Un SAGE a une portée juridique. Il précise la réglementation générale en matière d'eau en fonction des enjeux locaux et intègre la législation et les documents cadres, dont le SDAGE.

Le SAGE Haute Somme couvre une superficie de 1 798 km², sur un bassin versant recensant 200 000 habitants répartis sur 264 communes, sur quatre départements : Somme, Aisne, Oise, Pas-de-Calais. La structure porteuse du SAGE est le syndicat mixte AMEVA.

Les 4 enjeux identifiés sur le territoire du SAGE sont les suivants :

- Préserver et gérer la ressource en eau,
- Préserver et gérer les milieux naturels aquatiques,
- Gérer les risques majeurs,
- Communication et gouvernance.

Ils sont déclinés en 17 objectifs généraux.

Articulation

Tout comme pour le SDAGE, le plan climat comporte des orientations autour de la gestion des eaux.

La compatibilité par actions et mesures du Plan d'action avec le SAGE est donnée sous forme de tableau en annexe.

Articulation du Plan Climat de la CASQ avec le SAGE	
Lien juridique	Evaluation
Cohérence	Le PCAET est cohérent avec les SAGE Principales orientations contribuant à la cohérence : Pour la gestion de la ressource en eau : • Récupérer l'eau de pluie, • Développer la gestion à la parcelle de l'eau d'infiltration non polluée • Maîtriser la consommation d'eau du territoire Pour le maintien et le développement de la Biodiversité : • Protéger les espaces naturels sensibles ; • Lutter contre l'artificialisation des sols au travers de contraintes réglementaires fortes ; Concernant les activités agricoles : • Réinstaller des ouvrages de gestion hydrauliques doux, véritables freins aux inondations et aux pertes de structure des sols agricoles grâce en particulier aux haies, digues (en étroite lien avec la compétence GEMAPI) ;

E. Le plan régional santé-environnement (PRSE)

Présentation

Élaboré conjointement par l'État, la Région Hauts-de-France et l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France, après une large consultation des acteurs régionaux en santé-environnement, l'objectif de ce plan est de réduire les expositions environnementales présentant un risque pour la santé.

Couvrant la période 2017-2021, le PRSE 3 est structuré autour de 28 fiches-actions réparties sur 6 axes stratégiques :

- Impulser une dynamique santé-environnement sur les territoires,
- Périnatalité et petite enfance,
- Alimentation et eau de consommation,
- Environnements intérieurs, habitat et construction,
- Environnements extérieur et sonore,
- Amélioration des connaissances.

Articulation

Le PRSE intervient sur des problématiques de santé publique, le PCAET vise quant à lui à réduire l'impact du changement climatique sur l'ensemble des milieux y compris le milieu humain. L'intérêt des deux documents se rejoint sur la thématique de la santé notamment de manière indirecte pour le PCAET. En effet, le changement climatique rend plus vulnérable les populations aux maladies de type allergies, maladies respiratoires et ou cardiaques notamment par la dégradation de la qualité de l'air (intérieur et extérieur).

De même les périodes de canicule affaiblissent et exposent les personnes les plus âgées à une surmortalité.

Le PCAET par ses actions autour de la production locale et l'agriculture durable rejoint les objectifs du PRSE sur le volet alimentaire.

Par les actions de sensibilisation auprès des plus jeunes, des écoles et des familles, le PCAET rejoint les actions du PRSE sur le volet sensibilisation.

La compatibilité par actions et mesures du Plan d'action avec le PRSE est donnée sous forme de tableau en annexe.

Articulation du Plan climat de la CASQ avec le PRSE

Lien juridique	Evaluation
Cohérence	Le PCAET est cohérent avec le PRSE Plusieurs orientations contribuent à cette cohérence : Concernant le Milieu Humain : • Mettre en place des dispositifs d’alerte et de prévention des populations ; • Déployer le Plan alimentaire territorial ; • Intégrer les impacts actuels et futurs du changement climatique dans les documents d’urbanisme et leurs règlements. Concernant les activités agricoles : • Développer les labélisations dans l’agriculture en s’appuyant notamment sur l’agriculture biologique ; • Développer les circuits courts alimentaires par le déploiement de productions locales.

F. Le Plan de Gestion du Risque Inondation et les documents de lutte contre les inondations

Présentation

Le territoire du Saint-Quentinois dépend du PGRI Artois Picardie. Localement, s'applique la stratégie locale de gestion des risques d'inondation du bassin versant de la Somme. Le Programme d'actions de prévention des inondations de la Somme 2015-2020 (PAPI) constitue le volet « inondations » du Plan Somme. A cela s'ajoute la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) de l'Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2018.

Un Plan de Prévention des Risques inondations (PPRI) a été mis en place sur la Vallée de la Somme entre Dury et Sequehart. Il concerne 13 communes notamment la ville de St Quentin, il a été approuvé le 22 décembre 2011. Il vaut servitude d'utilité publique pour les documents d'urbanisme locaux.

Avec l'augmentation de la vulnérabilité du territoire notamment au travers du changement du régime des pluies, de l'accentuation des phénomènes de sécheresse, le risque « inondation » tend à se renforcer sur le territoire par période notamment aux inter-saisons.

Articulation

Au travers de sa stratégie d'adaptation au changement climatique, le PCAET est cohérent avec le PGRI et toute la politique de prévention et de lutte contre les inondations.

La compatibilité par actions et mesures du Plan d'action avec le PGRI est donnée sous forme de tableau en annexe.

Articulation du Plan climat de la CASQ avec le PGRI	
Lien juridique	Evaluation
Cohérence	Concernant le Milieu Humain : - Mettre en place des dispositifs d'alerte et de prévention des populations ; Pour la gestion de la ressource en eau : - Récupérer l'eau de pluie, - Développer la gestion à la parcelle de l'eau d'infiltration non polluée Maîtriser la consommation d'eau du territoire Concernant les activités agricoles : - Réinstaller des ouvrages de gestion hydrauliques doux, véritables freins aux inondations et aux pertes de structure des sols agricoles grâce en particulier aux haies, digues (en étroite lien avec la compétence GEMAPI) ;

G. Les documents de planification en matière de déchets : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Présentation

Le PLPDMA vise à planifier les actions de prévention afin d'atteindre les objectifs fixés par la loi de transition énergétique et de la croissance verte à savoir réduire la production de déchets ménagers et assimilés de 10% en 5 ans et de diminuer la part de déchets enfouis de 50 % d'ici 2020. Il a été approuvé pour la période 2015-2020. Il comprend un plan de prévention de déchets lui-même comprenant de nombreuses actions.

Articulation

Un nouveau PLP est en cours de rédaction et sera voté prochainement.

Des actions en faveur de la gestion et de la prévention des déchets en été intégrés au PCAET, en cohérence avec le futur PLDMA.

La compatibilité par actions et mesures du Plan d'action avec le PLDMA est donnée sous forme de tableau en annexe.

Articulation du Plan climat de la CASQ avec le PLDMA

Lien juridique	Evaluation
Cohérence	Le Plan climat est cohérent avec le PLPDMA à venir, il comporte de nombreuses actions autour de la gestion des déchets et du gaspillage alimentaire.

H. Le schéma régional biomasse (en cours de réalisation)

Présentation

La loi de transition énergétique pour une croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 prévoit en conséquence l'élaboration d'un cadre national de mobilisation de la biomasse par les ministères en charge de l'énergie et de l'agriculture. Elle a aussi créé l'article L.222-3-1 du code de l'environnement, qui engage le préfet de région et le président du conseil régional à élaborer conjointement un schéma régional biomasse (SRB).

La biomasse-énergie, d'origine essentiellement forestière et agricole, permet de produire de l'électricité, de la chaleur et du gaz renouvelable. Les principaux modes de valorisation énergétique pris en compte par le schéma sont la combustion du bois et la méthanisation des déchets fermentescibles.

Le contenu réglementaire du schéma s'organise en deux parties :

la première partie, appelée « le rapport », dresse un état des lieux de la production, de la mobilisation et de la consommation de biomasse, les politiques publiques ayant un impact sur cette situation, et leurs perspectives d'évolution ;

la seconde partie, appelée « document d'orientation », détermine les objectifs quantitatifs de développement et de mobilisation des ressources, les mesures régionales ou infra régionales qui pourraient faciliter leur atteinte, et leurs indicateurs de suivi.

Le travail d'élaboration du schéma est en cours, et regroupe les services de l'État (DREAL, DRAAF) et le conseil régional, avec l'appui de l'ADEME, du Cerema et du Cerdd. Le premier comité de pilotage s'est réuni le 27 septembre 2017, sous la coprésidence du Secrétariat Général aux Affaires Régionales et du Conseil Régional.

Articulation

Le PCAET pourra prendre en considération ce document lorsque celui-ci sera abouti.

La compatibilité (thématique) par actions et mesures du Plan d'action avec le SRB est donnée sous forme de tableau en annexe.

Articulation du Plan climat de la CASQ avec le SRB

Lien juridique	Evaluation
Cohérence	Plusieurs actions favorisent d'ores et déjà la biomasse par la valorisation énergétique (biogaz, véhicules au GNV, chaudière au bois, réseau de chaleur...)

I. Echelon local

1. Le SCoT

Présentation

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois est couverte par le **SCoT du Pays du Saint-Quentinois** qui a été approuvé le 17 février 2014. Le SCoT du Pays du Saint-Quentinois regroupait en réalité 5 SCoT des EPCI à la période de son approbation, qui ont été regroupés dans un souci de cohérence.

Les 5 SCoT du Pays du Saint-Quentinois en février 2014 (population de 2012) :

- SCoT du Pays du Vermandois (54 Communes, 31 862 habitants),
- SCoT de l'Agglomération de Saint-Quentin (20 Communes, 72 579 habitants),
- SCoT du Val d'Origny (4 Communes 3 375 habitants),
- SCoT de la Vallée de l'Oise (27 Communes, 13 192 habitants),
- SCoT du Canton de Saint-Simon (18 Communes, 9 004 habitants),

Les Communautés de Communes du Val d'Origny et de la Vallée de l'Oise ont aujourd'hui fusionnées pour former la Communauté de Communes du Val de l'Oise, tout comme la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin avec la Communauté de Communes du Canton de Saint-Simon, pour constituer la **Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois**.

Le SCoT du Pays du Saint-Quentinois a été élaboré en respectant les principes de la loi Grenelle de 2010.

Le SCoT a une durée de vie légale de 6 ans. En 2020, la CASQ à l'issue d'une analyse des résultats de l'application du schéma, délibérera sur son maintien ou sa révision.

Le SCoT joue un rôle intégrateur puisqu'il assure la prise en compte de la plupart des documents règlementairement supérieurs : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire (SRADDET) qui intègre Schéma de Cohérence Ecologique (SRCE), ancien Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE), etc.

Le développement durable est l'un des enjeux prioritaires du SCoT.

L'équilibre du développement, allié à l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement comme point d'entrée du « projet de territoire » constitue la mise en œuvre « saint-quentinoise » des principes du développement durable. L'environnement, l'agriculture et les paysages constituent des éléments d'importance au sein du SCoT.

Le SCoT a parmi ses enjeux :

- L'aménagement du territoire
- La préservation de la qualité de vie (services, mobilités) et de la qualité du cadre de vie (qualité urbaine, habitat environnement)
- Prendre en compte les espaces répertoriés et les gérer de manière à y préserver leurs intérêts,
- Maîtriser la consommation d'espace dans un objectif d'intégration qualitative de l'urbanisation,
- Contribuer à mieux surveiller et préserver les rivières et les zones humides,
- Autre enjeu : la préservation et le développement d'une trame verte et bleue.

Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) a pour points-clés :

- 1) La qualité environnementale, paysagère et urbaine :
 - La qualité environnementale au travers de la préservation de la biodiversité
 - Les actions de préservation et de mise en valeur des paysages
 - La qualité urbaine
- 2) Le développement économique, commercial et démographique :
 - Les objectifs de développement économique et le réseau des parcs d'activité
 - Le développement du commerce
 - Le Document d'Aménagement Commercial (DACOM)
 - La préservation et le développement de l'agriculture
 - Le développement du tourisme
 - Les objectifs démographiques
 - Les objectifs résidentiels
 - Les transports et les déplacements
- 3) La gestion des ressources environnementales :
 - La gestion énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre
 - La prévention des risques et des nuisances
 - La gestion des ressources naturelles

Pour la partie logements, au regard de l'évolution démographique du territoire, l'enjeu est d'améliorer qualitativement et quantitativement l'offre de logement. Le SCoT définit un besoin de construction correspondant à 5 400 logements d'ici 2030 soit 300 par an (accueil de populations nouvelles et desserrement résidentiel) sur l'ensemble du Pays du Saint-Quentinois. Pour y répondre, 100 logements par an seront remis sur le marché du fait de réhabilitations et d'une baisse de la vacance d'ici 2030. La construction neuve aura un rythme moyen de 200 logements par an.

Les besoins de création résidentielle conduisent à affecter environ 180 ha à la construction de logement d'ici 2030. 40% de ce besoin est à trouver dans le tissu urbain existant, soit environ 72 ha. Dans ces conditions et compte-tenu des surfaces actuellement urbanisables dans (anciens) POS et PLU, le besoin en surfaces d'extension urbaine nouvelles est de 75 ha.

Pour la partie économique, la consommation d'espace pour des surfaces d'activités sera limitée à environ 106 ha d'ici 2030, une partie des emplois se situant dans le tissu urbain existant, notamment les emplois commerciaux, de services et artisanaux.

Pour l'organisation de l'espace, le DOO associe aux trames territoriales 3 autres types d'actions visant la préservation de la biodiversité, la mise en valeur des paysages et la qualité urbaine.

Pour les transports, le DOO vise une organisation renforcée des transports, notamment à travers un réseau viaire clarifié, des transports en commun développés : bus, transport à la demande, un réseau de liaisons douces organisé...)

Pour l'activité agricole, son développement est favorisé, en préservant les terres fonctionnelles.

Pour la préservation des risques, le DOO intègre une prise en compte systématique des risques technologiques et naturels dont notamment les coulées de boues, grâce à des actions de prévention (maintien des haies, gestion des ruissellements...) ; une maîtrise des consommations énergétiques et des rejets atmosphériques et une gestion raisonnée de la ressource en eau.

Pour la qualité du cadre de vie, le DOO organise une trame fonctionnelle qui soutient la biodiversité, il décline des actions de préservation des paysages, il fixe des principes de qualité urbaine.

Articulation

Le PCAET prend en compte le SCOT sur l'ensemble de ses orientations et axes stratégiques.

La compatibilité par actions et mesures du Plan d'action avec le SCoT est donnée sous forme de tableau en annexe.

Articulation du Plan climat de la CASQ avec le SCoT	
Lien juridique	Evaluation
Prise en compte	Le PCAET est cohérent avec le SCoT par notamment l'intégration des actions sur la lutte contre la vulnérabilité du territoire et la réduction de la sensibilité, la qualité des logements, le développement des transports en commun et la mobilité douce, le développement de la place de la biodiversité et de la nature en ville, la maîtrise de la consommation de l'eau, la protection des espaces naturels sensibles, la lutte contre l'artificialisation des sol, mais aussi en ce qui concerne l'industrie : accompagnement des éco-industries et entreprises dans leur transition énergétique, écologique et social ou le développement des circuits courts alimentaires par le déploiement de productions locales.

2. Le PLUi-HD

Présentation

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme à l'échelle de l'Agglo. Le PLUi va permettre de définir les possibilités et les conditions d'aménagement, de construction ou d'utilisation de chaque parcelle du territoire. Il s'agit d'un projet commun entre l'Agglo et les 39 communes qui la composent. Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal vient remplacer les documents communaux (PLU, cartes communales) en un document unique afin de garantir une politique d'aménagement du territoire globale et cohérente pour les années à venir.

Le PLUi traduit un projet commun de développement urbain et d'aménagement du territoire communautaire pour les 10 ans à venir.

Le PLUi-HD est un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLH) et Plan de Déplacements Urbains (PDU).

Le document a été approuvé le 9 décembre 2020.

Les grands objectifs du PLUi sont construits selon les axes et orientations suivants :

- Tirer parti des dynamiques régionales en affirmant le territoire du Saint-Quentinois comme espace connecté et innovant
 - Accroître les opportunités de nouveaux relais de croissance :
 - Conforter l'offre d'enseignement supérieur et la « recherche et développement » sur l'Agglomération ;
 - Développer les secteurs et les sites à effet levier pour la croissance économique ;
 - Faire du cœur d'agglomération le vecteur de nouvelles dynamiques :
 - Assurer la reconquête résidentielle et le renouvellement de l'offre en logements du cœur d'agglomération ;
 - Promouvoir une offre touristique urbaine permettant d'enrichir la destination du Saint-Quentinois et améliorer l'image et l'attractivité du cœur d'agglomération ;
 - Dynamiser les espaces urbains du cœur d'agglomération en leur permettant de répondre aux besoins des activités intégrées au tissu urbain ;
- Accroître et pérenniser l'attractivité du Saint-Quentinois en valorisant le cadre de vie offert par le territoire
 - Développer un cadre de vie de qualité pour chaque habitant en s'appuyant sur les spécificités du Saint-Quentinois :
 - Révéler et valoriser les spécificités patrimoniales du Saint-Quentinois ;
 - Assurer un cadre de vie qualitatif par la gestion durable des ressources naturelles ;
 - Proposer une offre résidentielle diversifiée à l'échelle du l'agglomération ;
 - Valoriser les complémentarités ville-campagne pour une agglo solidaire au bénéfice de la qualité de vie des habitants et des usagers du territoire :
 - Faire de toutes les parties du territoire des contributeurs de l'attractivité et du développement du territoire ;
 - Engager un modèle de développement de tous les territoires par la valorisation des ressources propres ;
 - Assurer l'accessibilité des équipements et services par l'ensemble des habitants du territoire.

Articulation

Les règles du PLUi ne doivent pas faire obstacle à l'application des dispositions du SCoT.

Les objectifs résidentiels du PLUiHD 2019 sont compatibles avec le SCoT.

La surface d'extension entre 2014-2030 de 92,2 ha du PLUi-HD reste inférieure à l'enveloppe fixée par le SCOT de 180 ha x 60%, soit 108 ha. Entre 2014 et 2019 le PLUi-HD 2019 a conduit à une diminution de l'emprise des zones urbanisables et à urbaniser de 512 ha. L'enveloppe foncière en extension prévue par le SCoT est donc respectée. Le PLUi-HD prévoit la réalisation de 770 logements au sein des taches urbaines existantes sur les 1 400 logements à construire, soit 55% des logements. Ce ratio est supérieur à l'objectif de 40% fixé par le SCoT.

De plus les objectifs économiques du PLUi-HD 2020 sont compatibles avec le SCoT.

Le PLUi-HD 2019 préconise le développement de la production d'énergie par la maîtrise du développement des installation de production d'origine éolienne et à la faveur de la production associée au photovoltaïque et à la méthanisation.

Le PLUi-HD préconise l'offre de mobilités entre les espaces ruraux et le pôle urbain à travers :

- le soutien à l'offre en transport à la demande (TAD) ;
- le développement des solutions innovantes qui privilégient la mutualisation de la voiture (covoiturage, auto-stop organisé) ;
- le renforcement d'un réseau d'itinéraires cyclables hiérarchisé à l'échelle de l'agglomération (piste le long de la RD300 entre Rouvroy et Harly).

La thématique de l'habitat fait l'objet au sein du PLUi-HD d'un Programme d'Orientations et d'Actions. Il est d'ailleurs spécifié l'orientation du PADD d'amélioration des conditions de vie des habitants par la lutte contre la précarité énergétique et la lutte contre l'habitat indigne.

De même, la thématique des transports est traitée dans le POA Transport et déplacements. Le PLUi-HD reprend effectivement les obligations d'un Plan de Déplacement Urbains.

Sur le volet agricole, les deux documents sont cohérents pour maintenir et développer la production agricole.

Le PLUi-HD a intégré des objectifs de maîtrise des consommations d'énergie (avec l'accompagnement de l'adaptation des logements aux enjeux de maîtrise énergétique), les enjeux de captage en eau potable, l'amélioration de la collecte et de la valorisation des déchets, le réinvestissement des friches industrielle. Le PLUi-HD a également intégré la préservation des dynamiques hydrographiques, la limitation des secteurs soumis aux risques de coulées d'eau boueuses et la protection des espaces bâtis des risques de coulées de boues.

Le PLUi-HD a notamment comme orientation l'accompagnement du lancement du présent PCAET.

Parmi les grandes orientations du PLUi-HD, on retrouve de manière marquée la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers ainsi que la préservation et restauration des continuités écologiques, qui reprennent la limitation des espaces bâtis en extension, la valorisation des milieux naturels.

Par ailleurs le PLUI a servi de base à la réalisation de l'état initial de l'environnement du PCAET et les enjeux du territoire sont partagés entre le PCAET et le PLUI.

La compatibilité par actions et mesures du Plan d'action avec le PLUi-HD est donnée sous forme de tableau en annexe.

Articulation du Plan climat de la CASQ avec le PUI-HD

Lien juridique	Evaluation
Cohérence	Le PCAET est cohérent avec le PLUIHD en s'inscrivant dans la limitation de l'extension d'urbanisation. Le PCAET inscrit dans sa stratégie le « zéro artificialisation nette » en 2050 mais cela n'engage qu'une limitation pour 2030, ce qui est encouragé dans le PLUi-HD. Concernant le développement de la production d'énergie, le PCAET est en accord avec les objectifs puisque le développement de l'éolien ne se fait que par le remplacement et l'organisation des installations existantes, ainsi que le développement du photovoltaïque et de la méthanisation.

3. Le projet de territoire

Présentation

Le projet de territoire du Saint-Quentinois est en cours d'élaboration. Le projet de territoire exprime la vision à long terme du territoire et de ses enjeux, vision partagée entre les élus, les habitants et les partenaires de l'Agglomération. Il a pour ambition de tracer les perspectives et de donner du sens à l'action communautaire.

Une première phase de concertation-consultation a été réalisée entre mars et octobre 2017.

Plusieurs priorités ont été identifiées pour 2030 :

- Poursuivre le développement économique du territoire en accompagnant les entreprises, les salariés et les demandeurs d'emplois,
- Développer l'attractivité touristique du territoire en s'appuyant notamment sur ses atouts naturels, historiques et architecturaux,
- Préserver la qualité de vie des habitants, en maintenant une offre de services de proximité, en assurant la protection environnementale du territoire et en garantissant le bien-être et le bien vivre ensemble.

La compatibilité (thématique) par actions et mesures du Plan d'action avec le Projet de territoire est donnée sous forme de tableau en annexe.

V. Etude des incidences sur l'environnement

A. Analyse de la stratégie retenue

L'analyse de la compatibilité de cette stratégie avec les objectifs Climat Air Energie est présentée dans la partie III.B, Exposé des motifs pour lesquels le projet de territoire a été retenu.

Cette stratégie se décline en 4 grandes priorités opérationnelles :

Orientations	Axes Stratégiques
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes
	Réduction de l'impact du transport de marchandises
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Promouvoir une alimentation durable
	Améliorer la qualité de l'air
	Développer l'économie circulaire
Amplifier la transition énergétique	Accélérer le développement de l'énergie renouvelable sur le territoire
	Viser la sobriété énergétique du territoire
Adapter le territoire aux changements	Adapter les emplois / les formations disponibles
	Protéger la biodiversité
	Aménager le territoire de manière durable
	Se préparer au changement climatique

1. Analyse environnementale de la stratégie

Les incidences potentielles de la stratégie territoriale ont été analysées selon les différentes thématiques environnementales, selon la grille de classement suivante :

-1	0	1	2
Négatif	Pas d'effet notable ou effet faible	Positif	Très positif

A l'échelle de la stratégie, il s'agit d'une approche simplifiée, qui a été ensuite déclinée pour chaque mesure (cf. paragraphe suivant).

A) PRIORITE 1 : TENDRE VERS UNE MOBILITE DECARBONNEE ET ECONOMIE EN ENERGIE

(A) LES OBJECTIFS (ECHELON 2030)

- Objectifs de réduction de consommation d'énergie 2030 pour le transport de personnes : 335 GWh soit une baisse de -29% du secteur des transports de personne ;
- Changement de mode de transport pour le vélo, les transports en commun ou le covoiturage pour se rendre au travail pour près de 10% des actifs automobilistes (soit près de 2000 personnes) ;
- Encouragement au changement d'un quart des trajets longue distance en faveur des transports en commun, du covoiturage ;
- Mise en place de politiques d'urbanisme permettant d'éviter 1% des déplacements locaux ;
- Développement de l'écoconduite, du télétravail et diminution des besoins en transport ;
- Développement de 20% du transport fluvial, du ferroutage, du taux de remplissage des camions ;
- Développer les circuits courts alimentaires par le déploiement de productions locales ;
- Encouragement au remplacement d'un quart des voitures du territoire pour des véhicules à faible émission et à faible consommation, électrique ou GNV ;
- Objectifs réseau électrique :
 - Continuer le déploiement de borne IRVE dans les centres urbains, connectés et reliés par un réseau intelligent.
 - Installation de stations de distributions électriques de véhicules couplées à des systèmes de stockage électrique, si possible complétées d'installations de production d'énergie renouvelable (éolien, solaire) en périphérie des pôles urbains (Saint-Quentin/ Gauchy...) ou à des carrefours de territoire.
 - Permettre le déploiement des stations de conversion énergétique ("Power To Gas", vers l'hydrogène et inversement) et de stations de distribution électrique ET gaz pour les véhicules
 - Poursuivre le déploiement de stations d'approvisionnement de GNV, complétées par des installations de stockage (véhicules particulier, professionnel, poids lourds, BOM, bus...)

(B) ANALYSE ENVIRONNEMENTALE

Incidences potentielles sur les thématiques cibles d'un PCAET

Gaz à effet de serre	Consommations d'énergie	Production d'énergie renouvelable	Stockage du carbone	Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique
2	2	0	0	2 Via la diminution des consommations fossiles	0

Incidences potentielles sur les autres thématiques environnementales

Milieu physique	Milieu naturel	Paysage	Milieu humain / cadre de vie et santé	Milieu humain / emploi
0 Pas d'impact potentiel significatif	0 Pas d'impact potentiel significatif	0 Pas d'impact potentiel significatif	1 Lutte contre la précarité énergétique liée aux déplacements	1 Lutte contre la précarité énergétique liée aux déplacements

Points de vigilance

- ⇒ Promouvoir de manière plus intense la réduction des consommations d'énergie pour de vrais changements dans les usages plutôt que le changement d'énergie (ce qui revient à promouvoir en priorité les mobilités, douces, les transports en commun et les véhicules économes en énergie plus que le développement de l'emploi du GNV et des véhicules électriques) même si les deux aspects sont en réalité complémentaires.

B) PRIORITE 2 : ADOPTER UN MODE DE VIE ECOLOGIQUE ET RAISONNE

(A) LES OBJECTIFS (ECHELON 2030)

- Augmentation de 3% des surfaces en agriculture biologique ;
- Les objectifs de réduction des émissions de GES en 2030 pour l'agriculture est de 7% soit 40 365 Teq CO2 ;
- Objectif PREPA : -35% de baisse total des émissions (en tonnes) de NOX, PM10, PM2.5, SO2 nécessaire entre 2012 et 2030 ;

Pour rappel des sigles de polluant :

- SO2 : dioxyde de soufre
- NOx : oxyde d'azote
- COVMn : Composés organiques volatiles non méthaniques
- NH3 : ammoniac
- PM2.5- PM10 : particules fines de diamètre inférieur à 2,5 et à 10 microns

La stratégie agricole à l'horizon 2050 prévoit :

- Une optimisation des pratiques agricoles ;
- Un maintien de l'activité d'élevage sur le territoire, celle-ci étant déjà très faible ;
- Un doublement des surfaces fourragères avec notamment l'introduction de légumineuses (luzerne, pois fourragers) pour améliorer l'autonomie alimentaire des exploitations d'élevage et réduire les besoins en azote ;
- Rediversifier les cultures, diminuer les intrants (baisse des produits phytosanitaires), diminuer la vulnérabilité au changement climatique (diversification des risques agronomiques et économiques) ;
- Un maintien des surfaces en colza, en maïs grain, en betterave...
- L'introduction de nouvelles cultures ou leur augmentation : légumineuses (fèves, féverolles, pois...) et oléagineuses (tournesol, lin...) pour répondre aux nouveaux besoins alimentaires liés à l'évolution de l'alimentation et à l'alimentation animale, lin et chanvre pour la fibre ...
- Une agriculture biologique ou à faibles intrants sur environ 10% des surfaces ;
- Le déploiement de surfaces maraîchères ;

Cette stratégie agricole vise aussi à relocaliser une partie de l'alimentation en favorisant les circuits courts et l'alimentation locale. Elle permet le maintien d'un potentiel nourricier important.

- Déploiement du Plan alimentaire territorial ;
- Déploiement de l'économie circulaire et de la fonctionnalité ;
- Développement d'une économie locale de proximité limitant ainsi les déplacements et améliorant la qualité alimentaire du territoire ;
- Développement des labellisations dans l'agriculture en s'appuyant notamment sur l'agriculture biologique ;
- Développement des circuits courts alimentaires par le déploiement de productions locales.
- Pour les déchets, les objectifs sont de -18% sur les émissions directes et de -15% sur les émissions totales
- Baisse de 25% des déchets mis en enfouissement
- Réduire de moitié le gaspillage alimentaire sur le territoire d'ici 2025

Les objectifs de réduction des émissions de polluants d'ici 2030 de l'ensemble du territoire :

- 64% de réduction des Nox
- 45% de réduction des COVNM
- 64% de réduction des SO2
- 51% de réduction des PM2.5
- 54% de réduction des PM10

(B) ANALYSE ENVIRONNEMENTALE

Incidences potentielles sur les thématiques cibles d'un PCAET

Gaz à effet de serre	Consommations d'énergie	Production d'énergie renouvelable	Stockage du carbone	Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique
2	1	0	2	2 Via la diminution des consommations fossiles	2

Incidences potentielles sur les autres thématiques environnementales

Milieu physique	Milieu naturel	Paysage	Milieu humain / cadre de vie et santé	Milieu humain / emploi
0 Pas d'impact potentiel significatif	0 Pas d'impact potentiel significatif	0 Pas d'impact potentiel significatif	2	2

Points de vigilance

- ⇒ Veiller au développement efficace des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement au sein des actions concernées et que le changement d'affectation des déchets ne nuise pas à la qualité de l'air.

C) PRIORITE 3 : AMPLIFIER LA TRANSITION ENERGETIQUE

(A) LES OBJECTIFS (ECHELON 2030)

- Objectifs du développement de la production d'énergie renouvelable et de récupération (solaire photovoltaïque et thermique, biogaz, modernisation du parc éolien, Pompes à chaleur géothermiques, systèmes performants au bois) ;
- Adaptation d'un réseau de gaz en capacité de promouvoir les productions et les consommations de biogaz ;
- Adaptation d'un réseau électrique en capacité de promouvoir les productions renouvelables et les points de charges de consommation ;
- Développement des réseaux de chaleur ;
- Rénovation des bâtiments énergivores et promotion des biomatériaux ;
- Maîtrise et limitation de la production des déchets ;
- Mise en place de solutions de sobriété et d'efficacité énergétique dans les bâtiments tertiaires ;
- Baisse de l'artificialisation nette des sols ;
- Création d'emplois de la transition énergétique ;

(B) ANALYSE ENVIRONNEMENTALE

Incidences potentielles sur les thématiques cibles d'un PCAET

Gaz à effet de serre	Consommations d'énergie	Production d'énergie renouvelable	Stockage du carbone	Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique
2	2	2	1	2 Via la diminution des consommations fossiles	2

Incidences potentielles sur les autres thématiques environnementales

Milieu physique	Milieu naturel	Paysage	Milieu humain / cadre de vie et santé	Milieu humain / emploi
2	0 Pas d'impact potentiel significatif	0 Pas d'impact potentiel significatif	1	2

Points de vigilance

- ⇒ Veiller à ce que le développement des systèmes de production d'énergie renouvelable et de récupération ne se fasse pas au détriment de la qualité de l'air, de la qualité paysagère et de la qualité des milieux naturels et veillez également à une bonne mise en œuvre des matériaux et équipements dans la rénovation et la construction des bâtiments.

D) PRIORITE 4 : ADAPTER LE TERRITOIRE AUX CHANGEMENTS

(A) LES OBJECTIFS (ECHELON 2030)

- Augmenter le recours aux biomatériaux et développer l'architecture bioclimatique ;
- Protéger et développer les espaces naturels, dont la nature en ville ;
- Promouvoir la plantation d'arbres et de haies, promouvoir les pratiques d'agroforesterie ;
- Diversifier les peuplements forestiers pour y développer des espèces résistantes aux épidémies et au changement du climat ;
- Lutter contre l'artificialisation des sols ;
- Intégrer les impacts actuels et futurs du changement climatique dans les documents d'urbanisme et leurs règlements ;

Incidences potentielles sur les thématiques cibles d'un PCAET

Gaz à effet de serre	Consommations d'énergie	Production d'énergie renouvelable	Stockage du carbone	Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique
2	0	0	2	2	2

Incidences potentielles sur les autres thématiques environnementales

Milieu physique	Milieu naturel	Paysage	Milieu humain / cadre de vie et santé	Milieu humain / emploi
2	2	2	2	1

Points de vigilance

- ⇒ Réfléchir la construction de nouveaux quartiers en termes de limitation de sols artificiels et en termes de limitation des impacts négatifs sur l'environnement et réfléchir à promouvoir la nature et la biodiversité dans les zones urbaines plus denses dans le cas de reconversion de friches urbaines ;
- ⇒ Réfléchir de manière globale (et non d'un seul quartier) les futurs aménagements entre besoin de logements/services et besoin d'espaces naturels et de respiration.

B. Etude des incidences du plan d'actions sur l'environnement

Le plan d'actions final a été élaboré par l'Agglomération entre janvier et octobre 2020, en s'appuyant sur l'évaluation environnementale intermédiaire réalisée en juin 2020. Il compile de nombreuses actions de l'Agglomération du Saint-Quentinois mais aussi des nombreux partenaires.

Ce plan d'actions final comporte **106 mesures**.

Les incidences de ce plan d'actions ont été évaluées selon la même grille de lecture que le plan d'actions intermédiaire (cf. Tableau 1 : grille d'analyse des incidences environnementales page 48).

Cette grille comporte trois volets :

- le premier volet porte sur **l'ampleur du plan climat** : il s'agit d'analyser si le plan d'actions répond suffisamment aux enjeux identifiés et à la stratégie élaborée ;
- le second volet porte sur **les incidences du plan d'actions sur les 6 thématiques phares d'un plan climat**, afin d'identifier l'impact de chaque action sur les cibles visées ;
- le troisième volet porte sur **les autres incidences environnementales** du plan d'actions : celles qui ne sont pas les cibles au cœur du PCAET mais qui peuvent aussi être impactées.

Pour chaque critère, il est aussi précisé si l'impact est direct ou indirect. L'impact sera indirect par exemple pour les actions de sensibilisation.

1. Analyse détaillée par mesures

L'analyse complète des 106 mesures est présentée ci-après. Pour les incidences potentiellement négatives, une mesure de réduction a été proposée. Ces mesures figurent dans le tableau par mesure et sont détaillées dans la dernière partie du rapport.

Thématiques PCAET :

Orientations	Axes Stratégiques	n° de l'action	Action	contexte de l'action	n°	Mesures	Gaz à effet de Serre			Consommation d'énergie			Production d'énergie			Stockage du Carbone			Qualité de l'air			Adaptation au changement		
							Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	1. Modifier les modes de transports de personnes	1	Promouvoir la mobilité durable auprès des salariés travaillant sur le territoire de la CASQ	Concept apparu dans les années 1990, la mobilité durable est composée d'une dimension environnementale, économique et sociale. Les entreprises et les collectivités ont un rôle majeur à jouer dans la transition vers ce type de mobilité.	1	Accompagner les entreprises, administrations dans l'élaboration de Plans de Mobilité (ou de Déplacements, notamment à l'échelle d'une zone d'activité à travers un Plan de Déplacements Inter-Entreprise (PDIE)	1	I	"Encourager un Plan/un programme" = indirect	1	I		0	0		0	0		1	I	Améliore la qualité de l'air	0	0	
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	1. Modifier les modes de transports de personnes	1	Promouvoir la mobilité durable auprès des salariés travaillant sur le territoire de la CASQ		2	Développement d'une mobilité plus respectueuse de l'environnement dans les collectivités et étude pour la mise en place d'un plan de déplacement des administrations (PDA)	1	I		1	I		0	I		0	I		1	0	Les actions de réduction des déplacements en voiture individuelle ont un impact bénéfique sur la qualité de l'air	0	I	
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	1. Modifier les modes de transports de personnes	1	Promouvoir la mobilité durable auprès des salariés travaillant sur le territoire de la CASQ		3	Exemplarité de la Maison de Emploi et de la Formation (MEF) en matière de déplacements plus respectueux de l'environnement	1	0		1	0		0	0		0	0		1	0	Les actions de réduction des déplacements en voiture individuelle ont un impact bénéfique sur la qualité de l'air	0	0	
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	1. Modifier les modes de transports de personnes	1	Promouvoir la mobilité durable auprès des salariés travaillant sur le territoire de la CASQ		4	Mise en place d'un plan de déplacement inter-entreprise (PDIE) pour les salariés de HOUTCH	1	0		1	0		0	0		0	0		1	0	Les actions de réduction des déplacements en voiture individuelle ont un impact bénéfique sur la qualité de l'air	0	0	

Incidences environnementales :

Orientations	Axes Stratégiques	n° de l'action	Action	n°	Mesures	Milieu physique			Milieu Naturel			Paysage			Milieu humain / cadre de vie et santé			Milieu humain / emplois		
						Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	1. Modifier les modes de transports de personnes	1	Promouvoir la mobilité durable auprès des salariés travaillant sur le territoire de la CASQ	1	Accompagner les entreprises, administrations dans l'élaboration de Plans de Mobilité (ou de Déplacements, notamment à l'échelle d'une zone d'activité à travers un Plan de Déplacements Inter-Entreprise (PDIE)	0	0		0	0		0	0		1	I	Améliore la qualité de l'air	1	I	Développement de nouveaux services
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	1. Modifier les modes de transports de personnes	1	Promouvoir la mobilité durable auprès des salariés travaillant sur le territoire de la CASQ	2	Développement d'une mobilité plus respectueuse de l'environnement dans les collectivités et étude pour la mise en place d'un plan de déplacement des administrations (PDA)	0	I		0	I		0	I		0	I		0	I	
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	1. Modifier les modes de transports de personnes	1	Promouvoir la mobilité durable auprès des salariés travaillant sur le territoire de la CASQ																	
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	1. Modifier les modes de transports de personnes	1	Promouvoir la mobilité durable auprès des salariés travaillant sur le territoire de la CASQ	3	Exemplarité de la Maison de Emploi et de la Formation (MEF) en matière de déplacements plus respectueux de l'environnement	0	I		0	I		0	0		0	0		0	0	
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	1	Promouvoir la mobilité durable auprès des salariés travaillant sur le territoire de la CASQ	4	Mise en place d'un plan de déplacement inter-entreprise (PDIE) pour les salariés de HOUTCH	0	I		0	I		0	0		1	0	Favorisation de l'activité physique et réduction des polluants	0	0	

Thématiques PCAET :

Orientations	Axes Stratégiques	n° de l'action	Action	n°	Mesures	Gaz à effet de Serre			Consommation d'énergie			Production d'énergie			Stockage du Carbone			Qualité de l'air			Adaptation au changement		
						Note	IID	Commentaire	Note	IID	Commentaire	Note	IID	Commentaire	Note	IID	Commentaire	Note	IID	Commentaire	Note	IID	Commentaire
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	2	Encourager la pratique du covoiturage	5	Développer un réseau d'aires de covoiturage sur l'ensemble du territoire aux abords des principaux nœuds routiers et pôles d'intermodalité	1			1			0			0			1			0		
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	3	Permettre le développement des mobilités actives (marche à pied ; vélo) tout en améliorant le cadre de vie	6	VELO : Réaliser un schéma directeur cyclable à vocation utilitaire sur l'agglomération afin de disposer d'une vision d'un maillage à long terme	1			1			0			0			1			0		
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	3	Permettre le développement des mobilités actives (marche à pied ; vélo) tout en améliorant le cadre de vie	7	VELO : Développer le stationnement vélo sur Saint-Quentin et les polarités avec notamment du stationnement sécurisé adapté	1			1			0			0			1			0		
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	3	Permettre le développement des mobilités actives (marche à pied ; vélo) tout en améliorant le cadre de vie	8	Développer les initiatives de type pédibus/Vélobus et l'écomobilité scolaire pour apprendre les bonnes pratiques aux plus jeunes	1			1			0			0			1			0		
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	3	Permettre le développement des mobilités actives (marche à pied ; vélo) tout en améliorant le cadre de vie	9	VELO : Développer le cyclotourisme en valorisant les bords des canaux et l'aménagement d'une liaison à l'Eurovélo 3	1			1			0			0			1			0		

Incidences environnementales :

Orientations	Axes Stratégiques	n° de l'action	Action	n°	Mesures	Milieu physique			Milieu Naturel			Paysage			Milieu humain / cadre de vie et santé			Milieu humain / emplois		
						Note	ID	Commentaire	Note	ID	Commentaire	Note	ID	Commentaire	Note	ID	Commentaire	Note	ID	Commentaire
Tendre vers une mobilité décarbonée et économie en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	2	Encourager la pratique du covoiturage	5	Développer un réseau d'aires de covoiturage sur l'ensemble du territoire aux abords des principaux nœuds routiers et pôles d'intermodalité	-1	I	risque de consommation d'espaces naturels ou agricoles. Privilégier les aires sur terrains dégradés ou déjà urbanisés	0	I		0	D		0	D		0	D	
Tendre vers une mobilité décarbonée et économie en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	3	Permettre le développement des mobilités actives (marche à pied ; vélo) tout en améliorant le cadre de vie	6	VELO : Réaliser un schéma directeur cyclable à vocation utilitaire sur l'agglomération afin de disposer d'une vision d'un maillage à long terme	1	D		0	D		0	D		1	D	Favorisation de l'activité physique et réduction des polluants	0	D	
Tendre vers une mobilité décarbonée et économie en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	3	Permettre le développement des mobilités actives (marche à pied ; vélo) tout en améliorant le cadre de vie	7	VELO : Développer le stationnement vélo sur Saint-Quentin et les polarités avec notamment du stationnement sécurisé adapté	0	D		0	D		0	D		1	D	Favorisation de l'activité physique et réduction des polluants	0	D	
Tendre vers une mobilité décarbonée et économie en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	3	Permettre le développement des mobilités actives (marche à pied ; vélo) tout en améliorant le cadre de vie	8	Développer les initiatives de type pédibus/Vélobus et l'écomobilité scolaire pour apprendre les bonnes pratiques aux plus jeunes	0	D		0	D		0	D		2	D	Favorisation de l'activité physique et réduction des polluants	1	D	
Tendre vers une mobilité décarbonée et économie en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	3	Permettre le développement des mobilités actives (marche à pied ; vélo) tout en améliorant le cadre de vie	9	VELO : Développer le cyclotourisme en valorisant les bords des canaux et l'aménagement d'une liaison à l'Eurovélo 3	1	D		0	D		0	D		2	D	Favorisation de l'activité physique et réduction des polluants	0	D	

Thématiques PCAET :

						Gaz à effet de Serre			Consommation d'énergie			Production d'énergie			Stockage du Carbone			Qualité de l'air			Adaptation au changement		
Orientations	Axes Stratégiques	n° de l'action	Action	n°	Mesures	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	3	Permettre le développement des mobilités actives (marche à pied ; vélo) tout en améliorant le cadre de vie	10	Soutenir les usagers dans la pratique du vélo et la marche à pied															action de sensibilisation			
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	3	Permettre le développement des mobilités actives (marche à pied ; vélo) tout en améliorant le cadre de vie					1	D		1	D		0	D		0	D		1	I		0
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	3	Permettre le développement des mobilités actives (marche à pied ; vélo) tout en améliorant le cadre de vie	11	Participation à l'appel à projet "Cheval Territorial"	1	D		1	D		0	D		0	D		1	D		0	D	
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	3	Permettre le développement des mobilités actives (marche à pied ; vélo) tout en améliorant le cadre de vie	12	Développer des espaces de services publics et privés répartis sur le territoire (ou itinérant) afin de réduire les déplacements	1	I		1	I		0	D		0	D		1	I	Les actions de réduction des déplacements en voiture individuelle ont un impact bénéfique sur la qualité de l'air	0	D	
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	4	Faciliter l'intermodalité et l'utilisation des transports en commun par la mise en place d'équipements spécifiques	13	Développer et améliorer la qualité du réseau TC et interurbain en termes d'offre et de communication																		
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	4	Faciliter l'intermodalité et l'utilisation des transports en commun par la mise en place d'équipements spécifiques			1	I		1	I		0	D		0	D		1	D		0	D	
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	4	Faciliter l'intermodalité et l'utilisation des transports en commun par la mise en place d'équipements spécifiques																				
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	4	Faciliter l'intermodalité et l'utilisation des transports en commun par la mise en place d'équipements spécifiques	14	Développement du tourisme fluvestre	1	D		1	D		0	D		0	D		0	D		1	D	

Incidences environnementales :

Orientations	Axes Stratégiques	n° de l'action	Action	n°	Mesures	Milieu physique			Milieu Naturel			Paysage			Milieu humain / cadre de vie et santé			Milieu humain / emplois		
						Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	3	Permettre le développement des mobilités actives (marche à pied ; vélo) tout en améliorant le cadre de vie	10	Soutenir les usagers dans la pratique du vélo et la marche à pied	0	D		0	D		0	D		1	D	Favorisation de l'activité physique et réduction des polluants	0	D	
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	3	Permettre le développement des mobilités actives (marche à pied ; vélo) tout en améliorant le cadre de vie																	
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	3	Permettre le développement des mobilités actives (marche à pied ; vélo) tout en améliorant le cadre de vie	11	Participation à l'appel à projet "Cheval Territorial"	0	D		0	D		0	D		1	D	Impact sur la qualité de vie et réduction des polluants	0	D	
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	3	Permettre le développement des mobilités actives (marche à pied ; vélo) tout en améliorant le cadre de vie	12	Développer des espaces de services publics et privés répartis sur le territoire (ou itinérant) afin de réduire les déplacements	0	D		0	D		0	D		0	D		2	I	création de lien social et retour d'une vie publique dans certains villages
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	4	Faciliter l'intermodalité et l'utilisation des transports en commun par la mise en place d'équipements spécifiques	13	Développer et améliorer la qualité du réseau TC et interurbain en termes d'offre et de communication	0	D		0	D		0	D		0	D		2	D	
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	4	Faciliter l'intermodalité et l'utilisation des transports en commun par la mise en place d'équipements spécifiques																	
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	4	Faciliter l'intermodalité et l'utilisation des transports en commun par la mise en place d'équipements spécifiques																	
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	4	Faciliter l'intermodalité et l'utilisation des transports en commun par la mise en place d'équipements spécifiques	14	Développement du tourisme fluvial	0	D		-1	D	Point de vigilance : limiter les impacts négatifs sur l'environnement (nuisances). Mais la considération de ce milieu et des berges et un réaménagement peut aussi contribuer à une valorisation et une préservation du capital	1	D	Impact si réaménagement des berges	2	D	Favorisation des activités de plein air	2	D	

Thématiques PCAET :

Orientations	Axes Stratégiques	n° de l'action	Action	n°	Mesures	Gaz à effet de Serre			Consommation d'énergie			Production d'énergie			Stockage du Carbone			Qualité de l'air			Adaptation au changement		
						Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	4	Faciliter l'intermodalité et l'utilisation des transports en commun par la mise en place d'équipements spécifique	15	S'engager dans des réflexions à l'échelle du Pays du Saint-Quentinois et/ou des intercommunalités voisines pour des coopérations visant à étendre les solutions de mobilité	1	D		1	D		0	D		0	D		0	D		0	D	
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	4	Faciliter l'intermodalité et l'utilisation des transports en commun par la mise en place d'équipements spécifique	16	Donner la capacité à chacun sur l'ensemble des territoires d'accéder aux activités et services essentiels de façon choisie, par une politique de mobilité inclusive traitant les enjeux et déterminants d'un droit à la mobilité	1	D		1	D		0	D		0	D		0	D		0	D	
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	4	Faciliter l'intermodalité et l'utilisation des transports en commun par la mise en place d'équipements spécifique			1	D		1	D		0	D		0	D		0	D		0	D	
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	4	Faciliter l'intermodalité et l'utilisation des transports en commun par la mise en place d'équipements spécifique	17	Mettre en place un panel des services de mobilité solidaire à destination des publics fragiles et en insertion	1	D		1	D		0	D		0	D		0	D		0	D	
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	4	Faciliter l'intermodalité et l'utilisation des transports en commun par la mise en place d'équipements spécifique	18	BUS : Faciliter la circulation des bus et sécuriser les déplacements	1	D		1	D		0	D		0	D		0	D		0	D	
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	5	Réduire les émissions de CO2 liées au transport routier	19	Promouvoir et accompagner le développement de transports efficaces, en favorisant le recours à des énergies alternatives	2	D		1	D		1	I	Promotion de la production d'énergie renouvelable	0	D		1	D	énergies alternatives en générales moins émettrices de polluants	0	D	
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	5	Réduire les émissions de CO2 liées au transport routier																				
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	5	Réduire les émissions de CO2 liées au transport routier																				
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	5	Réduire les émissions de CO2 liées au transport routier																				

Incidences environnementales :

Orientations	Axes Stratégiques	n° de l'action	Action	n°	Mesures	Milieu physique			Milieu Naturel			Paysage			Milieu humain / cadre de vie et santé			Milieu humain / emplois		
						Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	4	Faciliter l'intermodalité et l'utilisation des transports en commun par la mise en place d'équipements spécifique	15	S'engager dans des réflexions à l'échelle du Pays du Saint-Quentinois et/ou des intercommunalités voisines pour des coopérations visant à étendre les solutions de mobilité	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	4	Faciliter l'intermodalité et l'utilisation des transports en commun par la mise en place d'équipements spécifique	16	Donner la capacité à chacun sur l'ensemble des territoires d'accéder aux activités et services essentiels de façon choisie, par une politique de mobilité inclusive traitant les enjeux et déterminants d'un droit à la mobilité	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	4	Faciliter l'intermodalité et l'utilisation des transports en commun par la mise en place d'équipements spécifique			0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	4	Faciliter l'intermodalité et l'utilisation des transports en commun par la mise en place d'équipements spécifique	17	Mettre en place un panel des services de mobilité solidaire à destination des publics fragiles et en insertion	0	0		0	0		0	0		1	0	Amélioration des conditions de vie des publics fragiles	2	0	Intérêt social
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	4	Faciliter l'intermodalité et l'utilisation des transports en commun par la mise en place d'équipements spécifique	18	BUS : Faciliter la circulation des bus et sécuriser les déplacements	0	0		0	0		0	0		1	0		0	0	
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	5	Réduire les émissions de CO2 liées au transport routier	19	Promouvoir et accompagner le développement de transports efficaces, en favorisant le recours à des énergies alternatives	0	0		0	0		0	0		0	0		2	0	
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	5	Réduire les émissions de CO2 liées au transport routier																	
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	5	Réduire les émissions de CO2 liées au transport routier																	
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	5	Réduire les émissions de CO2 liées au transport routier																	

Thématiques PCAET :

						Gaz à effet de Serre			Consommation d'énergie			Production d'énergie			Stockage du Carbone			Qualité de l'air			Adaptation au changement		
Orientations	Axes Stratégiques	n° de l'action	Action	n°	Mesures	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	5	Réduire les émissions de CO2 liées au transport routier	20	Mise en place de formations à l'écoconduite	0	I		1	D		0	D		0	D		1	D		0	D	
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	5	Réduire les émissions de CO2 liées au transport routier																				
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	5	Réduire les émissions de CO2 liées au transport routier	21	Développer les équipements nécessaires aux motorisations alternatives durables (ajout de bornes de recharge, navettes électriques, construction de station multi énergie ...)	1	D		1	D		0	D		0	D		1	I	Véhicule électrique : réduction des émissions de polluants	0	D	
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	5	Réduire les émissions de CO2 liées au transport routier																				
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Réduction de l'impact du transport de marchandises	6	Réduire les émissions de CO2 liée aux livraisons de marchandises et à la logistique																				
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Réduction de l'impact du transport de marchandises	6	Réduire les émissions de CO2 liée aux livraisons de marchandises et à la logistique	22	Etude : mutualisation des livraisons des producteurs vis-à-vis de la restauration collective hors domicile	1	D		1	D		0	D		0	D		0	I		0	I	
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Réduction de l'impact du transport de marchandises	6	Réduire les émissions de CO2 liée aux livraisons de marchandises et à la logistique	23	Revoir la réglementation des livraisons en centre-ville et expérimenter un système de livraisons finales avec des véhicules propres et de petites tailles	1	I		0	I		0	I		0	D		2	D		0	D	

Incidences environnementales :

Orientations	Axes Stratégiques	n° de l'action	Action	n°	Mesures	Milieu physique			Milieu Naturel			Paysage			Milieu humain / cadre de vie et santé			Milieu humain / emplois		
						Note	IND	Commentaire	Note	IND	Commentaire	Note	IND	Commentaire	Note	IND	Commentaire	Note	IND	Commentaire
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	5	Réduire les émissions de CO2 liées au transport routier	20	Mise en place de formations à l'écoconduite	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	5	Réduire les émissions de CO2 liées au transport routier																	
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	5	Réduire les émissions de CO2 liées au transport routier	21	Développer les équipements nécessaires aux motorisations alternatives durables (ajout de bornes de recharge, navettes électriques, construction de station multi énergie ...)	0	0		0	0		0	0		1	1	Réduction de l'impact sonore des véhicules	0	0	
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	5	Réduire les émissions de CO2 liées au transport routier																	
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Réduction de l'impact du transport de marchandises	6	Réduire les émissions de CO2 liées aux livraisons de marchandises et à la logistique																	
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Réduction de l'impact du transport de marchandises	6	Réduire les émissions de CO2 liées aux livraisons de marchandises et à la logistique	22	Etude : mutualisation des livraisons des producteurs vis-à-vis de la restauration collective hors domicile	0	0		0	0		0	0		1	0		2	0	
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Réduction de l'impact du transport de marchandises	6	Réduire les émissions de CO2 liées aux livraisons de marchandises et à la logistique	23	Revoir la réglementation des livraisons en centre-ville et expérimenter un système de livraisons finales avec des véhicules propres et de petites tailles	0	0		0	0		0	0		2	0		1	0	

Thématiques PCAET :

Orientations	Axes Stratégiques	n° de l'action	Action	n°	Mesures	Gaz à effet de Serre			Consommation d'énergie			Production d'énergie			Stockage du Carbone			Qualité de l'air			Adaptation au changement		
						Note	LD	Commentaire	Note	LD	Commentaire	Note	LD	Commentaire	Note	LD	Commentaire	Note	LD	Commentaire	Note	LD	Commentaire
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Promouvoir une alimentation durable	7	Agir en faveur d'une alimentation saine et durable	24	Promouvoir des systèmes de Drive Fermier sur le territoire	1	I		0	I		0	I		0	I		0	I		1	D	
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Promouvoir une alimentation durable	7	Agir en faveur d'une alimentation saine et durable	25	Favoriser les pratiques de jardinage respectueuses de la biodiversité et animation																		
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Promouvoir une alimentation durable	7	Agir en faveur d'une alimentation saine et durable			1	I		0	I		0	I		1	I		0	I		1	D	
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Promouvoir une alimentation durable	7	Agir en faveur d'une alimentation saine et durable																				
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Promouvoir une alimentation durable	7	Agir en faveur d'une alimentation saine et durable	26	Promouvoir une alimentation bio et végétarienne dans la restauration collective	1	I		0	I		0	I		0	I		1	I		2	I	
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Promouvoir une alimentation durable	7	Agir en faveur d'une alimentation saine et durable																				
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Promouvoir une alimentation durable	7	Agir en faveur d'une alimentation saine et durable	27	Etude de faisabilité et réalisation du projet d'Alimentation Territoriale (PAT)	2	I		1	I		0	I		0	I	l'agriculture biologique augmente en général le stock de carbone des sols mais pas systématiquement	2	I	baisse des produits phytosanitaires	2	I	
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Promouvoir une alimentation durable	7	Agir en faveur d'une alimentation saine et durable	28	Mise en place d'actions de sensibilisations itinérantes par le biais d'un Food Truck	1	I		0	I		0	I		0	I		0	I		0	I	
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Promouvoir une alimentation durable	7	Agir en faveur d'une alimentation saine et durable	29	Installation de porteurs de projet avec des projets bio, circuits courts etc.	1	I		0	I		0	I		0	I		1	I		1	I	
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Promouvoir une alimentation durable	8	Lutter contre le gaspillage	30	Développement des partenariats entre les acteurs socio-économiques sur la lutte contre le gaspillage alimentaire																		
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Promouvoir une alimentation durable	8	Lutter contre le gaspillage			0	I		0	I		0	I		0	I		0	I		0	I	

Incidences environnementales :

Orientations	Axes Stratégiques	n° de l'action	Action	n°	Mesures	Milieu physique			Milieu Naturel			Paysage			Milieu humain / cadre de vie et santé			Milieu humain / emplois		
						Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Promouvoir une alimentation durable	7	Agir en faveur d'une alimentation saine et durable	24	Promouvoir des systèmes de Drive Fermier sur le territoire	0	I		0	I		0	I		2	D	Amélioration de la santé (encouragement à la consommation de produits les moins transformés possibles)	2	D	
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Promouvoir une alimentation durable	7	Agir en faveur d'une alimentation saine et durable	25	Favoriser les pratiques de jardinage respectueuses de la biodiversité et animation	1	D		0	D		0	D		2	D	Amélioration de la santé (encouragement à la consommation de produits les moins transformés possibles)	2	D	
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Promouvoir une alimentation durable	7	Agir en faveur d'une alimentation saine et durable																	
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Promouvoir une alimentation durable	7	Agir en faveur d'une alimentation saine et durable																	
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Promouvoir une alimentation durable	7	Agir en faveur d'une alimentation saine et durable	26	Promouvoir une alimentation bio et végétarienne dans la restauration collective	0	D		2	D	développement de l'agriculture biologique, plantations d'arbres : diminution des produits phytosanitaires, protection de la biodiversité	0	D		2	D	Amélioration de la santé (encouragement à la consommation de produits sains et locaux)	2	D	
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Promouvoir une alimentation durable	7	Agir en faveur d'une alimentation saine et durable																	
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Promouvoir une alimentation durable	7	Agir en faveur d'une alimentation saine et durable	27	Etude de faisabilité et réalisation du projet d'Alimentation Territoriale (PAT)	1	D	développement de l'agriculture biologique : diminution des produits phytosanitaires, protection des sols et de la qualité de l'eau	2	D	développement de l'agriculture biologique : diminution des produits phytosanitaires, protection de la biodiversité	2	D		2	D	Amélioration de la santé (encouragement à la consommation de produits sains)	2	D	développement des emplois locaux dans l'agriculture biologique et le maraîchage, demandant plus de main d'œuvre que les grandes cultures
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Promouvoir une alimentation durable	7	Agir en faveur d'une alimentation saine et durable	28	Mise en place d'actions de sensibilisations itinérantes par le biais d'un Food Truck	0	I		0	I		0	I		2	D	Amélioration de la qualité de vie et de la santé	2	D	
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Promouvoir une alimentation durable	7	Agir en faveur d'une alimentation saine et durable	29	Installation de porteurs de projet avec des projets bio, circuits courts etc.	0	I		0	I		0	I		1	I	Amélioration indirecte de la qualité de vie et de la santé	2	D	
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Promouvoir une alimentation durable	8	Lutter contre le gaspillage	30	Développement des partenariats entre les acteurs socio-économiques sur la lutte contre le gaspillage alimentaire	0	I		0	I		0	I		2	I	Amélioration des conditions de vie de personnes précaires et isolées	2	D	
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Promouvoir une alimentation durable	8	Lutter contre le gaspillage																	

Thématiques PCAET :

						Gaz à effet de Serre			Consommation d'énergie			Production d'énergie			Stockage du Carbone			Qualité de l'air			Adaptation au changement		
Orientations	Axes Stratégiques	n° de l'action	Action	n°	Mesures	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Promouvoir une alimentation durable	8	Lutter contre le gaspillage	31	Intégration des fontaines à eau sur le réseau d'eau potable																		
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Promouvoir une alimentation durable	8	Lutter contre le gaspillage					1	I		1	I		0	I		0	I		0	I		0
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Promouvoir une alimentation durable	8	Lutter contre le gaspillage	32	Piloter et animer le Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire	1	I		1	I		0	I		0	I		0	I		0	I	
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Améliorer la qualité de l'air	9	Réduire l'impact du secteur agricole sur la qualité de l'air	33	Accompagner les agriculteurs dans la transformation de leurs pratiques																		
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Améliorer la qualité de l'air	9	Réduire l'impact du secteur agricole sur la qualité de l'air	34	Promouvoir les filières de l'agriculture connectée	1	I	Intérêt de l'action pour la baisse des émissions GES de l'agriculture (attendue)	0	I	Intérêt de l'action pour la baisse des consommations d'énergie de l'agriculture (attendue)	0	I		1	D	Promotion du stockage carbone dans les sols et la matières agricoles (attendue)	1	D	Diminution de l'usage des pesticides (attendue)	1	D	Adaptation des cultures et des activités agricoles aux effets du changement climatique (attendue)
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Améliorer la qualité de l'air	10	Améliorer la qualité de l'air en ville	35	Saint Quentin 2050 : une ville respirante	1	I	L'amélioration de la qualité de l'air aura des conséquences sur les émissions en général	0	I		0	I		1	I	La promotion de la nature et du végétal (en ville ou non) favorise le stockage carbone	2	D		2	D	La végétalisation et la place de la nature en ville développe la capacité d'adaptation aux effets du changement climatique
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Améliorer la qualité de l'air	10	Améliorer la qualité de l'air en ville	36	Définir un schéma des itinéraires PL à l'échelle de l'agglomération pour ne plus permettre aux camions en transit de traverser la ville	0	D		0	D		0	D		0	D		2	D	Amélioration de la qualité de l'air en milieu urbain	0	D	

Incidences environnementales :

Orientations	Axes Stratégiques	n° de l'action	Action	n°	Mesures	Milieu physique			Milieu Naturel			Paysage			Milieu humain / cadre de vie et santé			Milieu humain / emplois		
						Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Promouvoir une alimentation durable	8	Lutter contre le gaspillage	31	Intégration des fontaines à eau sur le réseau d'eau potable	0	I		0	I		0	I		0	D		0	D	
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Promouvoir une alimentation durable	8	Lutter contre le gaspillage																	
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Promouvoir une alimentation durable	8	Lutter contre le gaspillage	32	Piloter et animer le Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire	0	I		0	I		0	I		1	I		2	D	
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Améliorer la qualité de l'air	9	Réduire l'impact du secteur agricole sur la qualité de l'air	33	Accompagner les agriculteurs dans la transformation de leurs pratiques	0	D		2	D		0	D		2	D	Amélioration de la santé	0	D	
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Améliorer la qualité de l'air	9	Réduire l'impact du secteur agricole sur la qualité de l'air	34	Promouvoir les filières de l'agriculture connectée	0	I		0	I		0	I		1	I	Amélioration de la santé (qualité de l'air) (attendue)	2	D	
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Améliorer la qualité de l'air	10	Améliorer la qualité de l'air en ville	35	Saint Quentin 2050 : une ville respirante	2	D	Impact positif notamment avec la revégétalisation voire la désimperméabilisation qui permet une meilleure circulation de l'eau en ville	2	D	retour de la nature en ville	2	D		2	D		2	D	
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Améliorer la qualité de l'air	10	Améliorer la qualité de l'air en ville	36	Définir un schéma des itinéraires PL à l'échelle de l'agglomération pour ne plus permettre aux camions en transit de traverser la ville	0	D		0	D		0	D		2	D	Amélioration de la santé (baisse des nuisances et amélioration de la qualité de l'air en milieu urbain)	0	D	

Thématiques PCAET :

						Gaz à effet de Serre			Consommation d'énergie			Production d'énergie			Stockage du Carbone			Qualité de l'air			Adaptation au changement			
Orientations	Axes Stratégiques	n° de l'action	Action	n°	Mesures	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Améliorer la qualité de l'air	11	Améliorer la connaissance des enjeux territoriaux en matière de qualité de l'air	37	Etablir une feuille de route sur la qualité de l'air 2020-2021 et diffusion du bilan territorial de la qualité de l'air	0	I		0	I		0	I		0	I		0	I		0	I		
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Améliorer la qualité de l'air	12	Agir en faveur d'un air intérieur sain ; à la maison, au travail et dans les établissements scolaires	38	Sensibilisation à la Qualité de l'Air Intérieur	0	I		0	I		0	I		0	I		2	D		0	D		
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Améliorer la qualité de l'air	12	Agir en faveur d'un air intérieur sain ; à la maison, au travail et dans les établissements scolaires																					
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Améliorer la qualité de l'air	12	Agir en faveur d'un air intérieur sain ; à la maison, au travail et dans les établissements scolaires	39	Intégration de critères de développement durable avec les prestataires (Marchés, conventions, contrats,...)	0	I		0	I		0	I		0	I		0	I		0	I		
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Améliorer la qualité de l'air	12	Agir en faveur d'un air intérieur sain ; à la maison, au travail et dans les établissements scolaires																					
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Améliorer la qualité de l'air	12	Agir en faveur d'un air intérieur sain ; à la maison, au travail et dans les établissements scolaires	40	Valorisation des projets de développement durable et amélioration de la qualité de l'air dans les établissements scolaires	0	I		0	I		0	I		0	I		0	I		0	I		
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Développer l'économie circulaire	13	Gestion et prévention des déchets	41	Programme Local de Prévention des déchets (PLP)	1	I		1	I		0	I		0	I		0	I		1	I		
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Développer l'économie circulaire	13	Gestion et prévention des déchets	42	Mettre en place une collecte des biodéchets pour les gros producteurs	1	I		1	I		1	D		0			0	I		1	I		
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Développer l'économie circulaire	13	Gestion et prévention des déchets	43	Mise en place de prestations annexes en communes										1	D	Favorise le retour des matière au milieu naturel	1	D		1	I		
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Développer l'économie circulaire	13	Gestion et prévention des déchets					1	I		0	I		0	I									
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Développer l'économie circulaire	13	Gestion et prévention des déchets																					

Incidences environnementales :

Orientations	Axes Stratégiques	n° de l'action	Action	n°	Mesures	Milieu physique			Milieu Naturel			Paysage			Milieu humain / cadre de vie et santé			Milieu humain / emplois		
						Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Améliorer la qualité de l'air	11	Améliorer la connaissance des enjeux territoriaux en matière de qualité de l'air	37	Etablir une feuille de route sur la qualité de l'air 2020-2021 et diffusion du bilan territorial de la qualité de l'air	0	I		0	I		0	I		0	D		2	I	
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Améliorer la qualité de l'air	12	Agir en faveur d'un air intérieur sain : à la maison, au travail et dans les établissements scolaires	38	Sensibilisation à la Qualité de l'Air Intérieur	0	D		0	D		0	D		2	D		0	D	
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Améliorer la qualité de l'air	12	Agir en faveur d'un air intérieur sain : à la maison, au travail et dans les établissements scolaires																	
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Améliorer la qualité de l'air	12	Agir en faveur d'un air intérieur sain : à la maison, au travail et dans les établissements scolaires	39	Intégration de critères de développement durable avec les prestataires (Marchés, conventions, contrats,...)	0	I		2	I		0	I		2	D	Produits écolabélisés meilleurs pour l'environnement et pour la santé	0	I	
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Améliorer la qualité de l'air	12	Agir en faveur d'un air intérieur sain : à la maison, au travail et dans les établissements scolaires																	
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Améliorer la qualité de l'air	12	Agir en faveur d'un air intérieur sain : à la maison, au travail et dans les établissements scolaires	40	Valorisation des projets de développement durable et amélioration de la qualité de l'air dans les établissements scolaires	0	I		0	I		0	I		0	D		2	I	
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Développer l'économie circulaire	13	Gestion et prévention des déchets	41	Programme Local de Prévention des déchets (PLP)	1	I		1	I		0	I		1	D	Gestion des déchets : amélioration du cadre de vie	2	D	
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Développer l'économie circulaire	13	Gestion et prévention des déchets	42	Mettre en place une collecte des biodéchets pour les gros producteurs	1	I		0	I		0	I		1	D	Gestion des déchets : amélioration du cadre de vie	1	I	
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Développer l'économie circulaire	13	Gestion et prévention des déchets	43	Mise en place de prestations annexes en communes															
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Développer l'économie circulaire	13	Gestion et prévention des déchets			0	I		2	D		0	I		1	D	Gestion des déchets : amélioration du cadre de vie	2	D	
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Développer l'économie circulaire	13	Gestion et prévention des déchets																	

Thématiques PCAET :

Orientations	Axes Stratégiques	n° de l'action	Action	n°	Mesures	Gaz à effet de Serre			Consommation d'énergie			Production d'énergie			Stockage du Carbone			Qualité de l'air			Adaptation au changement		
						Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Développer l'économie circulaire	13	Gestion et prévention des déchets	44	Etude d'harmonisation et d'optimisation du service des déchets ménagers	1	I		0	I		0	I		0	I		1	D	Une attention doit être portée entre la gestion des déchets et la qualité de l'air	0	I	
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Développer l'économie circulaire	14	Mobilisation des acteurs du territoire de l'économie circulaire (réemploi, de la réparation et de l'économie de la fonctionnalité et.) et création de tiers lieux	45	Etude sur la création d'une recyclerie	1	I		0	I		0	I		0	I		0	I		1	I	contribue à la diminution de la surexploitation des ressources
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Développer l'économie circulaire	14	Mobilisation des acteurs du territoire de l'économie circulaire (réemploi, de la réparation et de l'économie de la fonctionnalité et.) et création de tiers lieux	46	Valoriser les projets de l'économie sociale et solidaire sur le territoire	1	I		0	I		0	I		0	I		0	I		1	I	contribue à la résilience de notre système économique et social
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Développer l'économie circulaire	14	Mobilisation des acteurs du territoire de l'économie circulaire (réemploi, de la réparation et de l'économie de la fonctionnalité et.) et création de tiers lieux	47	Partenariat entre les acteurs du territoire pour la création de bricol'café	0	I		0	I		0	I		0	I		0	I		0	I	
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Développer l'économie circulaire	14	Mobilisation des acteurs du territoire de l'économie circulaire (réemploi, de la réparation et de l'économie de la fonctionnalité et.) et création de tiers lieux	48	Création d'un collectif ESS dans le cadre de la Troisième Révolution industrielle (REV3)	0	I		1	I		0	I		0	I		0	I		1	I	

Incidences environnementales :

Orientations	Axes Stratégiques	n° de l'action	Action	n°	Mesures	Milieu physique			Milieu Naturel			Paysage			Milieu humain / cadre de vie et santé			Milieu humain / emplois		
						Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Développer l'économie circulaire	13	Gestion et prévention des déchets	44	Etude d'harmonisation et d'optimisation du service des déchets ménagers	1	I		0	I		0	I		1	D	Gestion des déchets : amélioration du cadre de vie	1	D	
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Développer l'économie circulaire	14	Mobilisation des acteurs du territoire de l'économie circulaire (réemploi, de la réparation et de l'économie de la fonctionnalité et.) et création de tiers lieux	45	Etude sur la création d'une recyclerie	0	I		0	I		0	I		1	D	Contribue au lien social	1	D	
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Développer l'économie circulaire	14	Mobilisation des acteurs du territoire de l'économie circulaire (réemploi, de la réparation et de l'économie de la fonctionnalité et.) et création de tiers lieux	46	Valoriser les projets de l'économie sociale et solidaire sur le territoire	0	I		0	I		0	I		1	I	contribue à l'amélioration de cadre de vie/cadre de travail	2	D	
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Développer l'économie circulaire	14	Mobilisation des acteurs du territoire de l'économie circulaire (réemploi, de la réparation et de l'économie de la fonctionnalité et.) et création de tiers lieux	47	Partenariat entre les acteurs du territoire pour la création de bricol'café	0	I		0	I		0	I		2	I		2	D	Intérêt social
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Développer l'économie circulaire	14	Mobilisation des acteurs du territoire de l'économie circulaire (réemploi, de la réparation et de l'économie de la fonctionnalité et.) et création de tiers lieux	48	Création d'un collectif ESS dans le cadre de la Troisième Révolution industrielle (REV3)	0	I		0	I		0	I		0	I		0	I	

Thématiques PCAET :

Orientations	Axes Stratégiques	n° de l'action	Action	n°	Mesures	Gaz à effet de Serre			Consommation d'énergie			Production d'énergie			Stockage du Carbone			Qualité de l'air			Adaptation au changement		
						Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire
Amplifier la transition énergétique	Accélérer le développement de l'énergie renouvelable sur le territoire	15	Accompagner les acteurs du territoire au développement de projet ENR et de récupération	49	Sensibilisation des acteurs et des élus du territoire sur la mise en place de projets ENR et de récupération	2	I		0	I		2	I		0	I		1	I		1	I	
Amplifier la transition énergétique	Accélérer le développement de l'énergie renouvelable sur le territoire	16	Structurer et développer la filière solaire sur le territoire	50	Mettre à disposition les données des projets solaires du territoire pour accompagner la transition énergétique	1	I		0	I		2	D		0	I		1	I		1	I	
Amplifier la transition énergétique	Accélérer le développement de l'énergie renouvelable sur le territoire	16	Structurer et développer la filière solaire sur le territoire	51	Accompagner les études et projets solaires du secteur public	0	I		0	I		1	D		0	I		0	I		0	I	
Amplifier la transition énergétique	Accélérer le développement de l'énergie renouvelable sur le territoire	16	Structurer et développer la filière solaire sur le territoire																				
Amplifier la transition énergétique	Accélérer le développement de l'énergie renouvelable sur le territoire	16	Structurer et développer la filière solaire sur le territoire																				
Amplifier la transition énergétique	Accélérer le développement de l'énergie renouvelable sur le territoire	16	Structurer et développer la filière solaire sur le territoire	52	Mise en place de projets de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments agricoles	0	I		0	I		2	D		0	I		0	I		1	I	
Amplifier la transition énergétique	Accélérer le développement de l'énergie renouvelable sur le territoire	16	Structurer et développer la filière solaire sur le territoire	53	Mise en place d'une stratégie de développement des énergies solaires	0	I		0	I		1	D		0	I		0	I		0	I	
Amplifier la transition énergétique	Accélérer le développement de l'énergie renouvelable sur le territoire	16	Structurer et développer la filière solaire sur le territoire	54	Mise en place de projets de panneaux photovoltaïque sur les bâtiments industriels	0	I		0	I		1	D		0	I		0	I		0	I	
Amplifier la transition énergétique	Accélérer le développement de l'énergie renouvelable sur le territoire	17	Structurer et développer la filière biogaz sur le territoire	55	Développer les filières de méthanisation agricoles et industrielles	1	D		0	D		2	D		-1	D	Point de vigilance : s'assurer du maintien des stocks de carbone des sols agricoles (ne pas exporter trop de matière organique)	0	D		-1	D	Point de vigilance : ne pas développer des cultures trop gourmandes en eau dans un objectif de méthanisation
Amplifier la transition énergétique	Accélérer le développement de l'énergie renouvelable sur le territoire	17	Structurer et développer la filière biogaz sur le territoire																				

Incidences environnementales :

						Milieu physique		Milieu Naturel		Paysage		Milieu humain / cadre de vie et santé			Milieu humain / emplois				
Orientations	Axes Stratégiques	n° de l'action	Action	n°	Mesures	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire
Amplifier la transition énergétique	Accélérer le développement de l'énergie renouvelable sur le territoire	15	Accompagner les acteurs du territoire au développement de projet ENR et de récupération	49	Sensibilisation des acteurs et des élus du territoire sur la mise en place de projets ENR et de récupération	I		0	I		0	I		0	I		1	I	
Amplifier la transition énergétique	Accélérer le développement de l'énergie renouvelable sur le territoire	16	Structurer et développer la filière solaire sur le territoire	50	Mettre à disposition les données des projets solaires du territoire pour accompagner la transition énergétique	I		0	I		0	I		0	I		0	I	
Amplifier la transition énergétique	Accélérer le développement de l'énergie renouvelable sur le territoire	16	Structurer et développer la filière solaire sur le territoire	51	Accompagner les études et projets solaires du secteur public	I	Etude = pas d'impacts physiques mais impacts potentiels des projets à étudier en amont	0	D	Etude = pas d'impacts sur le milieu naturel mais impacts potentiels des projets à étudier en amont	0	D	Etude = pas d'impacts visuels mais impacts potentiels des projets à étudier en amont	0	D	0	D	Potentiel création/favorisation d'emplois à venir	
Amplifier la transition énergétique	Accélérer le développement de l'énergie renouvelable sur le territoire	16	Structurer et développer la filière solaire sur le territoire																
Amplifier la transition énergétique	Accélérer le développement de l'énergie renouvelable sur le territoire	16	Structurer et développer la filière solaire sur le territoire																
Amplifier la transition énergétique	Accélérer le développement de l'énergie renouvelable sur le territoire	16	Structurer et développer la filière solaire sur le territoire	52	Mise en place de projets de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments agricoles	D	Impact sur le milieu physique (bâtiment) mais jugé à la fois positif	0	I		0	D	Impact à priori faible si intégration à la toiture. Impact visuel indéniable mais qui peut	0	I	1	I	contribue au développement des emplois de la transition énergétique	
Amplifier la transition énergétique	Accélérer le développement de l'énergie renouvelable sur le territoire	16	Structurer et développer la filière solaire sur le territoire	53	Mise en place d'une stratégie de développement des énergies solaires	I	Etude = pas d'impacts physiques mais impacts potentiels à venir	0	D		0	D	Etude = pas d'impacts visuels mais impacts potentiels à venir	0	I	0	D		
Amplifier la transition énergétique	Accélérer le développement de l'énergie renouvelable sur le territoire	16	Structurer et développer la filière solaire sur le territoire	54	Mise en place de projets de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments industriels	I	Etude = pas d'impacts physiques mais impacts potentiels à venir	0	D		0	D	Etude = pas d'impacts visuels mais impacts potentiels à venir	0	I	0	D		
Amplifier la transition énergétique	Accélérer le développement de l'énergie renouvelable sur le territoire	17	Structurer et développer la filière biogaz sur le territoire	55	Développer les filières de méthanisation agricoles et industrielles	D	Point de vigilance : ne pas développer des cultures trop gourmandes en eau dans un objectif de méthanisation	0	D		-1	D	s'assurer de l'intégration paysagère des projets	-1	D	garantir un minimum d'impacts pour les riverains : prévu dans les études d'impact, mais à réfléchir dès la sélection des sites et des projets	1	D	développement de revenus, notamment pour des agriculteurs, ou des entreprises
Amplifier la transition énergétique	Accélérer le développement de l'énergie renouvelable sur le territoire	17	Structurer et développer la filière biogaz sur le territoire																

Thématiques PCAET :

Orientations	Axes Stratégiques	n° de l'action	Action	n°	Mesures	Gaz à effet de Serre			Consommation d'énergie			Production d'énergie renouvelable			Stockage du Carbone			Qualité de l'air			Adaptation au changement		
						Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire
Amplifier la transition énergétique	Accélérer le développement de l'énergie renouvelable sur le territoire	17	Structurer et développer la filière biogaz sur le territoire	56	Valoriser les boues de stations d'épuration	1	D		0	D		2	D		0	D		0	D		0	D	
Amplifier la transition énergétique	Accélérer le développement de l'énergie renouvelable sur le territoire	18	Promouvoir et améliorer les Parcs Eoliens du territoire	57	Modernisation des Parc Eoliens	1	I		0	D		2	D		0	D		0	D		1	I	
Amplifier la transition énergétique	Accélérer le développement de l'énergie renouvelable sur le territoire	19	Structurer et développer les réseaux de distribution d'énergies	58	Optimiser les réseaux de distribution de gaz en lien avec le développement des énergies renouvelables	0	I		0	D		2	D		0	D		0	D		2	D	renforcement de la résilience des réseaux
Amplifier la transition énergétique	Accélérer le développement de l'énergie renouvelable sur le territoire	19	Structurer et développer les réseaux de distribution d'énergies	59	Evoluer le réseau électrique sur le territoire de la CASQ	0	I		1	D		1	D		0	I		0	D		2	D	renforcement de la résilience des réseaux
Amplifier la transition énergétique	Accélérer le développement de l'énergie renouvelable sur le territoire	19	Structurer et développer les réseaux de distribution d'énergies	60	Etude : Schéma directeur du réseau de chaleur	1	I		0	D	Pas de baisse des consommations via le réseau de chaleur	2	D	Le réseau de chaleur de Saint Quentin fonctionne aux énergies renouvelables, son extension améliorera la consommation d'énergies renouvelables locales	0	D		1	I	Amélioration de la qualité de l'air selon beaucoup de conditions (développement des réseaux, énergie consommée à l'origine...)	0	I	
Amplifier la transition énergétique	Viser la sobriété énergétique du territoire	20	Soutenir et accompagner la rénovation de l'habitat	61	Accompagner les projets de rénovation et développer une stratégie de lutte contre l'habitat privé dégradé	1	D		2	D	action de sensibilisation permettant la réduction des consommations d'énergie	1	I	action de sensibilisation accompagnant le recours aux énergies renouvelables	1	I	action de sensibilisation aux biomatériaux	1	I	action de sensibilisation à la qualité de l'air intérieur et extérieur	1	I	action de sensibilisation pour l'adaptation des habitations
Amplifier la transition énergétique	Viser la sobriété énergétique du territoire	20	Soutenir et accompagner la rénovation de l'habitat		Renforcer la communication autour de la rénovation énergétique	1	I		2	D		1	I		1	I		1	I		1	I	
Amplifier la transition énergétique	Viser la sobriété énergétique du territoire	20	Soutenir et accompagner la rénovation de l'habitat	63	Engager une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat privé (OPAH) à l'échelle intercommunale et développer une stratégie de lutte contre l'habitat privé dégradé	2	D		2	D		1	I	Promotion d'énergie renouvelable	1	D	Utilisation de biomatériaux	2	D	Action intégrant des objectifs sur la qualité de l'air intérieur	1	D	Utilisation de biomatériaux

Incidences environnementales :

Orientation s	Axes Stratégiques	n° de l'action	Action	n°	Mesures	Milieu physique			Milieu Naturel			Paysage			Milieu humain / cadre de vie et santé			Milieu humain / emplois		
						Note	IID	Commentaire	Note	IID	Commentaire	Note	IID	Commentaire	Note	IID	Commentaire	Note	IID	Commentaire
Amplifier la transition énergétique	Accélérer le développement de l'énergie renouvelable sur le territoire	17	Structurer et développer la filière biogaz sur le territoire	56	Valoriser les boues de stations d'épuration	0	0		0	0		0	0		-1	0	garantir un minimum d'impacts pour les riverains : prévu dans les études d'impact, mais à réfléchir dès la sélection des sites et des projets	1	0	
Amplifier la transition énergétique	Accélérer le développement de l'énergie renouvelable sur le territoire	18	Promouvoir et améliorer les Parcs Eoliens du territoire	57	Modernisation des Parc Eoliens	0	0		-1	0	vigilance d'intégration à apporter	-1	1	vigilance d'intégration à apporter	0	1		1	1	
Amplifier la transition énergétique	Accélérer le développement de l'énergie renouvelable sur le territoire	19	Structurer et développer les réseaux de distribution d'énergies	58	Optimiser les réseaux de distribution de gaz en lien avec le développement des énergies renouvelables	0	0		0	0		0	0		0	1		1	1	contribue au développement des emplois de la transition énergétique
Amplifier la transition énergétique	Accélérer le développement de l'énergie renouvelable sur le territoire	19	Structurer et développer les réseaux de distribution d'énergies	59	Evoluer le réseau électrique sur le territoire de la CASQ	0	0	Impacts considérés minimales	0	0	Impacts considérés minimales	0	0	Impacts considérés minimales	0	1		1	1	contribue au développement des emplois de la transition énergétique
Amplifier la transition énergétique	Accélérer le développement de l'énergie renouvelable sur le territoire	19	Structurer et développer les réseaux de distribution d'énergies	60	Etude : Schéma directeur du réseau de chaleur	0	1	schéma de développement = pas d'impacts physiques mais impacts potentiels à venir	0	1		0	0	schéma de développement = pas d'impacts paysagers mais impacts potentiels à venir (construction éventuelle de nouvelles chaufferies)	1	1	La centralisation des systèmes de chauffage peut diminuer les risques pour la santé et améliorer la qualité de l'air	2	0	Favorisation de l'emploi local
Amplifier la transition énergétique	Viser la sobriété énergétique du territoire	20	Soutenir et accompagner la rénovation de l'habitat	61	Accompagner les projets de rénovation et développer une stratégie de lutte contre l'habitat privé dégradé	0	0	action de sensibilisation	0	0	action de sensibilisation	0	0	action de sensibilisation	1	0	action de sensibilisation sur l'amélioration du confort et de la santé	2	0	(emplois directs et indirects)
Amplifier la transition énergétique	Viser la sobriété énergétique du territoire	20	Soutenir et accompagner la rénovation de l'habitat			0	0		0	0		0	0		1	0		1	0	
Amplifier la transition énergétique	Viser la sobriété énergétique du territoire	20	Soutenir et accompagner la rénovation de l'habitat	62	Renforcer la communication autour de la rénovation énergétique	0	0		0	0		0	0		1	0		1	0	
Amplifier la transition énergétique	Viser la sobriété énergétique du territoire	20	Soutenir et accompagner la rénovation de l'habitat	63	Engager une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat privé (OPAH) à l'échelle intercommunale et développer une stratégie de lutte contre l'habitat privé dégradé	0	0		-1	0	La rénovation de logements anciens peut s'accompagner de disparition d'habitat pour des chauves-souris (espèces protégées) et des oiseaux	0	0	Risque d'impact sur le patrimoine bâti à considérer	2	0	Amélioration des conditions de vie, réduction de la facture énergétique	2	0	La rénovation thermique est génératrice d'emplois locaux

Thématiques PCAET :

Orientations	Axes Stratégiques	n° de l'action	Action	n°	Mesures	Gaz à effet de Serre			Consommation d'énergie			Production d'énergie			Stockage du Carbone			Qualité de l'air			Adaptation au changement		
						Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire
Amplifier la transition énergétique	Viser la sobriété énergétique du territoire	20	Soutenir et accompagner la rénovation de l'habitat	64	Rénovation, remplacement, réhabilitation et maintenance énergétiques du patrimoine	1	D		2	D		0	D		0	D		1	D	Toute réduction de consommation d'énergie fossile limitera les émissions de polluants	0	D	
Amplifier la transition énergétique	Viser la sobriété énergétique du territoire	20	Soutenir et accompagner la rénovation de l'habitat	65	Rénovation, remplacement, réhabilitation et maintenance énergétiques du patrimoine PARTENORD	1	I		2	D		0	D		0	D		1	D	Toute réduction de consommation d'énergie fossile limitera les émissions de polluants	0	D	
Amplifier la transition énergétique	Viser la sobriété énergétique du territoire	20	Soutenir et accompagner la rénovation de l'habitat	66	Adapter le parc social aux évolutions de la population et de la demande	1	I		2	D		0	I		0	D		1	D	Toute réduction de consommation d'énergie fossile limitera les émissions de polluants	0	D	
Amplifier la transition énergétique	Viser la sobriété énergétique du territoire	21	Améliorer la gestion, le suivi et réduire les consommations énergétiques	67	Mise en place d'un conseil en énergie partagé (CEP)	1	I		2	D		0	I		0	D		0	D		0	D	
Amplifier la transition énergétique	Viser la sobriété énergétique du territoire	21	Améliorer la gestion, le suivi et réduire les consommations énergétiques	68	Renforcer la politique papier dans les établissements tertiaires	1	I		1	D		0	D		1	I	préservation des arbres par non consommation de papier	0	I		0	I	
Amplifier la transition énergétique	Viser la sobriété énergétique du territoire	21	Améliorer la gestion, le suivi et réduire les consommations énergétiques																				
Amplifier la transition énergétique	Viser la sobriété énergétique du territoire	21	Améliorer la gestion, le suivi et réduire les consommations énergétiques																				
Amplifier la transition énergétique	Viser la sobriété énergétique du territoire	21	Améliorer la gestion, le suivi et réduire les consommations énergétiques	69	Maîtriser les consommations d'énergies liées à l'éclairage	1	D	impact faible puisque uniquement consommations électriques	1	D		0	D		0	D		0	D		0	D	
Amplifier la transition énergétique	Viser la sobriété énergétique du territoire	21	Améliorer la gestion, le suivi et réduire les consommations énergétiques																				
Amplifier la transition énergétique	Viser la sobriété énergétique du territoire	21	Améliorer la gestion, le suivi et réduire les consommations énergétiques																				
Amplifier la transition énergétique	Viser la sobriété énergétique du territoire	21	Améliorer la gestion, le suivi et réduire les consommations énergétiques																				

Incidences environnementales :

Orientations	Axes Stratégiques	n° de l'action	Action	n°	Mesures	Milieu physique			Milieu Naturel			Paysage			Milieu humain / cadre de vie et santé			Milieu humain / emplois		
						Note	ID	Commentaire	Note	ID	Commentaire	Note	ID	Commentaire	Note	ID	Commentaire	Note	ID	Commentaire
Amplifier la transition énergétique	Viser la sobriété énergétique du territoire	20	Soutenir et accompagner la rénovation de l'habitat	64	Rénovation, remplacement, réhabilitation et maintenance énergétiques du patrimoine CLESENCE	0	D		0	D		0	D	Risque d'impact sur le patrimoine bâti à considérer	2	D	Amélioration des conditions de vie, réduction de la facture énergétique	2	D	Les travaux de rénovation sont générateurs d'emplois
Amplifier la transition énergétique	Viser la sobriété énergétique du territoire	20	Soutenir et accompagner la rénovation de l'habitat	65	Rénovation, remplacement, réhabilitation et maintenance énergétiques du patrimoine PARTENORD	0	D	Point de vigilance : la construction de nouveaux bâtiments engendre la consommation foncière et l'imperméabilisation des sols. Le lieu et la morphologie de la construction est à considérer.	-1	D	La rénovation de logements anciens peut s'accompagner de disparition d'habitat pour des chauves-souris et des oiseaux insérer un point de vigilance dans l'action, ou accompagner par la création de nichoirs et de gîtes à chauves-souris	0	D		2	D	Amélioration des conditions de vie des hébergés	2	D	Les travaux de rénovation et de construction sont générateurs d'emplois
Amplifier la transition énergétique	Viser la sobriété énergétique du territoire	20	Soutenir et accompagner la rénovation de l'habitat	66	Adapter le parc social aux évolutions de la population et de la demande	-1	D	Point de vigilance : la construction de nouveaux bâtiments engendre la consommation foncière et l'imperméabilisation des sols. En cas d'étalement urbain, les nouvelles habitations peuvent engendrer de nombreux impacts très négatifs pour l'environnement (augmentation de l'usage de la voiture, consommation énergétique plus élevée, consommation de terres agricoles, diminution des zones d'habitats de la biodiversité...). Le lieu et la morphologie de la construction est à considérer.	0	D		0	D		2	D	Amélioration des conditions de vie, réduction de la facture énergétique	2	D	Les travaux de rénovation et de construction sont générateurs d'emplois
Amplifier la transition énergétique	Viser la sobriété énergétique du territoire	21	Améliorer la gestion, le suivi et réduire les consommations énergétiques	67	Mise en place d'un conseil en énergie partagé (CEP)	0	D		0	D		0	D		0	D		2	D	
Amplifier la transition énergétique	Viser la sobriété énergétique du territoire	21	Améliorer la gestion, le suivi et réduire les consommations énergétiques	68	Renforcer la politique papier dans les établissements tertiaires	0	I		1	I	préservation des arbres par non consommation de papier	0	I		0	D		0	D	
Amplifier la transition énergétique	Viser la sobriété énergétique du territoire	21	Améliorer la gestion, le suivi et réduire les consommations énergétiques	69	Maîtriser les consommations d'énergies liées à l'éclairage	0	D		0	I	Pour réduire l'impact sur la faune sauvage, penser à de l'extinction nocturne	0	D		1	D	diminution de la pollution lumineuse	0	D	

Thématiques PCAET :

						Gaz à effet de Serre			Consommation d'énergie			Production d'énergie renouvelable			Stockage du Carbone			Qualité de l'air			Adaptation au changement climatique		
Orientations	Axes Stratégiques	n° de l'action	Action	n°	Mesures	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire
Amplifier la transition énergétique	Viser la sobriété énergétique du territoire	21	Améliorer la gestion, le suivi et réduire les consommations énergétiques	70	Suivi des consommations, compteur communicant et diagnostic énergétique lors de l'acquisition de nouveaux bâtiments	1	I		1	I	La réduction des consommations n'est effective que s'il y a des actions à la suite des mesures et de suivi des consommations	1	I	Le suivi énergétique peut favoriser la production d'énergie renouvelable	0	I		0	I		0	I	La connaissance par le suivi des consommations peut permettre d'anticiper les effets liés au changement climatique
Amplifier la transition énergétique	Viser la sobriété énergétique du territoire	22	Soutenir et accompagner la rénovation des bâtiments tertiaires	71	Les grands projets de rénovation des bâtiments de la CASQ	2	D		2	D		1	D	Système de récupération des calories des eaux usées, Installation d'une nappe solaire sur les toits permettant le maintien en température des bassins,	1	D	Recourt au biomatériaux selon les projets	1	I	Toute réduction de consommation d'énergie fossile limitera les émissions de polluants	1	I	Recourt au biomatériaux selon les projets
Amplifier la transition énergétique	Viser la sobriété énergétique du territoire	22	Soutenir et accompagner la rénovation des bâtiments tertiaires	72	Rénovations énergétiques et réhabilitation exemplaire des bâtiments communaux	2	D		2	D		0	D		0	D	Pour stocker du carbone, inclure l'utilisation de biomatériaux	1	D	Toute réduction de consommation d'énergie fossile limitera les émissions de polluants	0	D	Pour l'adaptation, ajouter des critères sur l'utilisation de biomatériaux (qui protègent contre la chaleur en été)
Amplifier la transition énergétique	Viser la sobriété énergétique du territoire	22	Soutenir et accompagner la rénovation des bâtiments tertiaires																				
Amplifier la transition énergétique	Viser la sobriété énergétique du territoire	23	Soutenir la construction ou l'extension de bâtiments bas carbone et de conception bioclimatique	73	Soutenir les acteurs locaux dans le développement d'une filière "matériaux biosourcés"	1	I		1	I		0	D		2	I	Promotion de biomatériaux	0	D		1	I	Efficacité des biomatériaux aussi contre les fortes chaleurs

Incidences environnementales :

Orientation s	Axes Stratégiques	n° de l'action	Action	n°	Mesures	Milieu physique			Milieu Naturel			Paysage			Milieu humain / cadre de vie et santé			Milieu humain / emplois		
						Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire
Amplifier la transition énergétique	Viser la sobriété énergétique du territoire	21	Améliorer la gestion, le suivi et réduire les consommations énergétiques	70	Suivi des consommations, compteur communicant et diagnostic énergétique lors de l'acquisition de nouveaux bâtiments	0	D		0	D		0	D		0	D		1	D	Favorise l'emploi lors de la pose des installations
Amplifier la transition énergétique	Viser la sobriété énergétique du territoire	22	Soutenir et accompagner la rénovation des bâtiments tertiaires	71	Les grands projets de rénovation des bâtiments de la CASQ	0	D		0	D		0	D		1	D	Amélioration pour les usagers	2	D	Les travaux de rénovation et de construction sont générateurs d'emplois
Amplifier la transition énergétique	Viser la sobriété énergétique du territoire	22	Soutenir et accompagner la rénovation des bâtiments tertiaires	72	Rénovations énergétiques et réhabilitation exemplaire des bâtiments communaux	0	D		0	D		0	D		1	D	Amélioration pour les usagers	2	D	Les travaux de rénovation et de construction sont générateurs d'emplois
Amplifier la transition énergétique	Viser la sobriété énergétique du territoire	22	Soutenir et accompagner la rénovation des bâtiments tertiaires																	
Amplifier la transition énergétique	Viser la sobriété énergétique du territoire	23	Soutenir la construction ou l'extension de bâtiments bas carbone et de conception bioclimatique	73	Soutenir les acteurs locaux dans le développement d'une filière "matériaux biosourcés"	0	D		0	D		0	D		0	D		2	D	Promotion de l'emploi sur le territoire mais la filière ne doit pas perturber les activités économiques agricoles et doit au contraire l'avantager

Thématiques PCAET :

Orientations	Axes Stratégiques	n° de l'action	Action	n°	Mesures	Gaz à effet de Serre			Consommation d'énergie			Production d'énergie			Stockage du Carbone			Qualité de l'air			Adaptation au changement climatique		
						Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire
Adapter le territoire aux changements	Adapter les emplois/les formations	24	Soutenir les emplois et les formations	74	Ajout d'un axe développement durable et dans les plans de formation des collectivités	0	I		0	I		0	D		0	I		0	I		0	I	
Adapter le territoire aux changements	Adapter les emplois/les formations	24	Soutenir les emplois et les formations		Développer une offre de formation spécialisée sur les domaines d'excellence du territoire notamment sur les matériaux et bâtiments	0	I		1	I		0	I		1	I		1	I		1	D	
Adapter le territoire aux changements	Protéger la biodiversité	25	Préserver les milieux naturels et les espèces	76	Réalisation d'un Plan de Gestion de la Réserve Naturelle des Marais d'Isle	0	I		0	I		0	I		2	D	Les milieux humides stockent naturellement du carbone	2	D		2	D	
Adapter le territoire aux changements	Protéger la biodiversité	25	Préserver les milieux naturels et les espèces	77	Réaménagement de la maison du parc	0	I		0	I		0	I		0	I		0	I		1	I	
Adapter le territoire aux changements	Protéger la biodiversité	25	Préserver les milieux naturels et les espèces	78	Préserver l'équilibre environnementale et protéger le bien être des habitants	0	I		0	I		0	I		0	I		0	I		2	D	Construction de systèmes résilients
Adapter le territoire aux changements	Protéger la biodiversité	25	Préserver les milieux naturels et les espèces	79	Enrichir la trame verte et bleue du territoire à partir de l'axe de la Somme	1	I	réduction des émissions liées à la construction (bitume par exemple)	0	I		0	I		2	D	végétalisation : augmentation du stock de carbone des sols et de la biomasse : donner des objectifs de linéaires de plantation	2	D		2	D	Renforcement de l'adaptation grâce aux apports de la nature : lutte contre le ruissellement, baisse des températures estivales, meilleure résilience des espèces ...
Adapter le territoire aux changements	Aménager le territoire de manière durable	26	Promouvoir un urbanisme durable	80	Expérimenter des aménagements favorisant la nature en ville	1	I		0	I		0	I		2	D	végétalisation : augmentation du stock de carbone des sols et de la biomasse	2	D	action majeure pour l'adaptation des villes : lutte contre le ruissellement, baisse des températures estivales...	2	D	diminution des ruissellements, reconstitution de sols...

Incidences environnementales :

Orientations	Axes Stratégiques	n° de l'action	Action	n°	Mesures	Gaz à effet de Serre			Consommation d'énergie			Production d'énergie			Stockage du Carbone			Qualité de l'air			Adaptation au changement climatique		
						Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire
Adapter le territoire aux changements	Adapter les emplois/les formations disponibles	24	Soutenir les emplois et les formations	74	Ajout d'un axe développement durable et dans les plans de formation des collectivités	0	I		0	I		0	D		0	I		0	I		0	I	
Adapter le territoire aux changements	Adapter les emplois/les formations disponibles	24	Soutenir les emplois et les formations																				
Adapter le territoire aux changements	Adapter les emplois/les formations disponibles	24	Soutenir les emplois et les formations	75	Développer une offre de formation spécialisée sur les domaines d'excellence du territoire notamment sur les matériaux et bâtiments durables	0	I		1	I		0	I		1	I		1	I		1	D	
Adapter le territoire aux changements	Protéger la biodiversité	25	Préserver les milieux naturels et les espèces	76	Réalisation d'un Plan de Gestion de la Réserve Naturelle des Marais d'Isle	0	I		0	I		0	I		2	D	Les milieux humides stockent naturellement du carbone	2	D		2	D	
Adapter le territoire aux changements	Protéger la biodiversité	25	Préserver les milieux naturels et les espèces	77	Réaménagement de la maison du parc	0	I		0	I		0	I		0	I		0	I		1	I	
Adapter le territoire aux changements	Protéger la biodiversité	25	Préserver les milieux naturels et les espèces	78	Préserver l'équilibre environnementale et protéger le bien être des habitants	0	I		0	I		0	I		0	I		0	I		2	D	Construction de systèmes résilients
Adapter le territoire aux changements	Protéger la biodiversité	25	Préserver les milieux naturels et les espèces	79	Enrichir la trame verte et bleue du territoire à partir de l'axe de la Somme	1	I	réduction des émissions liées à la construction (bitume par exemple)	0	I		0	I		2	D	végétalisation : augmentation du stock de carbone des sols et de la biomasse : donner des objectifs de linéaires de plantation	2	D		2	D	Renforcement de l'adaptation grâce aux apports de la nature : lutte contre le ruissellement, baisse des températures estivales, meilleure résilience des espèces...
Adapter le territoire aux changements	Aménager le territoire de manière durable	26	Promouvoir un urbanisme durable	80	Expérimenter des aménagements favorisant la nature en ville	1	I		0	I		0	I		2	D	végétalisation : augmentation du stock de carbone des sols et de la biomasse	2	D	action majeure pour l'adaptation des villes : lutte contre le ruissellement, baisse des températures estivales...	2	D	diminution des ruissellements, reconstitution de sols...

Thématiques PCAET :

						Gaz à effet de Serre			Consommation d'énergie			Production d'énergie			Stockage du Carbone			Qualité de l'air			Adaptation au changement climatique		
Orientations	Axes Stratégiques	n° de l'action	Action	n°	Mesures	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire
Adapter le territoire aux changements	Aménager le territoire de manière durable	26	Promouvoir un urbanisme durable	81	Assurer la reconquête résidentielle et le renouvellement de l'offre en logements du cœur d'agglomération	2	D		2	D		1	D		0	D	Pour stocker du carbone, inclure l'utilisation de biomatériaux	1	I	la qualité de l'air est indirectement impactée si des ambitions sont indiquées sur les systèmes de chauffage performant et la réduction de l'usage de véhicules polluants	1	D	
Adapter le territoire aux changements	Aménager le territoire de manière durable	26	Promouvoir un urbanisme durable																				
Adapter le territoire aux changements	Aménager le territoire de manière durable	27	Développer des aménagements exemplaires	82	Construction d'un pôle sportif au quartier Europe	1	D	Emissions de GES limitées car le réseau de chaleur est en partie alimenté grâce aux ENR	1	D	Consommation d'énergie grâce au réseau de chaleur	1	D	Consommation d'énergie grâce au réseau de chaleur	1	D	recours aux éco matériaux permettant le stockage du carbone Point de vigilance sur l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols des places de stationnement	0	I		0	I	
Adapter le territoire aux changements	Aménager le territoire de manière durable	27	Développer des aménagements exemplaires	83	Réaménagement du port fluvestre	1	D	Sensibilisation à des moyens de transports en théorie moins consommateurs et moins émetteurs de GES	1	D	Sensibilisation à des moyens de transports en théorie moins consommateurs et moins émetteurs de GES	1	I		0	I		0	I		2	D	Promotion des espaces naturels et ludiques
Adapter le territoire aux changements	Aménager le territoire de manière durable	27	Développer des aménagements exemplaires	84	Zone d'aménagement concerté du Marechal Juin	2	I		2	D	Aménagement de logements supposés conforme à la réglementation thermique, baisse des besoins en transports si le site est en milieu urbain	0	D		1	D	Utilisation de biomatériaux ? Démarche qui n'encourage pas l'étalement urbain et la consommation d'espace naturel, agricole ou autre	1	D	la qualité de l'air est indirectement impactée si des ambitions sont indiquées sur les systèmes de chauffage performant et la réduction de l'usage de véhicules polluants	1	D	
Adapter le territoire aux changements	Aménager le territoire de manière durable	27	Développer des aménagements exemplaires	85	Projet d'aménagement de la place de la Basilique	0	I		1	I	Valorisation de la place et fluidification des flux ?	0	I		1	I	Favorise le stockage du carbone s'il y a des espaces non imperméabilisés et du développement végétal	1	D	Favorise la qualité de l'air si les flux de déplacement sont fluidifiés et si les espaces sont végétalisés	1	D	Favorise l'adaptation au changement climatique si l'imperméabilisation des sols est limité et si les espaces sont végétalisés

Incidences environnementales :

Orientations	Axe Stratégiques	n° de l'action	Action	n°	Mesures	Milieu physique			Milieu Naturel			Paysage			Milieu humain / cadre de vie et santé			Milieu humain / emplois		
						Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire
Adapter le territoire aux changements	Aménager le territoire de manière durable	26	Promouvoir un urbanisme durable	81	Assurer la reconquête résidentielle et le renouvellement de l'offre en logements du cœur d'agglomération	2	0	Point de vigilance : le lieu de la construction de l'écoquartier doit limiter l'étalement urbain	0	0		1	0		2	0	Amélioration du cadre de vie et de la santé des habitants	2	0	
Adapter le territoire aux changements	Aménager le territoire de manière durable	26	Promouvoir un urbanisme durable																	
Adapter le territoire aux changements	Aménager le territoire de manière durable	27	Développer des aménagements exemplaires	82	Construction d'un pôle sportif au quartier Europe	1	0	Point de vigilance sur la consommation d'espace et l'imperméabilisation des sols des places de stationnement	0	0		0	0	Impact paysager à considérer	2	0	Offre d'activités sportives	2	0	
Adapter le territoire aux changements	Aménager le territoire de manière durable	27	Développer des aménagements exemplaires	83	Réaménagement du port fluvial	2	0	Promotion des espaces naturels et ludiques	2	0	Promotion des espaces naturels et ludiques. Point d'attention à apporter sur la limitation des nuisances et la destruction potentielle	2	0	Promotion des espaces naturels et ludiques	2	0	Promotion des espaces naturels et ludiques	2	0	Promotion emplois liés au tourisme fluvial
Adapter le territoire aux changements	Aménager le territoire de manière durable	27	Développer des aménagements exemplaires	84	Zone d'aménagement concerté du Maréchal Juin	2	0	Valorisation d'une friche urbaine et limitation de l'étalement urbain	2	0	Valorisation d'une friche urbaine et limitation de l'étalement urbain. Préservation des milieux naturels environnant	2	0	Valorisation d'une friche urbaine et limitation de l'étalement urbain. Préservation des milieux naturels environnant	2	0	Valorisation d'une friche urbaine et limitation de l'étalement urbain. Préservation des milieux naturels environnant, limitation des besoins en transports, aménagement de logements neufs qui permettent une amélioration du cadre de vie	2	0	Création d'emplois de transition énergétique et valorisation d'un site dédié à des étudiants, des entrepreneurs...
Adapter le territoire aux changements	Aménager le territoire de manière durable	27	Développer des aménagements exemplaires	85	Projet d'aménagement de la place de la Basilique	2	0		0	0		2	0		2	0		2	0	Contribue à développer le tourisme

Thématiques PCAET :

Orientations	Axes Stratégiques	n° de l'action	Action	n°	Mesures	Gaz à effet de Serre			Consommation d'énergie			Production d'énergie			Stockage du Carbone			Qualité de l'air			Adaptation au changement climatique		
						Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire
Adapter le territoire aux changements	Aménager le territoire de manière durable	27	Développer des aménagements exemplaires	86	Etude pour la Création d'un écoquartier intergénérationnel à Clastres	2	D		2	D		1	D		2	D		1	D		2	D	Quartier adapté au changement climatique
Adapter le territoire aux changements	Aménager le territoire de manière durable	27	Développer des aménagements exemplaires	87	Le Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPRU)	2	D		2	D		1	D		0	D		1	D		2	D	Quartier adapté au changement climatique
Adapter le territoire aux changements	Aménager le territoire de manière durable	28	Planifier l'aménagement du territoire en prenant en compte les thématiques climat-air-énergie	88	Prise en compte du PCAET dans les documents d'urbanisme (SCOT/Plu)	2	I		2	I		2	I		2	I		2	I		2	I	
Adapter le territoire aux changements	Aménager le territoire de manière durable	28	Planifier l'aménagement du territoire en prenant en compte les thématiques climat-air-énergie	89	Le Projet d'aménagement et de Développement Durables (PADD)	1	I		2	I		2	I		2	I		2	I		2	I	
Adapter le territoire aux changements	Aménager le territoire de manière durable	28	Planifier l'aménagement du territoire en prenant en compte les thématiques climat-air-énergie	90	Intégration des thématiques du PCAET dans le Projet de Territoire	1	I		2	I		2	I		1	I		2	I		2	I	
Adapter le territoire aux changements	Aménager le territoire de manière durable	29	Améliorer la connaissance des impacts locaux des effets du changement climatique	91	Concertation avec la société civile: conseil de développement (CODEV)	0	I		0	I		0	I		0	I		0	I		1	I	
Adapter le territoire aux changements	Aménager le territoire de manière durable	29	Améliorer la connaissance des impacts locaux des effets du changement climatique	92	Renforcer les connaissances de l'impact du changement climatique sur la forêt, l'agriculture, et les risques d'inondations	0	I		0	I		0	I		0	I		0	I		1	I	

Incidences environnementales :

Orientations	Axes Stratégiques	n° de l'action	Action	n°	Mesures	Milieu physique			Milieu Naturel			Paysage			Milieu humain / cadre de vie et santé			Milieu humain / emplois		
						Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire
Adapter le territoire aux changements	Aménager le territoire de manière durable	27	Développer des aménagements exemplaires	86	Etude pour la Création d'un écoquartier intergénérationnel à Clastres	2	D	Point de vigilance : le lieu de la construction de l'écoquartier doit limiter l'étalement urbain	0	D		1	D		2	D	Amélioration du cadre de vie et de la santé des habitants	2	D	
Adapter le territoire aux changements	Aménager le territoire de manière durable	27	Développer des aménagements exemplaires	87	Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPRU)	2	D	Point de vigilance : l'emprise au sol doit être limitée, les espaces les moins imperméabilisés et la présence du végétal doit être développée	0	D		1	D		2	D	Amélioration du cadre de vie et de la santé des habitants	2	D	
Adapter le territoire aux changements	Aménager le territoire de manière durable	28	Planifier l'aménagement du territoire en prenant en compte les thématiques climat-air-énergie	88	Prise en compte du PCAET dans les documents d'urbanisme (SCOT/Plu)	2	I		2	I		2	I		2	I		1	I	
Adapter le territoire aux changements	Aménager le territoire de manière durable	28	Planifier l'aménagement du territoire en prenant en compte les thématiques climat-air-énergie	89	Le Projet d'aménagement et de Développement Durables (PADD)	2	I		2	I		2	I		2	I		1	I	
Adapter le territoire aux changements	Aménager le territoire de manière durable	28	Planifier l'aménagement du territoire en prenant en compte les thématiques climat-air-énergie	90	Intégration des thématiques du PCAET dans le Projet de Territoire	2	I		1	I		1	I		2	I		1	I	
Adapter le territoire aux changements	Aménager le territoire de manière durable	29	Améliorer la connaissance des impacts locaux des effets du changement climatique	91	Concertation avec la société civile: conseil de développement (CODEV)	0	I		0	I		0	I		0	I		1	D	Action de sensibilisation
Adapter le territoire aux changements	Aménager le territoire de manière durable	29	Améliorer la connaissance des impacts locaux des effets du changement climatique	92	Renforcer les connaissances de l'impact du changement climatique sur la forêt, l'agriculture, et les risques d'inondations	0	I		1	I		0	I		0	I		1	D	Action de sensibilisation

Thématiques PCAET :

						Gaz à effet de Serre			Consommation d'énergie			Production d'énergie			Stockage du Carbone			Qualité de l'air			Adaptation au changement		
Orientations	Axes Stratégiques	n° de l'action	Action	n°	Mesures	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire
Adapter le territoire aux changements	Se préparer au changement climatique	30	Réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques climatiques (inondations, coulées de boues, canicules...)	93	Prévenir et lutter contre les risques d'inondations	0	I		0	I		0	I		0	I		0	I		2	D	
Adapter le territoire aux changements	Se préparer au changement climatique	30	Réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques climatiques (inondations, coulées de boues, canicules...)	94	Anticiper la prise en compte du changement climatique dans la mise en œuvre de la compétence GEMAPI	0	I		0	I		0	I		0	I		0	I		2	D	
Adapter le territoire aux changements	Se préparer au changement climatique	31	Promouvoir un développement durable du territoire	95	Mise en place d'un démarche de responsabilité sociétale des organisations (RSD) ou des entreprises (RSE)	1	I		1	D		0	D		0	D		0	D		0	D	
Adapter le territoire aux changements	Se préparer au changement climatique	31	Promouvoir un développement durable du territoire	96		0	I		0	I		0	I		0	I		0	I		0	I	
Adapter le territoire aux changements	Se préparer au changement climatique	31	Promouvoir un développement durable du territoire			0	I		0	I		0	I		0	I		0	I		0	I	
Adapter le territoire aux changements	Se préparer au changement climatique	31	Promouvoir un développement durable du territoire			0	I		0	I		0	I		0	I		0	I		0	I	
Adapter le territoire aux changements	Se préparer au changement climatique	31	Promouvoir un développement durable du territoire	97	Sensibiliser les entreprises et soutenir leurs efforts en faveur du climat	0	I		0	I		0	I		0	I		0	I		0	I	
Adapter le territoire aux changements	Se préparer au changement climatique	31	Promouvoir un développement durable du territoire	98	Sensibilisation des usagers aux écogestes et au réemploi	0	I		1	I		0	I		0	I		0	I		0	I	
Adapter le territoire aux changements	Se préparer au changement climatique	31	Promouvoir un développement durable du territoire			0	I		1	I		0	I		0	I		0	I		0	I	

Incidences environnementales :

						Milieu physique			Milieu Naturel			Paysage			Milieu humain / cadre de vie et santé			Milieu humain / emplois		
Orientations	Axes Stratégiques	n° de l'action	Action	n°	Mesures	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire
Adapter le territoire aux changements	Se préparer au changement climatique	30	Réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques climatiques (inondations, coulées de boues, canicules...)	93	Prévenir et lutter contre les risques d'inondations	1	D		2	D		1	D		2	D	Protection des populations	1	D	
Adapter le territoire aux changements	Se préparer au changement climatique	30	Réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques climatiques (inondations, coulées de boues, canicules...)	94	Anticiper la prise en compte du changement climatique dans la mise en œuvre de la compétence GEMAPI	1	D		2	D		1	D		2	D	Protection des populations	1	D	
Adapter le territoire aux changements	Se préparer au changement climatique	31	Promouvoir un développement durable du territoire	95	Mise en place d'un démarche de responsabilité sociétale des organisations (RSO) ou des entreprises (RSE)	0	I		0	I		0	I		2	D	Amélioration pour les usagers	2	D	
Adapter le territoire aux changements	Se préparer au changement climatique	31	Promouvoir un développement durable du territoire	96		0	I		0	I		1	I	Amélioration pour les salariés	2	D				
Adapter le territoire aux changements	Se préparer au changement climatique	31	Promouvoir un développement durable du territoire																	
Adapter le territoire aux changements	Se préparer au changement climatique	31	Promouvoir un développement durable du territoire																	
Adapter le territoire aux changements	Se préparer au changement climatique	31	Promouvoir un développement durable du territoire	97	Sensibiliser les entreprises et soutenir leurs efforts en faveur du climat	0	I		0	I		0	I		0	I		2	D	
Adapter le territoire aux changements	Se préparer au changement climatique	31	Promouvoir un développement durable du territoire	98	Sensibilisation des usagers aux écogestes et au réemploi	0	I		0	I		0	I		0	I		2	D	
Adapter le territoire aux changements	Se préparer au changement climatique	31	Promouvoir un développement durable du territoire																	

Thématiques PCAET :

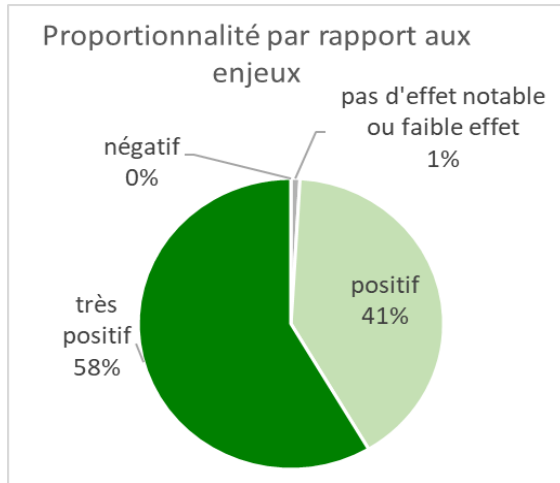
Orientations	Axes Stratégiques	n° de l'action	Action	n°	Mesures	Gaz à effet de Serre			Consommation d'énergie			Production d'énergie			Stockage du Carbone			Qualité de l'air			Adaptation au changement		
						Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire
Adapter le territoire aux changements	Se préparer au changement climatique	32	Promouvoir le stockage du carbone dans les sols	99	Projet ABC 'Terre 2A avec les agriculteurs du territoire	0	I		0	I		0	I		2	D		0	D		2	D	
Adapter le territoire aux changements	Se préparer au changement climatique	32	Promouvoir le stockage du carbone dans les sols	100	Valorisation des co-produits issus des activités agricoles	0	I		0	I		1	D		0	I		0	I		0	I	
Adapter le territoire aux changements	Se préparer au changement climatique	32	Promouvoir le stockage du carbone dans les sols	101	Association de HOUTCH avec le groupement Flo-palette	0	I		0	I		0	I		2	D		1	I		2	D	
Adapter le territoire aux changements	Se préparer au changement climatique	32	Promouvoir le stockage du carbone dans les sols	102	Développement d'une agriculture urbaine sobre en carbone, riche en biodiversité et en lien social	1	I		1	D		0	I		2	D		2	D		2	D	
Adapter le territoire aux changements	Se préparer au changement climatique	32	Promouvoir le stockage du carbone dans les sols	103	Participation à l'appel à projet "1 millions d'arbre en Hauts-de France"	0	I		0	I		0	I		2	D		2	D		2	D	
Adapter le territoire aux changements	Se préparer au changement climatique	33	Pilotage et animation	104	Animation de la démarche PCAET/REV3/ Cit'ergie	1	I		1	I		1	I		1	I		1	I		2	I	
Adapter le territoire aux changements	Se préparer au changement climatique	33	Pilotage et animation	105	Renforcer l'animation et le pilotage de la politique intercommunale de l'habitat	0	I		2	I		0	I		0	I		0	I		0	I	
Adapter le territoire aux changements	Se préparer au changement climatique	33	Pilotage et animation	106	Mettre en place un dispositif d'observation sur le territoire	0	I		0	I		0	I		1	I		0	I		1	I	

Incidences environnementales :

Orientations	Axes Stratégiques	n° de l'action	Action	n°	Mesures	Milieu physique			Milieu Naturel			Paysage			Milieu humain / cadre de vie et santé			Milieu humain / emplois		
						Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire
Adapter le territoire aux changements	Se préparer au changement climatique	32	Promouvoir le stockage du carbone dans les sols	99	Projet ABC 'Terre 2A avec les agriculteurs du territoire	2	D		2	D		1	D		0	D		2	D	
Adapter le territoire aux changements	Se préparer au changement climatique	32	Promouvoir le stockage du carbone dans les sols	100	Valorisation des co-produits issus des activités agricoles	0	I		0	I		0	I		0	I		2	D	
Adapter le territoire aux changements	Se préparer au changement climatique	32	Promouvoir le stockage du carbone dans les sols	101	Association de HOUTCH avec le groupement Flo-palette	0	D		1	D		0	D		0	D		0	D	
Adapter le territoire aux changements	Se préparer au changement climatique	32	Promouvoir le stockage du carbone dans les sols	102	Développement d'une agriculture urbaine sobre en carbone, riche en biodiversité et en lien social	2	D		2	D		2	D		2	D		2	D	
Adapter le territoire aux changements	Se préparer au changement climatique	32	Promouvoir le stockage du carbone dans les sols	103	Participation à l'appel à projet "1 millions d'arbre en Hauts-de France"	2	D		2	D		2	D		2	D		1	D	
Adapter le territoire aux changements	Se préparer au changement climatique	33	Pilotage et animation	104	Animation de la démarche PCAET/REV3/ Cit'ergie	1	I		1	I		1	I		1	I		1	I	
Adapter le territoire aux changements	Se préparer au changement climatique	33	Pilotage et animation	105	Renforcer l'animation et le pilotage de la politique intercommunale de l'habitat	0	I		0	I		0	I		0	I		1	D	
Adapter le territoire aux changements	Se préparer au changement climatique	33	Pilotage et animation	106	Mettre en place un dispositif d'observation sur le territoire	0	I		0	I		0	I		0	I		1	D	

2. Synthèse de l'analyse

(A) NIVEAU D'AMBITION GLOBAL

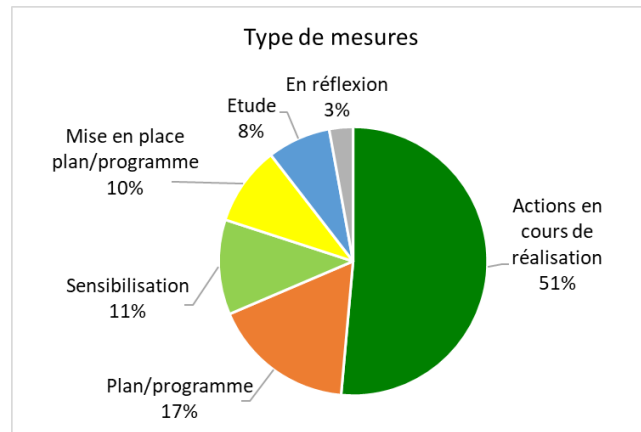


58% des mesures (62 sur 106) apparaissent de niveau 2 et répondent fortement aux enjeux du plan climat ; il s'agit des mesures structurantes du plan d'actions.

43 mesures (41%) sont de niveau 1, c'est-à-dire qu'elles répondent en partie aux enjeux du plan climat.

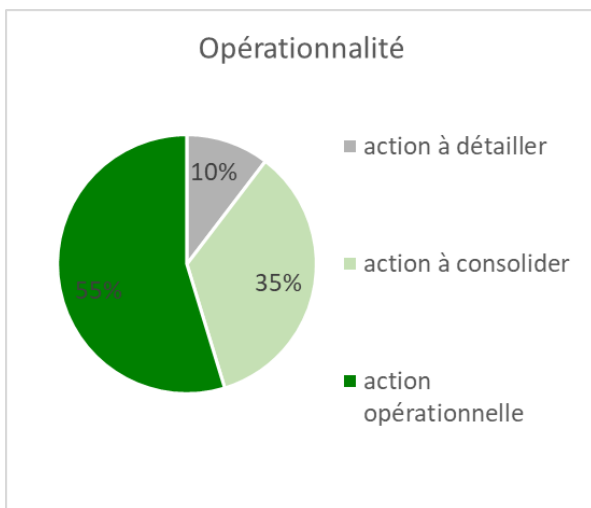
Globalement, ce plan d'actions apparaît donc à la hauteur des enjeux Climat Air Energie sur le territoire de l'Agglomération du Saint-Quentinois.

(B) TYPE DE MESURE



51% des mesures sont concrètes à réaliser ou déjà en cours de réalisation et permettent des impacts directs sur les thématiques Climat-Air-Energie ; 17% des mesures sont des plans, programmes ou schémas ; 8 % des mesures sont des études ; 10% sont des mises en œuvre concrètes de plans et programmes déjà existants ; 11% sont des mesures de sensibilisation et 3% sont encore en réflexion ou en construction.

(C) OPERATIONNALITE DES MESURES



58 mesures (55%) apparaissent comme opérationnelles, c'est-à-dire qu'elles auront un résultat concret sur une des thématiques du PCAET. Ceci représente plus de la moitié des mesures.

35% des mesures sont encore à consolider dans les étapes de la mise en œuvre et seulement 10% sont encore à détailler dans leur construction.

(D) INCIDENCES SUR LES THEMATIQUES CIBLES D'UN PCAET

Le tableau ci-dessous synthétise les incidences potentielles du plan d'actions final sur chacune des thématiques Climat Air Energie ciblées par le PCAET.

		Gaz à effet de Serre		Consommation d'énergie		Production d'énergie renouvelable		Stockage du Carbone		Qualité de l'air		Adaptation au changement climatique	
Nombre de point		82		75		40		37		69		73	
Négatif	Nombre de -1	0	0%	0	0%	0	0%	1	1%	0	0%	1	1%
Pas d'effet notable ou faible effet	Nombre de 0	35	33%	48	45%	77	73%	78	74%	52	49%	54	51%
Positif	Nombre de 1	60	57%	41	39%	18	17%	16	15%	39	37%	28	26%
Très positif	Nombre de 2	11	10%	17	16%	11	10%	11	10%	15	14%	23	22%

Tableau 12 : incidences potentielles du plan d'actions final sur les thématiques cibles d'un plan climat

Les pourcentages représentent le nombre de mesure qui répondent (ou non) à la thématique, sur l'ensemble des mesures. Les effets négatifs ou faibles de certaines mesures sont contrebalancés par des effets positifs voir très positifs sur d'autres thématiques. Par exemple le développement de la méthanisation qui est très positif pour la production d'énergie renouvelable sur le territoire peut potentiellement avoir des effets négatifs sur le stockage carbone si le retour de matière au sol n'est pas assez effectué.

On constate que toutes les thématiques cibles sont bien représentées dans ce plan d'actions et qu'elles comportent toutes des mesures à bilan très positif, de 11 pour les gaz à effet de serre, la production d'énergie renouvelable et du stockage carbone à 23 pour l'adaptation au changement climatique.

De nombreuses mesures ont aussi un bilan « positif » permettant une amélioration de la situation et ce grâce aux bénéfices croisés de ces mesures et notamment :

- toutes les mesures de réduction des consommations d'énergie et de production d'énergie renouvelable ont un impact favorable sur les émissions de gaz à effet de serre ;
- toutes les mesures permettant une réduction des consommations d'énergie fossile ou une réduction des déplacements ont un impact favorable sur la qualité de l'air.

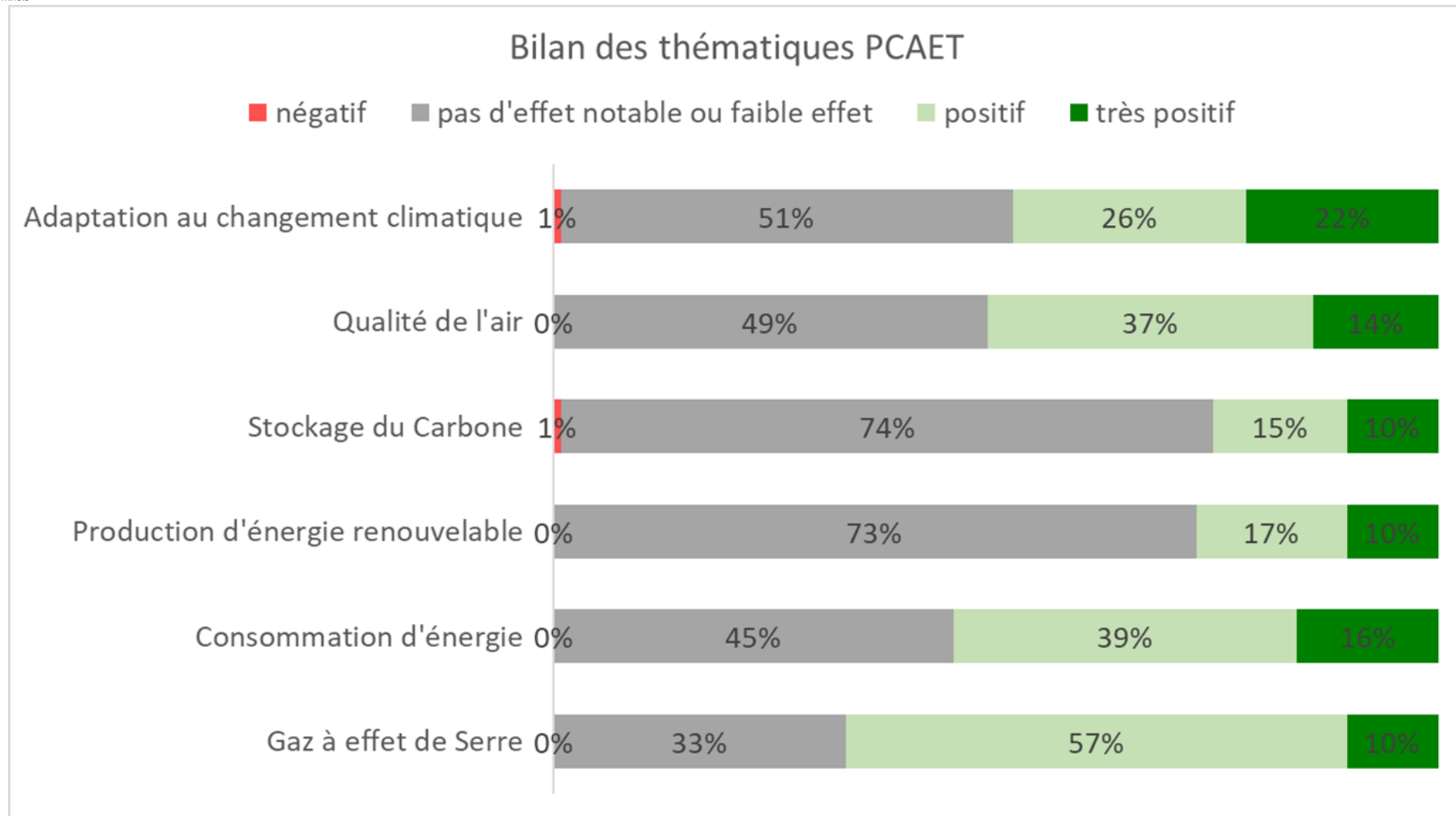


Figure 31 : Bilan des mesures sur les thématiques Climat-Air-Energie

Focus par orientation

Tendre Vers une mobilité décarbonée et économe en énergie

La première orientation comporte des mesures qui visent à diminuer les déplacements en autosolisme, à développer les mobilités douces, à déployer des énergies alternatives et à développer le fret aux énergies alternatives. Toutes ces mesures liées à la mobilité durable prévoient donc **une baisse des émissions de GES et des émissions de polluants atmosphériques**. Toutefois les actions à mettre en place dans le cadre d'un Plan climat sur la thématique des transports sont souvent indirectes par rapport aux baisses concrètes des émissions et des polluants ; ces actions ne permettent que de pousser aux changements de pratiques mais ne peuvent agir directement, c'est pourquoi la notation n'est pas aussi élevée que pour d'autres thématiques.

Aucune incidence négative sur les thématiques climatiques n'est identifiée dans cette orientation.

Adopter un mode de vie écologique et raisonné

Les incidences des mesures de cette orientation sont assez variées.

Quelques-unes agissent sur les émissions de GES, notamment par la réduction des quantités de déchets.

Une majorité des actions agit cependant sur la qualité de l'air et l'adaptation au changement climatique. En parallèle, **de nombreuses mesures ont un impact positif en améliorant la qualité de l'air et en s'adaptant au changement climatique.**

Les principaux co-bénéfices sont issus des actions sur la qualité de l'air : la mesure comptant le plus d'impacts positifs sur la qualité de l'air, l'adaptation aux changement climatique, le stockage carbone et la baisse des émissions de GES est « Saint-Quentin 2050 : ville respirante ». La mesure sur le Projet d'Alimentation Territoriale (PAT) a également de nombreux co-bénéfices sur la baisse des consommations d'énergie et des émissions de GES, la qualité de l'air et l'adaptation au changement climatique.

Aucune incidence négative n'apparaît dans cette orientation sur les enjeux climatiques.

Amplifier la transition énergétique

Comme son nom l'indique, cette orientation a de nombreux effets positifs sur la **réduction des consommations d'énergie** (et donc sur la **réduction des émissions de GES et des polluants**) et sur la **production d'énergie renouvelable**. Par le déploiement des énergies produites sur le territoire elle participe également à l'adaptation face au **changement climatique**.

Les mesures de rénovation énergétique des anciens bâtiments et de construction de bâtiments basse consommation ont de nombreux co-bénéfices sur les consommations d'énergie, les émissions de GES, la qualité de l'air, l'adaptation au changement climatique et le stockage carbone par l'usage de biomatériaux. Cette orientation possède donc de **nombreux effets positifs**, toutefois des points de vigilance sont à apporter sur cette orientation.

En ce qui concerne la production d'énergie renouvelable (modernisation du parc éolien et unités de méthanisation), des points d'attention sont à apporter pour l'intégration paysagère, la réduction des nuisances sur les milieux naturels et sur la santé des habitants, la préservation de la qualité de l'air, la limitation du déstockage carbone dans les sols (en évitant d'exporter les matières organiques) et la contribution au changement climatique sans développer les cultures trop gourmandes en eau.

Adapter le territoire aux changements

Cette orientation a de nombreux effets positifs selon les thématiques Climat-Air-Energie et pas seulement du fait du nombre important de mesures. Les effets les plus positifs concernent **l'adaptation au changement climatique** ce qui est cohérent avec le but de l'orientation mais on dénombre également des effets positifs sur les autres thématiques que sont la **qualité de l'air, le stockage carbone, la consommation d'énergie et les émissions de GES dans une moindre mesure la production d'énergie renouvelable**.

Au sein de cette orientation, les **mesures en faveur du développement des milieux naturels et de la biodiversité** (dont la nature en ville et la plantation d'arbres et de haies) contribuent très activement à l'adaptation face aux effets du changement climatique. De même, toutes les mesures d'intégration du PCAET dans les **documents de planification** (documents d'urbanisme tel que le SCOT, PLUi, PADD, Projet de territoire) ont des co-bénéfices nombreux et forts car cela inscrit les enjeux Climat-Air-Energie durablement. Les mesures touchant à l'aménagement ont également des co-bénéfices importants si cela est réalisé avec la considération Climat-Air-Energie.

Un point de vigilance est à apporter à la mesure d'aménagement de la place de la Basilique pour éviter l'imperméabilisation des sols, favoriser la biodiversité et promouvoir les mobilités douces.

Focus sur les incidences négatives potentielles

Certaines mesures identifiées pourraient présenter un impact négatif sur les émissions de GES, les consommations d'énergie, la qualité de l'air et le stockage du carbone et l'adaptation au changement climatique.

Le tableau suivant reprend la liste de ces incidences potentielles. Les mesures de réduction sont présentées en détail dans la dernière partie du rapport.

N°	Mesures	Incidences potentielles négatives sur	Recommandations
27	Etude de faisabilité et réalisation du projet d'Alimentation Territoriale (PAT)	Stockage carbone Qualité de l'air Consommation d'énergie	Mesure 2 : Point d'attention à porter à l'agriculture, notamment à la promotion de l'agriculture biologique dans le cadre du PAT et de l'agriculture connectée
34	Promouvoir les filières de l'agriculture connectée	Emissions de GES Adaptation au changement climatique	
55	Développer les filières de méthanisation agricoles et industrielles	Stockage carbone Adaptation au changement climatique	Mesure 3 : point d'attention à porter pour des cultures peu gourmandes en eau, la préservation du stock carbone dans les sols, l'intégration paysagère et la limitation des nuisances pour les riverains
68	Renforcer la politique papier dans les établissements tertiaires	Consommation d'énergie Emissions de GES	Mesure 7 : Limitation des consommations d'énergie des usages du numérique
63	Engager une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat privé (OPAH) à l'échelle intercommunale et développer une stratégie de lutte contre l'habitat privé dégradé	Consommation d'énergie Emissions de GES Stockage carbone Qualité de l'air Adaptation au changement climatique	Mesure 5 : Limitation des impacts de la rénovation et de la construction de bâtiments : utilisation de biomatériaux, assainir la qualité de l'air intérieur, installation de nichoirs à chauves-souris, valorisation du patrimoine paysager et promouvoir la réduction des consommations d'énergie (et de GES)
64	Rénovation, remplacement, réhabilitation et maintenance énergétiques du patrimoine CLESENCE		
65	Rénovation, remplacement, réhabilitation et maintenance énergétiques du patrimoine PARTENORD		
66	Adapter le parc social aux évolutions de la population et de la demande		
71	Les grands projets de rénovation des bâtiments de la CASQ		
72	Rénovations énergétiques et réhabilitation exemplaire des bâtiments communaux		
87	Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPRU)		

N°	Mesures	Incidences potentielles négatives sur	Recommandations
27	Etude de faisabilité et réalisation du projet d'Alimentation Territoriale (PAT)	Stockage carbone Qualité de l'air Consommation d'énergie Emissions de GES Adaptation au changement climatique	Mesure 2 : Point d'attention à porter à l'agriculture, notamment à la promotion de l'agriculture biologique dans le cadre du PAT et de l'agriculture connectée
34	Promouvoir les filières de l'agriculture connectée		
85	Projet d'aménagement de la place de la Basilique	Les émissions de GES Les consommations d'énergie	Mesure 9 : Aménagement adapté au changement climatique (îlot de fraîcheur, végétaux, stockage carbone...) et fluidification des flux, place du piéton et des touristes

Tableau 13 : focus sur les mesures pouvant présenter des incidences environnementales négatives sur les thématiques cibles du plan climat

(E) INCIDENCES SUR LES AUTRES THEMATIQUES ENVIRONNEMENTALES

En ce qui concerne les thématiques environnementales, le détail des questions étudiées dans chaque thématique est rappelé page 50.

Le tableau ci-dessous synthétise les incidences potentielles du plan d'actions final sur chacune des thématiques environnementales ciblées par le PCAET.

		Milieu physique		Milieu Naturel		Paysage		Milieu humain / cadre de vie et santé		Milieu humain / emplois	
Nombre de point		40		41		31		104		127	
négatif	Nombre de -1	3	3%	4	4%	2	2%	2	2%	0	0%
pas d'effet notable ou faible effet	Nombre de 0	75	71%	76	72%	82	77%	37	35%	27	25%
positif	Nombre de 1	13	12%	7	7%	11	10%	28	26%	31	29%
très positif	Nombre de 2	15	14%	19	18%	11	10%	39	37%	48	45%

Tableau 14 : incidences potentielles du plan d'actions final sur les thématiques cibles d'un plan climat

On constate dans ce tableau que de nombreuses mesures du plan climat ont aussi **un impact positif voire très positif** sur le milieu naturel, le milieu physique et le paysage **mais surtout sur le milieu humain : cadre de vie, santé et emploi.**

En ce sens, le plan climat est un projet de développement durable pour le territoire.

Les principales incidences positives concernent :

- Le Projet d'Alimentation Territoriale (PAT),
- Le développement de la qualité de l'air,
- L'enrichissement de la trame vert et bleue du territoire,
- Les projets d'aménagements en faveur des milieux naturels : nature en ville, port fluvestre, ZAC du Maréchal Juin, la place de la Basilique,
- L'intégration des enjeux environnementaux dans les documents de planification : SCOT et PLUi, PADD, Projet de territoire,
- La lutte contre les risques d'inondations,
- Le développement de l'agriculture urbaine,
- La plantation d'arbres,

Focus sur les incidences négatives potentielles

A ce stade, certaines mesures identifiées pourraient cependant présenter un impact négatif sur l'environnement, hors thématiques climat air énergie. Le tableau suivant reprend le détail de ces incidences potentielles et les recommandations visant à les réduire. Notons que les mesures présentant des incidences potentielles négatives sur certaines thématiques présentent toujours des incidences potentielles très positives sur d'autres thématiques. **A ce stade, aucune mesure n'apparaît comme à supprimer parce que trop impactante ou non pertinente. Les recommandations visent à éviter ou réduire certains effets négatifs potentiels.**

Dans le tableau en annexe, d'autres recommandations sont formulées pour améliorer certaines incidences.

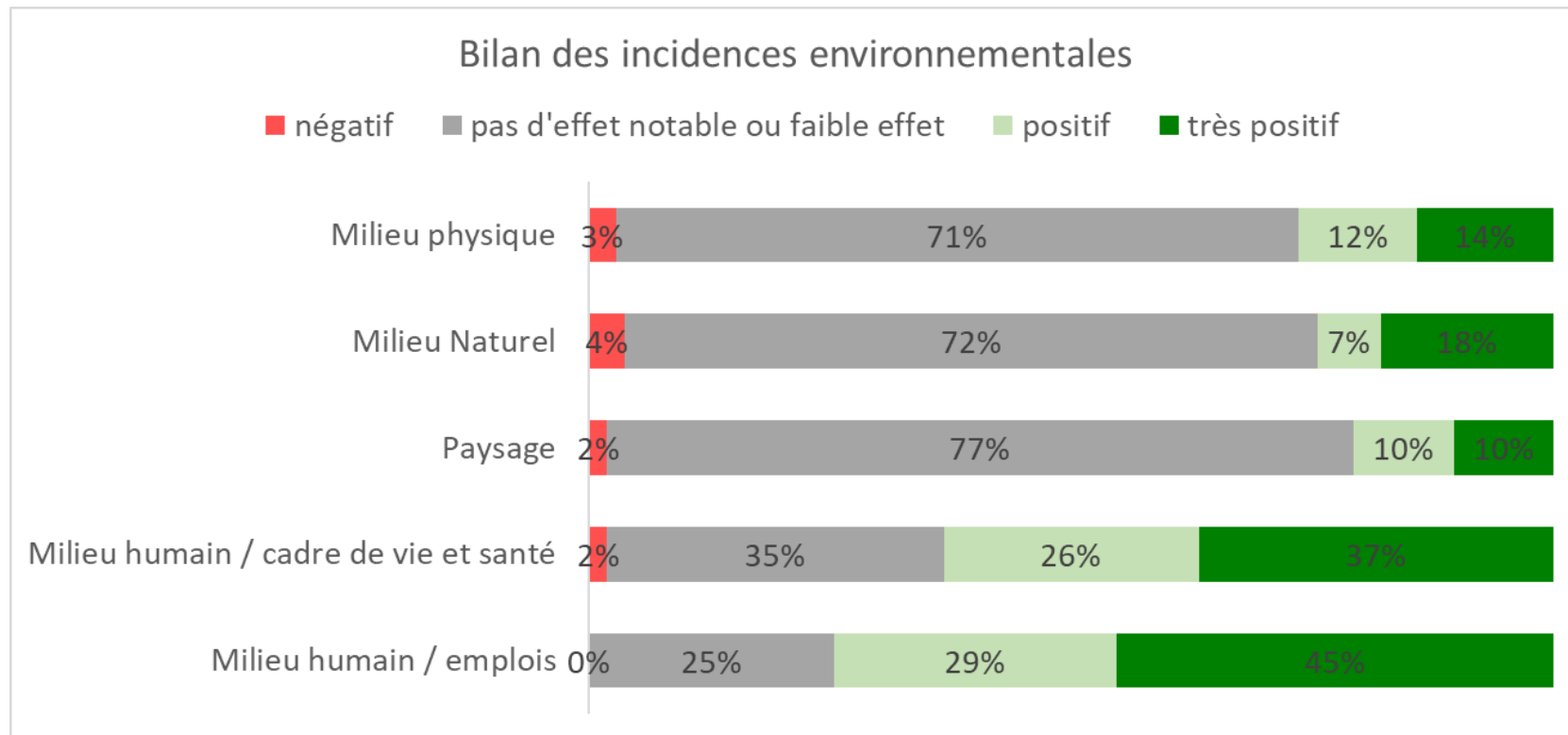


Figure 32 : Bilan des mesures sur les thématiques Climat-Air-Energie

N°	Mesures	Incidences potentielles négatives sur	Recommandations
14	Développement du tourisme fluvestre	Milieu naturel Paysage	Mesure 1 : Point d'attention à porter pour limiter les impacts de l'aménagement sur les milieux naturels le long des rives des cours d'eau et limitation des nuisances par le développement de l'activité touristique fluvestre
27	Etude de faisabilité et réalisation du projet d'Alimentation Territoriale (PAT)	Milieu physique Milieu naturel	Mesure 2 : Point d'attention à porter à l'agriculture, notamment à la promotion de l'agriculture biologique (ou respectueuse de l'environnement) dans le cadre du PAT
55	Développer les filières de méthanisation agricoles et industrielles	Milieu physique Milieu naturel Paysage Milieu humain /cadre de vie santé	Mesure 3 : point d'attention à porter pour des cultures peu gourmandes en eau, la préservation du stock carbone dans les sols, l'intégration paysagère et la limitation des nuisances pour les riverains
56	Valoriser les boues de stations d'épuration		
57	Modernisation des Parc Eoliens	Milieu naturel Paysage	Mesure 4 : Limiter les impacts paysagers et sur le milieu naturel
63	Engager une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat privé (OPAH) à l'échelle intercommunale et développer une stratégie de lutte contre l'habitat privé dégradé	Milieu physique Milieu naturel Paysage Milieu humain/cadre de vie et santé	Mesure 5 : Limitation des impacts de la rénovation et de la construction de bâtiments : utilisation de biomatériaux, assainir la qualité de l'air intérieur, installation de nichoirs à chauves-souris, valorisation du patrimoine paysager et promouvoir la réduction des consommations d'énergie (et de GES) Mesure 6 : Limitation de la consommation de foncier agricole et naturel ; limitation des nuisances sur le milieu naturel ; limitation des besoins en transports ; prise en compte de la morphologie
64	Rénovation, remplacement, réhabilitation et maintenance énergétiques du patrimoine CLESENCE		
65	Rénovation, remplacement, réhabilitation et maintenance énergétiques du patrimoine PARTENORD		
66	Adapter le parc social aux évolutions de la population et de la demande		
71	Les grands projets de rénovation des bâtiments de la CASQ		
72	Rénovations énergétiques et réhabilitation exemplaire des bâtiments communaux		
86	Etude pour la Création d'un écoquartier intergénérationnel à Clastres		
87	Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPRU)		
69	Maîtriser les consommations d'énergies liées à l'éclairage	Milieu naturel	Mesure 8 : Limitation des nuisances de l'éclairage public : extinction nocturne et limitation des lumières bleues (LED)
85	Projet d'aménagement de la place de la Basilique	Les émissions de GES Les consommations d'énergie	Mesure 9 : Aménagement adapté au changement climatique (îlot de fraîcheur, végétaux, stockage carbone...) et fluidification des flux, place du piéton et des touristes

Tableau 15 : liste des incidences environnementales potentiellement négatives et mesures associées

(F) *EFFETS ANTAGONISTES*

Comme le montrent les pages précédentes, certaines mesures peuvent avoir un impact favorable sur une des thématiques climat air énergie mais des effets négatifs sur d'autres thématiques environnementales.

Chaque mesure a été analysée selon toutes les thématiques et les effets antagonistes apparaissent au fil des lignes du plan d'actions.

Le tableau page suivante synthétise les principaux effets antagonistes selon les mesures du plan d'actions.

Effet négatif / Effet positif	Gaz à effet de Serre	Consommation d'énergie	Production d'énergie renouvelable	Stockage du Carbone	Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique	Milieu physique	Milieu Naturel	Paysage	Milieu humain / cadre de vie et santé	Milieu humain / emplois
Gaz à effet de Serre		Renforcer la politique papier dans les établissements tertiaires									
Consommation d'énergie				Rénovation énergétique des bâtiments Construction de nouveaux bâtiments	Rénovation énergétique des bâtiments	Rénovation énergétique des bâtiments Construction de nouveaux bâtiments	Développer un réseau d'aires de covoiturage Rénovation énergétique des bâtiments Construction de nouveaux bâtiments	Développement du tourisme fluvestre Rénovation énergétique des bâtiments Modernisation de l'éclairage Construction de nouveaux bâtiments	Rénovation énergétique des bâtiments		
Production d'énergie renouvelable				Développement de la méthanisation		Développement de la méthanisation	Développement de la méthanisation Valorisation des boues de stations d'épuration	Modernisation des Parc Eoliens	Développement de la méthanisation Valorisation des boues de stations d'épuration Modernisation des Parc Eoliens	Développement de la méthanisation Valorisation des boues de stations d'épuration	
Stockage du Carbone											
Qualité de l'air											
Adaptation au changement climatique				projet d'Alimentation Territoriale (PAT)							
Milieu physique						Projets d'aménagements		Projets d'aménagements			
Milieu Naturel											
Paysage								Projets d'aménagements			
Milieu humain / cadre de vie et santé				projet d'Alimentation Territoriale (PAT) Promouvoir les filières de l'agriculture connectée				Projets d'aménagements			
Milieu humain / emplois											

Tableau 16 : résumé des principaux effets antagonistes potentiels

(G) *COBENEFICES*

A l'inverse, certaines mesures présentent des impacts positifs sur plusieurs plans. Le tableau en page suivante synthétise les principaux co-bénéfices du plan d'actions qui ont déjà été présentés mesure par mesure.

Cobénéfices	Gaz à effet de Serre	Consommation d'énergie	Production d'énergie renouvelable	Stockage du Carbone	Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique	Milieu physique	Milieu Naturel	Paysage	Milieu humain / cadre de vie et santé	Milieu humain / emplois
Effet principal											
Gaz à effet de Serre											
Consommation d'énergie	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat privé (OPAH) Réaménagement et construction d'écoquartier (ZAC Maréchal Juin, Clastres, NPRU)				Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat privé (OPAH) Travaux de rénovation des bâtiments	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat privé (OPAH) Travaux de rénovation des bâtiments Réaménagement et construction d'écoquartier (ZAC Maréchal Juin, Clastres, NPRU)	Zone d'aménagement concerté du Marechal Juin		Réaménagement et construction d'écoquartier (ZAC Maréchal Juin, Clastres, NPRU)	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat privé (OPAH) Travaux de rénovation des bâtiments Réaménagement et construction d'écoquartier (ZAC Maréchal Juin, Clastres, NPRU)	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat privé (OPAH) Travaux de rénovation des bâtiments Réaménagement et construction d'écoquartier (ZAC Maréchal Juin, Clastres, NPRU)
Production d'énergie renouvelable											
Stockage du Carbone											
Qualité de l'air						Saint Quentin 2050 : une ville respirante	Saint Quentin 2050 : une ville respirante	Saint Quentin 2050 : une ville respirante	Saint Quentin 2050 : une ville respirante	Saint Quentin 2050 : une ville respirante	Saint Quentin 2050 : une ville respirante
Adaptation au changement climatique	projet d'Alimentation Territoriale (PAT) Accompagnement des agriculteurs Prise en compte du PCAET dans les documents d'urbanisme, le PADD et le projet de Territoire	Prise en compte du PCAET dans les documents d'urbanisme, le PADD et le projet de Territoire	Prise en compte du PCAET dans les documents d'urbanisme, le PADD et le projet de Territoire	Prise en compte du PCAET dans les documents d'urbanisme, le PADD et le projet de Territoire	Projet d'Alimentation Territoriale (PAT) Accompagnement des agriculteurs Prise en compte du PCAET dans les documents d'urbanisme, le PADD et le projet de Territoire		Prise en compte du PCAET dans les documents d'urbanisme, le PADD et le projet de Territoire, Projet ABC 'Terre 2A	projet d'Alimentation Territoriale (PAT) Accompagnement des agriculteurs Prise en compte du PCAET dans les documents d'urbanisme, le PADD et le projet de Territoire, Projet ABC 'Terre 2A	projet d'Alimentation Territoriale (PAT) Accompagnement des agriculteurs Prise en compte du PCAET dans les documents d'urbanisme, le PADD et le projet de Territoire	projet d'Alimentation Territoriale (PAT) Accompagnement des agriculteurs Prise en compte du PCAET dans les documents d'urbanisme, le PADD et le projet de Territoire	projet d'Alimentation Territoriale (PAT) Accompagnement des agriculteurs Prise en compte du PCAET dans les documents d'urbanisme, le PADD et le projet de Territoire, Projet ABC 'Terre 2A
Milieu physique	Réaménagement du port fluvestre, lutte contre les risques d'inondations, compétence GEMAPI, agriculture urbaine			Aménagement de la nature en ville Réaménagement du port fluvestre, agriculture urbaine	Aménagement de la nature en ville Réaménagement du port fluvestre, agriculture urbaine	Aménagement de la nature en ville Réaménagement du port fluvestre, lutte contre les risques d'inondations, compétence GEMAPI, agriculture urbaine		Aménagement de la nature en ville Réaménagement du port fluvestre, lutte contre les risques d'inondations, compétence GEMAPI	Aménagement de la nature en ville Réaménagement du port fluvestre, lutte contre les risques d'inondations, compétence GEMAPI, agriculture urbaine	Aménagement de la nature en ville Réaménagement du port fluvestre, lutte contre les risques d'inondations, compétence GEMAPI, agriculture urbaine	Agriculture urbaine
Milieu Naturel				Plan de Gestion de la Réserve Naturelle des Marais d'Isle, appel à projet "1 millions d'arbre en Hauts-de France"	Plan de Gestion de la Réserve Naturelle des Marais d'Isle Trame verte et bleue, appel à projet "1 millions d'arbre en Hauts-de France"	Plan de Gestion de la Réserve Naturelle des Marais d'Isle Trame verte et bleue, appel à projet "1 millions d'arbre en Hauts-de France"	Appel à projet "1 millions d'arbre en Hauts-de France"		Plan de Gestion de la Réserve Naturelle des Marais d'Isle Trame verte et bleue, appel à projet "1 millions d'arbre en Hauts-de France"	Plan de Gestion de la Réserve Naturelle des Marais d'Isle Trame verte et bleue, appel à projet "1 millions d'arbre en Hauts-de France"	
Paysage											
Milieu humain / cadre de vie et santé											
Milieu humain / emplois											

Tableau 17 : résumé des principaux co-bénéfices du plan d'actions

C. Etude d'incidence Natura 2000

Le site Natura 2000 FR 2210026 Marais d'Isle.

Le territoire est concerné par un zonage réglementaire : Le site Natura 2000 FR2210026 Les Marais d'Isle. La surface du site présente au sein du territoire est de 45 ha.

Il n'existe aucun autre site Natura 2000 dans un rayon de 10 km autour de la Communauté d'Agglomération.

Dans le but d'évaluer les incidences potentielles du projet de plan climat sur le site Natura 2000 concerné, il convient de contrôler si le projet s'inscrit dans l'aire d'évaluation spécifique des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire ayant servi à la désignation de ces sites. L'aire d'évaluation spécifique comprend, pour chaque espèce et/ou habitat naturel d'intérêt communautaire, les surfaces d'habitats comprises en site Natura 2000 mais peut comprendre également des surfaces hors périmètre Natura 2000 définies d'après les rayons d'action, les tailles des domaines vitaux...

Dans le respect de l'article R414-23 du code de l'environnement, une évaluation préliminaire des incidences Natura 2000 doit être réalisée.

La description des sites s'appuie sur les données de l'INPN, l'Institut national du patrimoine naturel <https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>.

Code du site : FR2210026

Type de site : A ZPS

Superficie : 45 ha

Espaces naturels remarquables et protégés (DREAL Hauts de France ; IDE Environnement)

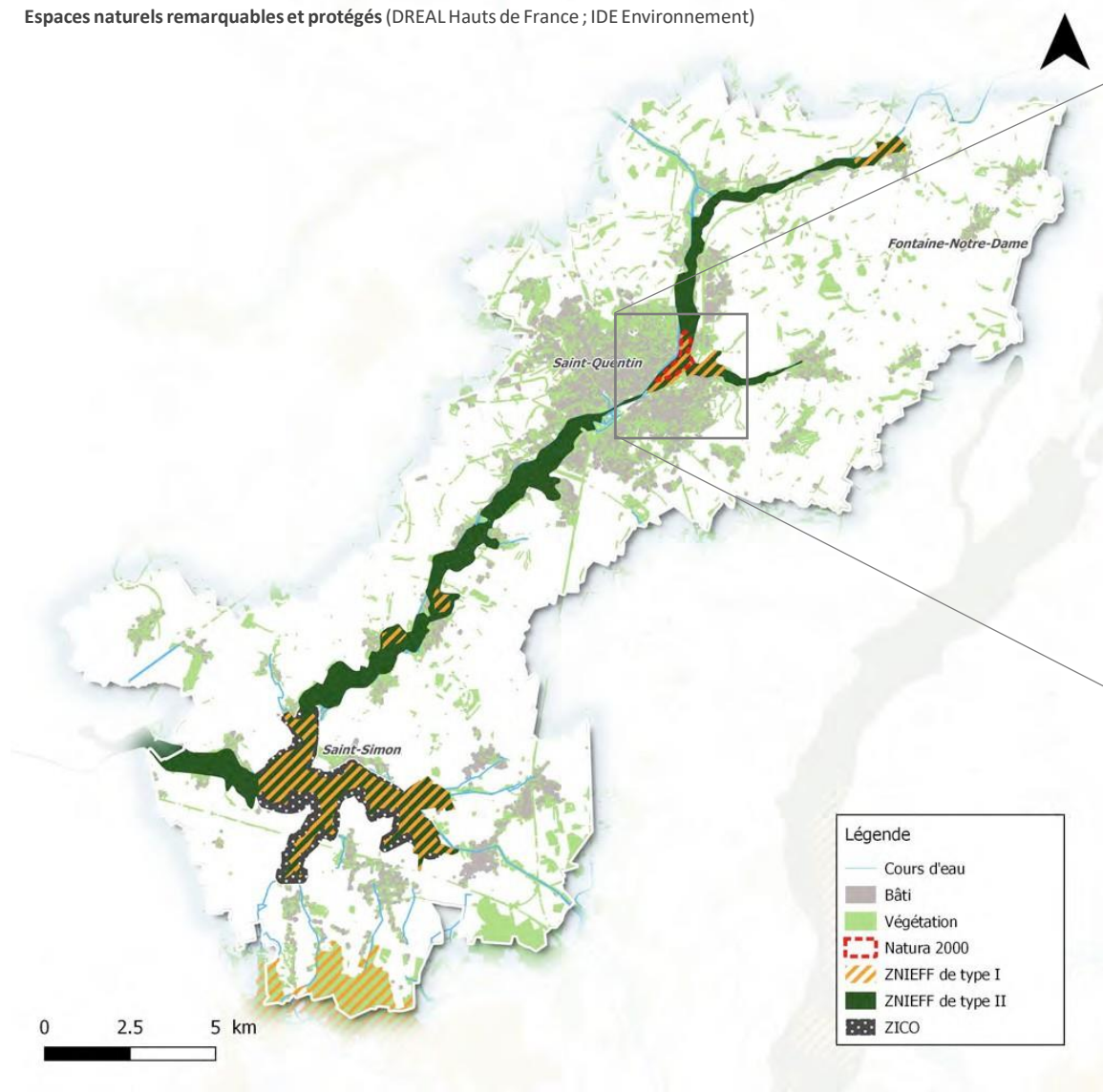


Figure 33 : Site de la Réserve naturelle Natura 2000 des Marais d'Isle

Les Marais d'Isle sont très fortement boisés avec des bois tourbeux de type aulnaie, grandes herbes et taillis de saules. Ce boisement a principalement eu lieu au cours du XXème siècle. Il existe également des zones de phragmitaies et mégaphorbiaies sur les rives de la Somme. Les marais sont soumis aux fortes contraintes environnementales du fait de leur implantation en milieux urbain (chemin de fer, routes, pollution, ...) et de la présence de zones agricoles et industrielles.

Des inventaires menés depuis les années 1990 ont dénombré plus de 200 espèces végétales dont 19 sont remarquables et 21 autres sont très rares et contribuent à la valeur patrimoniale du site. On trouve des zones à nénuphars, zones à herbacées basses et à herbacées hautes, des roselières, des boisements humides (aulnes, saules, ...). Les Marais d'Isle sont l'une des dernières stations picardes pour certaines espèces végétales vulnérables bénéficiant d'une protection régionale ou nationale comme la Ciguë vireuse, le Potamot coloré, la Grande douve ou la Berle à larges feuilles.

Les différents inventaires réalisés sur la Réserve Naturelle ont recensé 175 espèces d'Oiseaux, mais aussi 7 espèces d'Amphibiens, 3 de Reptiles, 18 de Poissons, 128 de Lépidoptères, 7 d'Orthoptères, 22 d'Odonates 27 de Mammifères et quelques-unes de mollusques. Parmi les plus menacées, on note entre autres, la présence de la Pipistrelle de Nathusius et du Putois, pour les mammifères ; le Triton ponctué pour les amphibiens ; le Brochet et la Bouvière pour les poissons ; le Morio, la Noctuelle à baïonnette, le Sympetrum noir, l'Agrion délicat et le Criquet ensanglanté pour les insectes. Le Butor étoilé, le Blongios nain, le Busard des roseaux, le Gorgebleue à miroir et le Martin pêcheur d'Europe sont protégés.

Qualité et importance :

La surface en eaux douces (eaux stagnantes et eaux courantes) constitue la majeure partie de la ZPS. L'imbrication de la surface en eau libre avec la végétation palustre offre l'intérêt majeur pour l'avifaune nicheuse et migratrice. Cette végétation se situe sur les bords des étangs et des rives de la Somme au sein des phragmitaies, des cariçaies et autres mégéphorbiaies. La ZPS est aujourd'hui fortement boisée par des bois tourbeux du type aulnaie à grandes herbes et taillis de saules.

Les zones humides subissant des pressions directes et indirectes liées à la modification de l'occupation des sols ainsi qu'aux pollutions. Toutefois le statut de Réserve Naturelle Nationale des Marais d'Isle permet la reconnaissance importante. Parmi les espèces les plus menacées, on note entre autres, la présence de la Pipistrelle de Nathusius et du Putois, pour les mammifères ; le Triton ponctué pour les amphibiens ; le Brochet et la Bouvière pour les poissons ; le Morio, la Noctuelle à baïonnette, le Sympetrum noir, l'Agrion délicat et le Criquet ensanglanté pour les insectes. Le Butor étoilé, le Blongios nain, le Busard des roseaux, le Gorgebleue à miroir et le Martin pêcheur d'Europe sont protégés.

Incidences du plan climat

Une mesure du Plan d'actions concerne directement la Réserve Naturelle des Marais d'Isle (mesure 76) avec son Plan de Gestion, qui a pour but de protéger et de valoriser le site.

La mesure 57 concerne la modernisation des parcs éoliens. Il ne s'agit pas de nouveaux parcs mais de remplacement de parcs anciens (« repowering »). Dans ce cadre, et puisqu'il s'agit d'un site déjà équipé d'éolienne, l'impact sur la faune volante du marais d'Isle devrait être très faible. Il devra cependant être évalué par étude d'impact et étude d'incidence Natura 2000.

Les autres mesures du plan d'action ne concernent aucunement le marais d'Isle et elles ne sont pas susceptibles d'impacter les espèces ayant justifié le classement du site.

En conclusion, le plan climat n'aura aucune incidence négative sur le site Natura 2000. Via la mesure 76, il aura plutôt des effets bénéfiques.

VI. Mesures d'évitement, de réduction et de compensation

La démarche « Eviter Réduire Compenser » prévoit 3 types de mesures.

- Les mesures d'évitement : il s'agit des dispositions prises dès la conception du projet et qui visent à réduire, voire même à éviter certains impacts possibles du projet ;
Les mesures d'évitement ont été prises lors de la conception du plan d'actions, par la suppression de certaines mesures ou leur redéfinition.
- Les mesures réductrices : elles cherchent, dans la mesure du possible, à réduire ou à supprimer les impacts du plan d'actions retenu ;
Une mesure de réduction a été définie pour chaque incidence potentiellement négative identifiée dans le plan d'actions.
- Enfin, les mesures compensatoires : ce sont les mesures prises pour compenser les impacts effectifs du plan d'actions qui n'auront pu être évités, supprimés ou réduits ni lors de la conception du projet, ni par les mesures réductrices.

Le tableau suivant présente l'ensemble des mesures proposées. **La liste comporte dix mesures de réduction des impacts et une mesure de compensation.**

Le détail de chaque mesure est présenté ensuite.

L'application de ces mesures permettra de supprimer l'ensemble des incidences négatives du plan d'actions.

Sous réserve de l'application de ces mesures, le plan d'action Climat Air Energie de de l'Agglomération du Saint-Quentinois ne présentera aucune incidence négative sur l'environnement. A l'inverse, ses incidences positives sur l'environnement seront très importantes.

Numéro de mesure complémentaire	Titre de la mesure complémentaire	Type de mesure	Descriptif de la mesure complémentaire	Mesures du Plan d'actions concernées
1	Limitation des nuisances de l'activité touristique	Réduction	Limitier les impacts de l'aménagement sur les milieux naturels le long des rives des cours d'eau et limiter les nuisances par le développement de l'activité touristique fluvestre	14 : Développement du tourisme fluvestre
2	Promotion des bienfaits écologiques de l'agriculture	Réduction	Point d'attention à porter à l'agriculture, notamment à la promotion de l'agriculture biologique dans le cadre du PAT et de l'agriculture connectée	27 : Etude de faisabilité et réalisation du projet d'Alimentation Territoriale (PAT) 34 : Promouvoir les filières de l'agriculture connectée
3	Point de vigilance au développement de la méthanisation	Réduction	Promouvoir les cultures peu gourmandes en eau, le stockage carbone, l'intégration paysagère, et limiter les nuisances pour les riverains	55 : Développer les filières de méthanisation agricoles et industrielles 56 : Valoriser les boues de stations d'épuration
4	Limitation de l'impact du parc éolien	Réduction	Limitier les impacts paysagers et sur le milieu naturel	57 : Modernisation des Parcs Eoliens
5	Limitation des impacts de la rénovation et de la construction de bâtiments	Réduction/ compensation	Utiliser les biomatériaux, assainir la qualité de l'air intérieur, installation de nichoirs à chauves-souris, valorisation du patrimoine paysager et promouvoir la réduction des consommations d'énergie (et de GES)	63 : Engager une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat privé (OPAH) à l'échelle intercommunale et développer une stratégie de lutte contre l'habitat privé dégradé 64 : Rénovation, remplacement, réhabilitation et maintenance énergétiques du patrimoine CLESENCE 65 : Rénovation, remplacement, réhabilitation et maintenance énergétiques du patrimoine PARTENORD 66 : Adapter le parc social aux évolutions de la population et de la demande 71 : Les grands projets de rénovation des bâtiments de la CASQ 72 : Rénovations énergétiques et réhabilitation exemplaire des bâtiments communaux 87 : Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPRU)
6	Limitation de l'étalement urbain	Réduction	Limitier la consommation de foncier agricole et naturel ; limiter les nuisances sur le milieu naturel ; limiter les besoins en transports	66 : Adapter le parc social aux évolutions de la population et de la demande 86 : Etude pour la Création d'un écoquartier intergénérationnel à Clastres 87 : Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPRU)
7	Limitation des consommations d'énergie des usages du numérique	Réduction	Limitier les consommations d'énergie des usages du numérique	68 : Renforcer la politique papier dans les établissements tertiaires
8	Limitation des nuisances de l'éclairage public	Réduction	Mettre en place l'extinction nocturne et limiter les lumières nocives (bleues)	69 : Maîtriser les consommations d'énergies liées à l'éclairage
9	Aménagement adapté au changement climatique	Réduction	Faire un aménagement de la place adapté aux effets du changement climatique (îlot de fraîcheur, végétaux, stockage carbone...) et fluidification des flux, place du piéton et des touristes	85 : Projet d'aménagement de la place de la Basilique

Tableau 18 : tableau des mesures complémentaires

Mesure de réduction des impacts environnementaux

Limitation des nuisances de l'activité touristique

DESCRIPTION

TYPE	Réduction
MESURE CONCERNEE	14
DESCRIPTION	Le canal de Saint-Quentin possède la taille critique et fonctionnelle (92 km) pour devenir une offre fluvestre à part entière. Positionnement stratégique de la voie d'eau avec de multiples interconnexions (Nord de la France, Belgique, Oise, Somme, Ile-de-France) : capacité de devenir un point marquant du réseau picard et transfrontalier ainsi qu'un véritable pôle d'itinérance. Plusieurs actions à développer pour faire du canal de Saint-Quentin un vecteur d'attractivité et de dynamisme avec des retombées économiques pour les territoires bordés par la voie d'eau. L'aménagement des voies d'eau et de ses abords ainsi que le réaménagement du port fluvestre auront des impacts sur la faune et la flore environnantes. Ces impacts devront être limitées. De plus, le développement des activités touristiques peut générer des nuisances (bruits, pollutions, gênes...) par une augmentation de la fréquentation qui doivent être limitées. Des actions de sensibilisation au respect des lieux peuvent contribuer à réduire ces nuisances.
APPLICATION	Mesure inscrite dans la mesure n°14

Mesure de réduction des impacts environnementaux

Promotion des bienfaits écologiques de l'agriculture

DESCRIPTION

TYPE	Réduction
MESURE CONCERNEE	27 et 34
DESCRIPTION	Les projets alimentaires territoriaux visent à donner un cadre stratégique opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. A travers ce projet l'alimentation devient un axe majeur des politiques sectorielles du territoire. Le PAT doit répondre aux objectifs du Plan régional d'agriculture durable et du Programme national pour l'alimentation et s'articule avec d'autres outils de politique publique territoriale. La mise en œuvre de projet passe par le développement des circuits courts, d'un approvisionnement local et bio et la valorisation des filières longues. Les nouvelles technologies associées à l'Internet des objets peuvent apporter à la filière de l'agriculture connectée des réponses concrètes et évolutives pour répondre à 2 enjeux majeurs : • Optimiser la production agricole pour produire plus et mieux, • Produire dans un contexte de développement durable pour limiter les émissions de CO2 (gaz à effet de serre). La mesure consiste à renforcer l'objectif de développement d'une agriculture durable, biologique ou tout du moins respectueuse de l'environnement à long terme. Le projet alimentaire et les nouvelles technologies sont des moyens d'y parvenir mais ne doivent pas être une fin en soi. Leur déploiement doit être gage de bienfaits écologiques du secteur agricole. Par exemple, le déploiement des circuits courts doit être associé à une réflexion pour limiter les déplacements (une étude de l'Ademe montre que des circuits courts mal conçus augmentent parfois les déplacements des clients en annulant tous les gains carbone). De même, le PAT pourra encourager l'agriculture bio, ou d'autres démarches comme le label bas carbone.
APPLICATION	Mesure inscrite dans les mesures 27 et 34

Mesure de réduction des impacts environnementaux

Point de vigilance au développement de la méthanisation

DESCRIPTION

TYPE	Réduction
MESURE CONCERNEE	55 et 56
DESCRIPTION	La mesure consiste en un certain nombre de recommandations qui guideront l'accompagnement des projets : - s'assurer du maintien des stocks de carbone des sols agricoles (ne pas exporter trop de matière organique) - ne pas développer des cultures trop gourmandes en eau et en foncier dans un objectif unique de méthanisation - s'assurer que les méthodes d'épandage du digestat n'entraînent pas d'importantes volatilisations de l'azote - s'assurer de l'intégration paysagère des projets - garantir des impacts limités pour les riverains : prévu dans les études d'impact, mais à réfléchir dès la sélection des sites et des projets. Il est primordial d'associer les riverains et habitants le plus en amont possible des projets ainsi que de réaliser des études ou pré-études d'impacts.
APPLICATION	Mesure inscrite dans les mesures 55 et 56

Mesure de réduction des impacts environnementaux

Limitation de l'impact du parc éolien

DESCRIPTION

TYPE	Réduction
MESURE CONCERNEE	57
DESCRIPTION	Le remplacement d'un parc éolien par un autre plus performant est une solution pour maximiser la production d'électricité tout en minimisant les impacts. Cependant, dans le cadre d'un remplacement avec des modifications importantes, ces impacts peuvent être significatifs. La mesure consiste en un certain nombre de recommandations qui guideront l'accompagnement du projet : - Mener une étude d'impact de qualité pour ce projet de repowering - S'assurer d'une bonne intégration paysagère des nouvelles installations, en analysant en particulier l'effet du changement d'échelle d'éolienne - S'assurer que le nouveau projet n'augmentera pas les impacts sur l'avifaune et les chiroptères ; le cas échéant prévoir des mesures de compensation - S'assurer du démantèlement complet de l'ancien parc éolien en cas de déplacement des éoliennes : les fondations du premier projet devront être entièrement démontées afin de ne pas démultiplier la consommation d'espace lors du repowering
APPLICATION	Mesure inscrite dans les mesures 57

Mesure de réduction des impacts environnementaux

Limitation des impacts de la rénovation et de la construction de bâtiments

DESCRIPTION

TYPE	Réduction/compensation
MESURE CONCERNEE	63, 64, 65, 66, 71, 72 et 87
DESCRIPTION	La mesure consiste d'un côté à réduire les effets potentiellement négatifs de la rénovation et de la construction de nouveaux bâtiments et d'un autre côté de compenser la destruction d'habitats de chauve-souris et d'oiseaux. La rénovation de bâtiment a des effets très bénéfiques pour les habitants en termes de modernisation dans les usages mais la baisse des consommations d'énergie (et donc des émissions de GES) doit être assurée par des travaux et des objectifs ambitieux. Plusieurs points sont à considérer : - Ambition énergétique forte (niveau BBC, E+C-, bâtiments bioclimatiques, RT2020...) et travaux d'importance - Isolation de l'enveloppe et ouvrants des bâtiment performantes (avant de traiter les changements de chaudières) - Utilisation de biomatériaux pour favoriser le stockage carbone, - Préoccupation de la ventilation en même temps que les solutions d'isolation pour ne pas détériorer la qualité de l'air, - Considération de la qualité patrimoniale des bâtiments pour ne pas la détériorer (cas des rénovations par l'extérieur), - Intégration de systèmes de production d'énergie renouvelable (solaire thermique et photovoltaïque, chaudière et poêle à bois, pompes à chaleur dont celles géothermiques...) La rénovation de toiture peut engendrer la destruction d'habitat de chauves-souris (espèce protégée) et d'oiseaux, notamment dans les bâtiments anciens. Pour contrebalancer cet effet négatif, des nichoirs à oiseaux et de gîte à chauve-souris doivent être installés pour les espèces qui sont protégées. Le calendrier des travaux de rénovation par rapport à celui du cycle des espèces doit également être respecté.
APPLICATION	Mesure inscrite dans les mesures 63, 64, 65, 66, 71, 72 et 87

Mesure de réduction des impacts environnementaux

Limitation de l'étalement urbain

DESCRIPTION

TYPE	Réduction
MESURE CONCERNEE	66, 86 et 87
DESCRIPTION	La construction de nouveaux écoquartiers engendre une consommation d'espace qui peut contribuer à l'étalement urbain. Le lieu d'implantation a son importance : les nouvelles constructions doivent le plus possible être intégrés à un tissu urbain déjà existant et avoir des objectifs de densification. Cette intégration doit permettre de limiter la consommation de terres agricoles ou naturelles (et la réduction des nuisances sur l'environnement), de s'assurer que des services déjà existants sont disponibles (limitant ainsi les besoins en transports) et de limiter les besoins supplémentaires en services comme l'éclairage, les réseaux énergétiques... L'aménagement d'écoquartier doit également se faire en limitant l'imperméabilisation des sols (avec gestion de l'eau à la parcelle) et en préservant le patrimoine naturel. Le développement de nouveaux quartiers doit être pensé en termes de cohérence entre besoin de nouveaux logements, densité de population, consommation d'espace et place de la nature dans une vision globale et systémique de la ville afin d'éviter une dispersion et un étalement urbain.
APPLICATION	Mesure inscrite dans les mesures 66, 86 et 87

Mesure de réduction des impacts environnementaux

Limitation des consommations d'énergie des usages du numérique

DESCRIPTION	
TYPE	Réduction
MESURE CONCERNEE	68
DESCRIPTION	La dématérialisation des tâches administratives permet une réduction drastique des consommations de papier mais l'usage du numérique nécessite d'autres ressources (dont celles énergétiques) qu'il faut savoir utiliser avec parcimonie. La part du numérique dans les émissions de GES est de 2% en France et de 3,7% à l'échelle mondiale (chiffres de l'ADEME) par la production d'équipements, l'usage des terminaux, les datacenters et les réseaux. A l'échelle mondiale les émissions de GES du numérique augmente de 8% par an et pourrait être multipliée par 2 d'ici 2025. En France le numérique représente près de 10% des consommations électriques. Pour ces raisons l'usage du numérique doit être repensé pour un usage limité avec un impact énergétique et climatique le moins fort possible. Des actions de sensibilisation doivent accompagner la dématérialisation des tâches administratives.
APPLICATION	Mesure inscrite dans la mesure 68

Mesure de réduction des impacts environnementaux

Limitation des nuisances de l'éclairage public

DESCRIPTION	
TYPE	Réduction
MESURE CONCERNEE	69
DESCRIPTION	L'éclairage public représente un poste de consommation important à l'échelle d'un territoire, d'une commune ou même d'un quartier. Le remplacement des systèmes d'éclairage anciens et énergivores par des systèmes de LED permet de réduire significativement la facture énergétique mais cela doit s'accompagner d'un changement des équipements limitant l'éclairage du ciel (cas des luminaire boule), d'actions de limitation des effets néfastes sur l'environnement comme l'extinction nocturne, la limitation de l'intensité et l'option de système peu nocif pour la nature (limitation des lumières bleues).
APPLICATION	Mesure inscrite dans la mesure 69

Mesure de réduction des impacts environnementaux

Aménagement adapté au changement climatique

DESCRIPTION

TYPE	Réduction
MESURE CONCERNEE	85
DESCRIPTION	L'aménagement de place de la Basilique permet une amélioration sans conteste du lieu pour rendre l'espace plus accueillant, plus sécurisé et plus à la hauteur de l'édifice mais des points d'attention doivent être apportés pour limiter les effets négatifs sur l'environnement et participer ainsi à la vitrine durable de la ville : - Etudier les effets d'îlots de chaleur/îlot de fraîcheur dans l'aménagement de la place et du choix des matériaux dans un contexte de climat qui change, - Limiter l'imperméabilisation des sols et agir sur la gestion de l'eau sur la place, - Maximiser la place des végétaux permettant le stockage carbone, l'apport de fraîcheur, la présence de biodiversité en ville et un paysage sain et touristique, - Fluidifier au mieux les circulations de flux en favorisant les déplacements doux et piétons, en cohérence avec les besoins touristiques
APPLICATION	Mesure inscrite dans la mesure 85

Annexes

1 - Tableau de compatibilité entre les documents de planification et les actions et mesures du Plan d'actions

Les différentes couleurs correspondent aux thèmes des 4 grandes orientations du Plan d'actions.

Documents	Orientations concernées	Axes stratégiques concernés	Actions concernées	Mesures concernées
SRADDET	Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie Amplifier la transition énergétique Adapter le territoire aux changements	Tout ce qui concernent l'orientation de mobilité Améliorer la qualité de l'air Tout ce qui concerne la transition énergétique Tout ce qui concerne l'adaptation du territoire aux changements	Tout ce qui concernent l'orientation de mobilité Tout ce qui concerne la qualité de l'air Tout ce qui concerne la transition énergétique Tout ce qui concerne l'adaptation du territoire aux changements	Tout ce qui concernent l'orientation de mobilité (mesures 1 à 23) Tout ce qui concerne la qualité de l'air (mesures 24 à 40) Tout ce qui concerne la transition énergétique (mesures 49 à 73) Tout ce qui concerne l'adaptation du territoire aux changements (mesures 74 à 106)
S3REnR		Accélérer le développement de l'énergie renouvelable sur le territoire	Tout ce qui concerne le développement des énergies renouvelables	Tout ce qui concerne le développement des énergies renouvelables (mesures 15 à 19)
SDAGE		Aménager le territoire de manière durable Se préparer au changement climatique Protéger la biodiversité	Tout ce qui concerne l'aménagement durable du territoire, la préparation au changement climatique et la biodiversité	Tout ce qui concerne l'aménagement durable du territoire, la préparation au changement climatique et la biodiversité (mesures 74 à 106)
SAGE		Aménager le territoire de manière durable Se préparer au changement climatique Protéger la biodiversité	Tout ce qui concerne l'aménagement durable du territoire, la préparation au changement climatique et la biodiversité	Tout ce qui concerne l'aménagement durable du territoire, la préparation au changement climatique et la biodiversité (mesures 74 à 106)

Documents	Orientations concernées	Axes stratégiques concernés	Actions concernées	Mesures concernées
PRSE	Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Tout ce qui concernent l'orientation de mode de vie écologique Aménager le territoire de manière durable Se préparer au changement climatique Protéger la biodiversité	Tout ce qui concernent l'orientation de mode de vie écologique 20 Soutenir et accompagner la rénovation de l'habitat Tout ce qui concerne l'aménagement durable du territoire, la préparation au changement climatique et la biodiversité	6 VELO : Réaliser un schéma directeur cyclable à vocation utilitaire sur l'agglomération afin de disposer d'une vision d'un maillage à long terme 7 VELO : Développer le stationnement vélo sur Saint-Quentin et les polarités avec notamment du stationnement sécurisé adapté 8 Développer les initiatives de type pédibus/Vélobus et l'écomobilité scolaire pour apprendre les bonnes pratiques aux plus jeunes 9 VELO : Développer le cyclotourisme en valorisant les bords des canaux et l'aménagement d'une liaison à l'Eurovélo 3 10 Soutenir les usagers dans la pratique du vélo et la marche à pied Tout ce qui concerne l'orientation de mode de vie écologique (mesures 24 à 48) Tout ce qui concerne la rénovation de l'habitat (mesures 61 à 73) Tout ce qui concerne l'aménagement durable du territoire, la préparation au changement climatique et la biodiversité (mesures 74 à 106)
PGRI inondations		Aménager le territoire de manière durable Se préparer au changement climatique Protéger la biodiversité	Tout ce qui concerne l'aménagement durable du territoire, la préparation au changement climatique et la biodiversité	Tout ce qui concerne l'aménagement durable du territoire, la préparation au changement climatique et la biodiversité (mesures 74 à 106)
PLPDMA déchets		Promouvoir une alimentation durable Développer l'économie circulaire	Tout ce qui concerne les axes stratégiques de l'alimentation durable et de l'économie circulaire 32 Promouvoir le stockage du carbone dans les sols	Tout ce qui concerne les axes stratégiques de l'alimentation durable et de l'économie circulaire (mesures 24 à 32 et 41 à 48) 49 Sensibilisation des acteurs et des élus du territoire sur la mise en place de projets ENR et de récupération 55 Développer les filières de méthanisation agricoles et industrielles Tout ce qui concerne le stockage carbone (mesures 99 à 103)

Documents	Orientations concernées	Axes stratégiques concernés	Actions concernées	Mesures concernées
Schéma régional biomasse			25 Préserver les milieux naturels et les espèces 32 Promouvoir le stockage du carbone dans les sols	49 Sensibilisation des acteurs et des élus du territoire sur la mise en place de projets ENR et de récupération 55 Développer les filières de méthanisation agricoles et industrielles 73 Soutenir les acteurs locaux dans le développement d'une filière "matériaux biosourcés" Tout ce qui concerne la biodiversité et le stockage carbone dans les sols (mesures 99 à 103)
SCOT	Amplifier la transition énergétique	Tout ce qui concerne la transition énergétique Aménager le territoire de manière durable Se préparer au changement climatique Protéger la biodiversité	10 Améliorer la qualité de l'air en ville Tout ce qui concerne la transition énergétique Tout ce qui concerne l'aménagement durable du territoire, la préparation au changement climatique et la biodiversité	1 Accompagner les entreprises, administrations dans l'élaboration de Plans de Mobilité (ou de Déplacements, notamment à l'échelle d'une zone d'activité à travers un Plan de Déplacements Inter-Entreprise (PDIE) 2 Développement d'une mobilité plus respectueuse de l'environnement dans les collectivités et étude pour la mise en place d'un plan de déplacement des administrations (PDA) 5 Développer un réseau d'aires de covoiturage sur l'ensemble du territoire aux abords des principaux nœuds routiers et pôles d'intermodalité 6 VELO : Réaliser un schéma directeur cyclable à vocation utilitaire sur l'agglomération afin de disposer d'une vision d'un maillage à long terme 7 VELO : Développer le stationnement vélo sur Saint-Quentin et les polarités avec notamment du stationnement sécurisé adapté 9 VELO : Développer le cyclotourisme en valorisant les bords des canaux et l'aménagement d'une liaison à l'Eurovélo 3 10 Soutenir les usagers dans la pratique du vélo et la marche à pied 13 Développer et améliorer la qualité du réseau TC et interurbain en termes d'offre et de communication 14 Développement du tourisme fluvestre 15 S'engager dans des réflexions à l'échelle du Pays du Saint-Quentinois et/ou des intercommunalités voisines pour des coopérations visant à étendre les solutions de mobilité 18 BUS : Faciliter la circulation des bus et sécuriser les déplacements 19 Promouvoir et accompagner le développement de transports efficaces, en favorisant le recours à des énergies alternatives 21 Développer les équipements nécessaires aux motorisations alternatives durables (ajout de bornes de recharge, navettes électriques, construction de station multi énergie ...) 23 Revoir la réglementation des livraisons en centre-ville et expérimenter un système de livraisons finales avec des véhicules propres et de petites tailles Tout ce qui concerne la qualité de l'air en ville (mesures 35 à 37) Tout ce qui concerne la transition énergétique (mesure 49 à 73) Tout ce qui concerne l'aménagement durable du territoire, la préparation au changement climatique et la biodiversité (mesures 74 à 106)

Documents	Orientations concernées	Axes stratégiques concernés	Actions concernées	Mesures concernées
PLUi-HD	Amplifier la transition énergétique	Tout ce qui concerne la transition énergétique Aménager le territoire de manière durable Se préparer au changement climatique Protéger la biodiversité	Améliorer la qualité de l'air en ville Tout ce qui concerne la transition énergétique Tout ce qui concerne l'aménagement durable du territoire, la préparation au changement climatique et la biodiversité	1 Accompagner les entreprises, administrations dans l'élaboration de Plans de Mobilité (ou de Déplacements, notamment à l'échelle d'une zone d'activité à travers un Plan de Déplacements Inter-Entreprise (PDIE)) 2 Développement d'une mobilité plus respectueuse de l'environnement dans les collectivités et étude pour la mise en place d'un plan de déplacement des administrations (PDA) 5 Développer un réseau d'aires de covoiturage sur l'ensemble du territoire aux abords des principaux nœuds routiers et pôles d'intermodalité 6 VELO : Réaliser un schéma directeur cyclable à vocation utilitaire sur l'agglomération afin de disposer d'une vision d'un maillage à long terme 7 VELO : Développer le stationnement vélo sur Saint-Quentin et les polarités avec notamment du stationnement sécurisé adapté 9 VELO : Développer le cyclotourisme en valorisant les bords des canaux et l'aménagement d'une liaison à l'Eurovélo 3 10 Soutenir les usagers dans la pratique du vélo et la marche à pied 13 Développer et améliorer la qualité du réseau TC et interurbain en termes d'offre et de communication 14 Développement du tourisme fluvestre 15 S'engager dans des réflexions à l'échelle du Pays du Saint-Quentinois et/ou des intercommunalités voisines pour des coopérations visant à étendre les solutions de mobilité 18 BUS : Faciliter la circulation des bus et sécuriser les déplacements 19 Promouvoir et accompagner le développement de transports efficaces, en favorisant le recours à des énergies alternatives 21 Développer les équipements nécessaires aux motorisations alternatives durables (ajout de bornes de recharge, navettes électriques, construction de station multi énergie ...) 23 Revoir la réglementation des livraisons en centre-ville et expérimenter un système de livraisons finales avec des véhicules propres et de petites tailles Tout ce qui concerne la qualité de l'air en ville (mesures 35 à 37) Tout ce qui concerne la transition énergétique (mesure 49 à 73) Tout ce qui concerne l'aménagement durable du territoire, la préparation au changement climatique et la biodiversité (mesures 74 à 106)
Projet de territoire	Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie Adopter un mode de vie écologique et raisonné Amplifier la transition énergétique Adapter le territoire aux changements	Tout ce qui concernent l'orientation de mobilité Tout ce qui concerne l'orientation de mode de vie écologique Tout ce qui concerne la transition énergétique Tout ce qui concerne l'adaptation du territoire aux changements	Tout ce qui concernent l'orientation de mobilité Tout ce qui concerne l'orientation de mode de vie écologique Tout ce qui concerne la transition énergétique Tout ce qui concerne l'adaptation du territoire aux changements	Tout ce qui concernent l'orientation de mobilité (mesures 1 à 23) Tout ce qui concerne l'orientation de mode de vie écologique (mesures 24 à 48) Tout ce qui concerne la transition énergétique (mesure 49 à 73) Tout ce qui concerne l'adaptation du territoire aux changements (mesures 74 à 106), avec surtout la mesure 90 : Intégration des thématiques du PCAET dans le Projet de Territoire

2 - Tableau de l’Evaluation Environnementale Stratégique intermédiaire (Eté 2020)

Orientations	Axes Stratégiques	n° de l'action	Action	n° de la mesure	Mesures	Auteurs	Proportionnalité par rapport aux enjeux		Opérationnalité		Budget		Gaz à effet de Serre		Consommation d'énergie		Production d'énergie renouvelable		Stockage du Carbone		Qualité de l'air		Adaptation au changement climatique		Milieu physique		Milieu Naturel		Paysage		Milieu humain / cadre de vie et santé		Milieu humain / emplois				
							Note	Commentaire	Note	Commentaire	Note	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	Note	I/D	Commentaire	
Tendre vers une mobilité décarbonnée et économie en énergie	1. Modifier les modes de transports de personnes	1	Encourager la mise en place de Plan de mobilité des entreprises et des administrations	1	Accompagner les entreprises, administrations dans l'élaboration de Plans de Mobilité (ou de Déplacements, notamment à l'échelle d'une zone d'activité à travers un Plan de Déplacements Inter-Entreprise (PDIE)	CASQ	1	Action obligatoire pour les plus grandes entreprises. Le PCAET apportera une plus-value si l'accompagnement permet d'atteindre des objectifs plus ambitieux ou d'entraîner des entreprises non obligées (PDIE)	1		1		1	I	"Encourager un Plan/un programme" = indirect	1	I		0	D		0	D	0	D	0	D	0	D	0	D	1	I	Améliore la qualité de l'air	1	I	Développement de nouveaux services
Tendre vers une mobilité décarbonnée et économie en énergie	1. Modifier les modes de transports de personnes	1	Encourager la mise en place de Plan de mobilité des entreprises et des administrations	2	Exemplarité des collectivités en matière de déplacements plus respectueux de l'environnement	CASQ																															
Tendre vers une mobilité décarbonnée et économie en énergie	1. Modifier les modes de transports de personnes	1	Encourager la mise en place de Plan de mobilité des entreprises et des administrations			Saint-Quentin	2	Exemplarité de l'action à l'échelle de la CASQ et de Saint-Quentin	2		-1	Indiquer le budget	1	D		1	D		0	D		0	D	1	D	0	D	0	I	0	I	0	D	0	D		
Tendre vers une mobilité décarbonnée et économie en énergie	1. Modifier les modes de transports de personnes	1	Encourager la mise en place de Plan de mobilité des entreprises et des administrations	3	Exemplarité de la MEF en matière de déplacements plus respectueux de l'environnement	Maison de l'emploi et de la Formation de Saint-Quentin (MEF SAINT-QUENTIN)	1	Exemplarité de l'action à l'échelle de l'organisme	0	(en attente de plus d'informations)	2	Budget interne	1	D		1	D		0	D		0	D	1	D	0	I	0	I	0	D	0	D	0	D		
Tendre vers une mobilité décarbonnée et économie en énergie	1. Modifier les modes de transports de personnes	1	Encourager la mise en place de Plan de mobilité des entreprises et des administrations	4	Mise en place d'un plan de mobilité pour les salariés de HOUTCH	HOUTCH	2	Action exemplaire/action phare mobilité	1		2	Budget interne à l'entreprise	1	D		1	D		0	D		0	D	1	D	0	I	0	I	0	D	1	D	Favorisation de l'activité physique et réduction des polluants	0	D	
Tendre vers une mobilité décarbonnée et économie en énergie	1. Modifier les modes de transports de personnes	2	Encourager la pratique du covoiturage	5	Développer un réseau d'aires de covoiturage sur l'ensemble du territoire aux abords des principaux nœuds routiers et pôles d'intermodalité	CASQ	2		2		2		1	D		1	D		0	D		1	D	0	D	-1	I	risque de consommation d'espaces naturels ou agricoles. Privilégier les aires sur terrains dégradés ou déjà urbanisés	0	I	0	D	0	D			
Tendre vers une mobilité décarbonnée et économie en énergie	1. Modifier les modes de transports de personnes	1	Permettre le développement des mobilités actives (marche à pied ; vélo) tout en améliorant le cadre de vie	6	VELO : Réaliser un schéma directeur cyclable à vocation utilitaire sur l'agglomération afin de disposer d'une vision d'un maillage à long terme	CASQ	2	Envisager d'accentuer l'action en introduisant la mise en place des premières actions de ce schéma directeur, dans la période du PCAET	2		2		1	D		1	D		0	D		0	D	1	D	0	D	1	D	0	D	1	D	Favorisation de l'activité physique et réduction des polluants	0	D	
Tendre vers une mobilité décarbonnée et économie en énergie	1. Modifier les modes de transports de personnes	1	Permettre le développement des mobilités actives (marche à pied ; vélo) tout en améliorant le cadre de vie	7	VELO : Développer le stationnement vélo sur Saint-Quentin et les alentours avec notamment du stationnement sécurisé adapté	CASQ	1		2		2		1	D		1	D		0	D		0	D	1	D	0	D	0	D	0	D	1	D	Favorisation de l'activité physique et réduction des polluants	0	D	
Tendre vers une mobilité décarbonnée et économie en énergie	1. Modifier les modes de transports de personnes	1	Permettre le développement des mobilités actives (marche à pied ; vélo) tout en améliorant le cadre de vie	8	Développer les initiatives de type pédibus/Vélobus et l'écomobilité scolaire pour apprendre les bonnes pratiques aux plus jeunes	CASQ	1		2		2		1	D		1	D		0	D		0	D	1	D	0	D	0	D	0	D	2	D	Favorisation de l'activité physique et réduction des polluants	1	D	
Tendre vers une mobilité décarbonnée et économie en énergie	1. Modifier les modes de transports de personnes	1	Permettre le développement des mobilités actives (marche à pied ; vélo) tout en améliorant le cadre de vie	9	Développer le cyclotourisme en valorisant les bords des canaux et l'aménagement d'une liaison à l'Eurovelo 3	CASQ	1		2		2		1	D		1	D		0	D		0	D	1	D	0	D	1	D	0	D	2	D	Favorisation de l'activité physique et réduction des polluants	0	D	
Tendre vers une mobilité décarbonnée et économie en énergie	1. Modifier les modes de transports de personnes	1	Permettre le développement des mobilités actives (marche à pied ; vélo) tout en améliorant le cadre de vie	10	Sensibilisation des usagers à l'utilisation des modes de mobilité actives	CASQ	1	Dans le cadre de la poursuite d'une action, est-il possible de l'amplifier ?	1		-1	Budget à indiquer	1	D		1	D		0	D		0	D	1	I	0	D	0	D	0	D	1	D	Favorisation de l'activité physique et réduction des polluants	0	D	
Tendre vers une mobilité décarbonnée et économie en énergie	1. Modifier les modes de transports de personnes	1	Permettre le développement des mobilités actives (marche à pied ; vélo) tout en améliorant le cadre de vie	11	Développer des services publics et privés répartis sur le territoire (ou itinérant) afin de réduire les déplacements	CASQ	1		1		-1	Budget à indiquer	1	I		1	I		0	D		0	D	1	I	0	D	0	D	0	D	0	D	2	I	création de lien social et retour d'une vie publique dans certains villages	

[illegible]

							Ampleur		Thématiques PCAET										Incidences environnementales																		
							Proportionnalité par rapport aux enjeux		Opérationnalité		Budget		Gaz à effet de Serre		Consommation d'énergie		Production d'énergie renouvelable		Stockage du Carbone		Qualité de l'air		Adaptation au changement climatique		Milieu physique		Milieu Naturel		Paysage		Milieu humain / cadre de vie et santé		Milieu humain / emplois				
Tendre vers une mobilité décarbonnée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	5	Réduire les émissions de CO2 liées au transport	19	Promouvoir et accompagner le développement de transports efficaces, en favorisant le recours à des énergies alternatives	PASTEL																															
Tendre vers une mobilité décarbonnée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	5	Réduire les émissions de CO2 liées au transport			HOUTCH	2	Action phare	2	Budget interne	2	D		1	D	Le recours à des énergies alternatives favorisent l'utilisation de véhicules neufs plus performants, en général de consommation plus faible	1	I	Promotion de la production d'énergie renouvelable	0	D		1	D	énergies alternatives en générales moins émettrices de polluants	0	D	0	D	0	D	0	D	2	D		
Tendre vers une mobilité décarbonnée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	5	Réduire les émissions de CO2 liées au transport			CASQ																															
Tendre vers une mobilité décarbonnée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	5	Réduire les émissions de CO2 liées au transport	20	Mise en place de formations à l'éco-conduite	PASTEL																															
Tendre vers une mobilité décarbonnée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	5	Réduire les émissions de CO2 liées au transport			CASQ	1		-1	Définir un planning	-1	Définir un budget	0	I		1	D	0	D	0	D		1	D	0	D	0	D	0	D	0	D	0	D	0	D	
Tendre vers une mobilité décarbonnée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	5	Réduire les émissions de CO2 liées au transport	21	Réflexion et accompagnement du développement de la mobilité propre: ajout de bornes de recharge, navettes électriques...	CASQ																															
Tendre vers une mobilité décarbonnée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	5	Réduire les émissions de CO2 liées au transport			ENEDIS	2	Préciser la suite espérée à la réflexion : envisager d'aller au-delà pour une vraie ambition	0		-1	Définir un budget	1	D		1	D	0	D	0	D		1	I	Véhicule électrique : réduction des émissions de polluants	0	D	0	D	0	D	0	D	1	I	Réduction de l'impact sonore des véhicules	0
Tendre vers une mobilité décarbonnée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes	5	Réduire les émissions de CO2 liées au transport	22	Promouvoir auprès de l'Etat et de la SANEF une autoroute gratuite pour les déplacements internes au Saint-Quentinois	CASQ	-1	Action qui risque de promouvoir la circulation en voiture plutôt qu'en transport en commun	0		2		-1	D	Action qui risque de promouvoir la circulation en voiture plutôt qu'en transport en commun	-1	D	0	D	0	D	2	D	Fluidification du trafic	0	D	0	D	0	D	0	D	2	D	0	D	
Tendre vers une mobilité décarbonnée et économe en énergie	Réduction de l'impact du transport de marchandises	6	Réduire les émissions de CO2 liée aux transports des professionnels et des collectivités	23	Construction de station de distribution multi énergie pour les professionnels et les particuliers.	HOUTCH	2		0	La station est construite, donc ne fait pas partie du PCAET. C'est l'approvisionnement en énergies renouvelables qui doit en faire partie.	-1	Budget à indiquer	2	D					1	I	Le GNV permet de réduire les émissions de polluants atmosphériques	0	D	0	D	Point de vigilance à apporter au choix du site et à la construction de la station	0	I	0	D	0	D	1	D	2	D	
Tendre vers une mobilité décarbonnée et économe en énergie	Réduction de l'impact du transport de marchandises	6	Réduire les émissions de CO2 liée aux transports des professionnels et des collectivités	24	Mutualisation des livraisons des producteurs vis-à-vis de la restauration collective hors domicile	Chambre d'Agriculture	1		0	Indiquer la suite de l'action, après l'étude	-1	Budget à indiquer	1	D					0	D	0	D	0	I	0	D	0	D	0	D	0	D	1	D	2	D	
Tendre vers une mobilité décarbonnée et économe en énergie	Réduction de l'impact du transport de marchandises	6	Réduire les émissions de CO2 liée aux transports des professionnels et des collectivités	25	Révoir la réglementation des livraisons en centre-ville et expérimenter un système de livraisons finales avec des véhicules propres et de petites tailles	CASQ	1		1		-1	Budget à indiquer	1	I					0	I	2	D	0	D	0	D	0	D	0	D	0	D	2	D	1	D	
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Promouvoir une alimentation durable	7	Agir en faveur d'une alimentation saine et durable	26	Promouvoir des système de Drive fermier sur le territoire	Chambre d'Agriculture	1		1	Indiquer les étapes de mise en place. Comment l'action se développe ?	-1	Budget à indiquer	1	I					0	I	0	I	1	D	0	I	0	I	0	I	0	I	2	D	Amélioration de la santé (encouragement à la consommation de produits les moins transformés possibles)	2	D
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Promouvoir une alimentation durable	7	Agir en faveur d'une alimentation saine et durable	27	Création d'un jardin partagé en partenariat avec le centre social Saint-Martin	Océance	2	Action exemplaire à l'échelle de l'organisme	-1	Donner plus de visibilité pour après 2020	2	Budget interne	1	I					0	I	1	I	0	I	1	D	1	D	0	D	0	D	2	D	Amélioration de la santé (encouragement à la consommation de produits les moins transformés possibles)	2	D

							Proportionnalité par rapport aux enjeux		Ampleur		Budget		Gaz à effet de Serre		Consommation d'énergie		Production d'énergie renouvelable		Stockage du Carbone		Qualité de l'air		Adaptation au changement climatique		Milieu physique		Milieu Naturel		Paysage		Milieu humain / cadre de vie et santé		Milieu humain / emplois							
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Promouvoir une alimentation durable	7	Agir en faveur d'une alimentation saine et durable	28	Saint-Quentin	2	Action exemplaire à l'échelle de la ville	-1	phase de mise en place à indiquer	-1	Budget à indiquer	0	I		0	I	0	I	0	I	2	I	2	I	0	D	2	D		0	D	0	D	1	D					
						2	Action d'importance mais dont le titre laisse entendre plus que le contenu décrit	-1	Manque d'opérationnalité : donner des actions plus concrètes. Comment atteindre les objectifs mentionnés ? Par quoi ?	-1	Budget à indiquer	0	I		0	I	1	D	1	D	1	D	2	D	2	D	2	D	2	D		2	D	2	D	soutien à l'emploi et aux activités agricoles				
						2	Action d'importance (s'agit-il de l'étude de faisabilité seule ou avec le PAT ?)	1	Détaillez si possible les étapes de mise en place	-1	Budget à indiquer	2	I	1	I	0	I	0	I	l'agriculture biologique augmente en général le stock de carbone des sols mais pas systématiquement	2	I	baïse des produits phytosanitaires	2	I	1	D	développement de l'agriculture biologique : diminution des produits phytosanitaires, protection des sols et de la qualité de l'eau	2	D	développement de l'agriculture biologique : diminution des produits phytosanitaires, protection de la biodiversité	2	D	2	D	Amélioration de la santé (encouragement de la consommation de produits sains)	2	D	développement des emplois locaux dans l'agriculture biologique et le maraîchage, demandant plus de main d'œuvre que les grandes cultures	
						1	regrouper avec la 28 serait intéressant	2		1		1	I	0	I	0	I	0	I	0	I	1	I	0	I	0	D	0	I	0	I	2	D	Amélioration de la santé (encouragement t à la consommation de produits sains et locaux)	2	D				
						1	S'il s'agit d'une continuité d'actions, est-il envisageable de l'amplifier ?	2		2		1	I	0	I	0	I	0	I	0	I	0	I	0	I	0	I	0	I	0	I	2	D	Amélioration de la qualité de vie et de la santé	2	D				
						1		1	Quelle continuité au-delà de 2020 ?	-1	Budget à indiquer	1	I	0	I	0	I	0	I	1	I	1	I	0	I	0	I	0	I	0	I	1	I	Amélioration indirecte de la qualité de vie et de la santé	2	D				
						2		2		2		0	I	0	I	0	I	0	I	0	I	0	I	0	I	0	I	0	I	0	I	0	I	2	I	Amélioration des conditions de vie de personnes précaires et isolées	2	D		
						1		2		-1	Budget à indiquer	1	I	1	I	0	I	0	I	0	I	0	I	0	I	0	I	0	I	0	I	0	I	0	I	0	D	0	D	
						2		2	Action très structurée	2		1	I	1	I	0	I	0	I	0	I	0	I	0	I	0	I	0	I	0	I	0	I	0	I	1	I	2	D	
						1	Action exemplaire à l'échelle de l'entreprise	0	Détaillez la mise en place	0		0	I	0	I	0	I	0	I	0	I	2	D	2	D	La réduction des produits phytosanitaires favorise la biodiversité, qui contribue à l'adaptation au	0	D	2	D	0	D	0	D	2	D	Amélioration de la santé	0	D	
1	Démontrer les gains énérgie-climat dans la démarche par rapport aux outils actuels utilisés par l'agriculture	-1	Calendrier à indiquer	-1	Budget à indiquer	1	I	Intérêt de l'action pour la baisse des émissions GES de l'agriculture (attendue)	0	I	Intérêt de l'action pour la baisse des consommations d'énergie de l'agriculture (attendue)	0	I	1	D	Promotion du stockage carbone dans les sols et la matières agricoles (attendue)	1	D	Diminution de l'usage des pesticides (attendue)	1	D	Adaptation des cultures et des activités agricoles aux effets du changement climatique (attendue)	0	I	0	I	0	I	1	I	Amélioration de la santé (qualité de l'air) (attendue)	2	D							

										Thématiques PCAET														Incidences environnementales																								
						Ampleur			Proportionnalité par rapport aux enjeux		Opérationnalité		Budget		Gaz à effet de Serre		Consommation d'énergie		Production d'énergie renouvelable		Stockage du Carbone		Qualité de l'air		Adaptation au changement climatique		Milieu physique		Milieu Naturel		Paysage		Milieu humain / cadre de vie et santé		Milieu humain / emplois													
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Améliorer la qualité de l'air	10	Améliorer la qualité de l'air en ville	39	Saint Quentin : une ville respirante	Saint-Quentin	2	Action d'importance pour la qualité de l'air	0	Détailler la mise en place	-1	Budget à indiquer	1	I	L'amélioration de la qualité de l'air aura des conséquences sur les émissions en général	0	I		0	I		1	I	La promotion de la nature et du végétal (en ville ou non) favorise le stockage carbone	2	D		2	D	La végétalisation et la place de la nature en ville développe la capacité d'adaptation aux effets du changement climatique	2	D	Impact positif notamment avec la revegetalisation voire la désimperméabilisation qui permet une meilleure circulation de l'eau en ville	2	D	retour de la nature en ville	2	D		2	D		1	D				
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Améliorer la qualité de l'air	10	Améliorer la qualité de l'air en ville	40	Définir un schéma des itinéraires PL à l'échelle de l'agglomération pour ne plus permettre aux camions en transit de traverser la ville	CASQ	1		1		2				0	D		0	D		0	D		2	D	Amélioration de la qualité de l'air en milieu urbain	0	D		0	D		0	D		0	D		2	D	Amélioration de la santé (baisse des nuisances et amélioration de la qualité de l'air en milieu urbain)	0	D					
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Améliorer la qualité de l'air	11	Améliorer la connaissance des enjeux territoriaux en matière de qualité de l'air	41	Etablir une feuille de route sur la qualité de l'air 2020-2023 et diffusion du bilan territorial de la qualité de l'air	CASQ	2	Intégrer l'application de cette feuille de route dans le Plan Climat	1		-1	Budget à indiquer	1	I	L'amélioration de la qualité de l'air aura des conséquences sur les émissions en général	0	D		0	D		0	D		2	D		0	D		0	D		0	D		2	D		0	D							
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Améliorer la qualité de l'air	12	Agir en faveur d'un air intérieur sain : à la maison et au travail	42	Sensibilisation des usagers à la Qualité de l'Air Intérieur	Association Eco&Logique	2	Action exemplaire à l'échelle de l'organisme	2	programme propre à Ciesence	2	Budget interne Ciesence	0	I		0	I		0	I		0	I		2	D		0	D		0	D		0	D		2	D		0	D							
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Améliorer la qualité de l'air	13	Qualité de l'air et marchés publics	43	Intégration de critères de développement durable avec les prestataires (Marchés, conventions, contrats,...)	CASQ	2	Action exemplaire à l'échelle de l'organisme	2	1	0	I	0	I	0	I	0	I	0	I	0	I	0	I	0	I	0	I	0	I	0	I	2	I	0	I	0	I	2	D	Produits écolabellisés meilleurs pour l'environnement et pour la santé	0	I					
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Améliorer la qualité de l'air	13	Qualité de l'air et marchés publics		Saint-Quentin																																											
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Améliorer la qualité de l'air	14	Valoriser les projets des établissements scolaires et de l'enseignement supérieur	44	Valorisation des projets de développement durable et amélioration de la qualité de l'air dans les établissements scolaires	CASQ	2		2		-1	Budget à indiquer	0	I		0	I		0	I		0	I		0	I		0	I		0	I		0	I		0	D		2	I							
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Développer l'économie circulaire	15	Gestion et prévention des déchets	45	Plan Local de Prévention des déchets (PLP)	CASQ	2	(réduire la rédaction)	2		2		1	I		1	I		0	I		0	I		0	I		1	I		1	I		1	I		0	I		0	I		1	D	Gestion des déchets : amélioration du cadre de vie	1	D	
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Développer l'économie circulaire	15	Gestion et prévention des déchets	46	Valorisation des bous de la station d'épuration	CASQ	1	Mesure à grouper avec le développement du biogaz sur le territoire	2		1	Budget à indiquer ?	1	D		1	D		0	D		2	D		0	D		0	D		0	D		0	D		0	D		0	D		0	D		2	D	
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Développer l'économie circulaire	15	Gestion et prévention des déchets	47	Passer de l'enfouissement à l'incinération des déchets du territoire	CASQ	0	Ce n'est pas une action puisque c'est déjà fait	0	Ce n'est pas une action puisque c'est déjà fait	-1	Budget à indiquer	-1	D	Point de vigilance : ne pas dégrader la qualité de l'air et augmenter les émissions de GES	0	I		2	D		0	D		-1	D	Point de vigilance : ne pas dégrader la qualité de l'air et augmenter les émissions de GES	1	D		2	D		Limitation de la pollution des sols	0	D		0	D		0	D		-1	D	Point de vigilance : une attention devra être portée à la qualité de l'air	1	D
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Développer l'économie circulaire	16	Mobilisation des acteurs du territoire de l'économie circulaire (réemploi, de la réparation et de l'économie de la fonctionnalité et...) et création de tiers lieux	48	Création d'une éco-conciergerie et valorisation des Bricol café	Association Eco&Logique	1	Action ayant peu d'impact directs sur l'énergie, le climat et l'adaptation au changement climatique à l'échelle du territoire. Essayer de la grouper	2		2		0	I		0	I		0	I		0	I		0	I		0	I		0	I		0	I		0	I		0	I		2	I		2	D	Intérêt social
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Développer l'économie circulaire	16	Mobilisation des acteurs du territoire de l'économie circulaire (réemploi, de la réparation et de l'économie de la fonctionnalité et...) et création de tiers lieux	49	Mise en place d'un vestiaire solidaire	Maison de l'emploi et de la formation de Saint-Quentin (MEF SAINT-QUENTIN)	0	Action ayant peu d'impact directs sur l'énergie, le climat et l'adaptation au changement climatique à l'échelle du territoire. Essayer de la grouper	1	Calendrier à indiquer	2	Budget interne à l'association	0	I		0	I		0	I		0	I		0	I		0	I		0	I		0	I		0	I		0	I		2	D		2	D	Intérêt social

						Ampleur			Thématiques PCAET												Incidences environnementales																	
						Proportionnalité par rapport aux enjeux			Opérationnalité		Budget		Gaz à effet de Serre		Consommation d'énergie		Production d'énergie renouvelable		Stockage du Carbone		Qualité de l'air		Adaptation au changement climatique		Milieu physique		Milieu Naturel		Paysage		Milieu humain / cadre de vie et santé		Milieu humain / emplois					
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Développer l'économie circulaire	16	Mobilisation des acteurs du territoire de l'économie circulaire (réemploi, de la réparation et de l'économie de la fonctionnalité etc.) et création de tiers lieux	50	Création d'un collectif ESS dans le cadre de la TRI	CASQ	1	Quel est l'objectif au-delà des rencontres ?	0	quelles actions en 2021 ?	-1	Budget à indiquer	0	I	1	I	0	I	0	I	0	I	1	I	0	I	0	I	0	I	0	I	0	I				
Amplifier la transition énergétique	Accélérer le développement de l'énergie renouvelable sur le territoire	17	Appui pour le développement de projet ENR dans les communes du territoire	51	Developper les énergies renouvelables: solaires et biomasse	Clairtes	1	Indiquer plus précisément les objectifs de l'étude et les pistes d'action envisagées par la suite	1	action encore à l'état d'étude	-1	Pas de budget	0	I	0	I	1	D	0	I	0	I	0	I	0	I	Etude = pas d'impacts physiques mais impacts potentiels des projets à étudier en amont	0	D	Etude = pas d'impacts sur le milieu naturel mais impacts potentiels des projets à étudier en amont	0	D	Etude = pas d'impacts visuels mais impacts potentiels des projets à étudier en amont	0	I	0	D	Potentiel création/favorisation d'emplois à venir
Amplifier la transition énergétique	Accélérer le développement de l'énergie renouvelable sur le territoire	17	Appui pour le développement de projet ENR dans les communes du territoire			Saint-Quentin																																
Amplifier la transition énergétique	Accélérer le développement de l'énergie renouvelable sur le territoire	18	Produire et/ou consommer de l'électricité renouvelable	52	Location d'un toit d'un nouveau site logistique HOUTCH pour y mettre des panneaux solaires	HOUTCH	2		1	Etude à réaliser en amont et besoin un renforcement des infrastructures	0		0	I	0	I	1	D	0	I	0	I	0	I	0	I	Etude = pas d'impacts physiques mais impacts potentiels à venir	0	D	Etude = pas d'impacts visuels mais impacts potentiels à venir	0	I	0	I	0	D		
Amplifier la transition énergétique	Accélérer le développement de l'énergie renouvelable sur le territoire	18	Produire et/ou consommer de l'électricité renouvelable	53	Installation de panneaux solaires photovoltaïque en toiture du CTA	CASQ	1	Mieux décrire l'action	1	action d'étude ?	-1	Pas de budget	0	I	0	I	1	D	0	I	0	I	0	I	0	I	Etude = pas d'impacts physiques mais impacts potentiels à venir	0	D	Etude = pas d'impacts visuels mais impacts potentiels à venir	0	I	0	I	0	D	Potentiel création/favorisation d'emplois à venir	
Amplifier la transition énergétique	Accélérer le développement de l'énergie renouvelable sur le territoire	18	Produire et/ou consommer de la chaleur renouvelable	54	Remplacements des équipements individuels de chaleur sur le patrimoine CLESENCE	Oléance	1	Action qui aurait plus de cohérence si ces remplacements étaient réalisés avec l'obligation de travaux de rénovation énergétique en amont. Quels sont les exigences des nouvelles chaudières ? Avec quel énergie ?	2	Action dans une continuité	2	Budget Cleissance	1	D	Préciser s'il y a une préférence pour une énergie moins émettrice	2	D	Préciser s'il y a une préférence pour une énergie	0	I	0	I	2	D	Chaudières neuves par défaut moins émettrices de polluant	0	D	0	I	0	I	0	D	Diminution des risques sur la santé pour les usagers et amélioration de la qualité de l'air	2	D	Favorisation de l'emploi	

										Amplitude		Thématiques PCAET												Incidences environnementales																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														</

[illegible]

							Ampleur		Thématiques PCAET										Incidences environnementales																					
							Proportionnalité par rapport aux enjeux		Opérationnalité		Budget		Gaz à effet de Serre		Consommation d'énergie		Production d'énergie renouvelable		Stockage du Carbone		Qualité de l'air		Adaptation au changement climatique		Milieu physique		Milieu Naturel		Paysage		Milieu humain / cadre de vie et santé		Milieu humain / emplois							
Amplifier la transition énergétique	Viter la sobriété énergétique du territoire	25	Favoriser l'écoconception et l'utilisation de biomatériau dans la construction	69	Encourager la filière palette sur le territoire	Chambre d'Agriculture	1		1	Donner plus d'informations sur la mise en place de cette mesure	0	Budget ?	1	I	1	I	0	D	2	I	Promotion de biomatériaux	0	D	1	I	Efficacité des biomatériaux aussi contre les fortes chaleurs	0	D	0	D	0	D	0	D	2	D	Promotion de l'emploi sur le territoire mais la filière ne doit pas perturber les activités économiques agricoles et doit au contraire l'avantager			
Adapter le territoire aux changements	Adapter les emplois/les formations disponibles	26	Soutenir les emplois/formations	70	Ajout d'un axe développement durable et environnement dans les plans de formation des collectivités	CASQ	1		1	Action importante mais peu impactante sur l'ensemble du territoire, surtout si l'action été déjà mise en place auparavant et que les rajouts sont minimes	0	Budget ?	0	I	0	I	0	I	0	I	0	I	0	I	0	I	0	I	0	I	0	I	1	D						
Adapter le territoire aux changements	Adapter les emplois/les formations disponibles	26	Soutenir les emplois/formations			Saint-Quentin																																		
Adapter le territoire aux changements	Adapter les emplois/les formations disponibles	26	Soutenir les emplois/formations	71	Favoriser l'accès à la formation des métiers de la transition écologique	Maison de l'emploi et de la Formation de Saint-Quentin (MEF SAINT-QUENTIN)	2		2		-1	Budget ?	0	I	1	I	0	I	0	I	Pour la promotion du stockage carbone, inclure la formation aux biomatériaux	1	I	0	D	Pour la promotion de l'adaptation au changement climatique, inclure la formation aux matériaux renforçant le confort thermique et aux conception bioclimatique	0	I	0	I	0	I	0	I	2	D	Impact important pour les emplois locaux et qualifiés			
Adapter le territoire aux changements	Adapter les emplois/les formations disponibles	26	Soutenir les emplois/formations	72	Faciliter les passerelles entre la formation et l'entreprise	CASQ	0		0	Il n'est pas fait mention des enjeux énergi-climat dans cette action : à rajouter	0	Budget ?	0	I	0	I	0	I	0	I	0	I	0	I	0	I	0	I	0	I	0	I	0	I	2	D				
Adapter le territoire aux changements	Protéger la biodiversité	27	Préserver les milieux naturels et les espèces	73	Réalisation d'un Plan de Gestion de la Réserve Naturelle des Marais d'Isle	CASQ	2		2	Action d'importance notamment en termes d'adaptation au changement climatique	-1	Budget ?	0	I	0	I	0	I	2	D	Les milieux humides stockent naturellement du carbone	2	D	2	D	1	D	2	D	1	D	1	D	1	D					
Adapter le territoire aux changements	Protéger la biodiversité	27	Préserver les milieux naturels et les espèces	74	Transformation du parc animalier	CASQ	0		1	Cette action ne comporte pas avec climat air énergie, uniquement biodiversité	-1	Budget ?	0	I	0	I	0	I	0	I	0	I	0	I	0	I	0	I	0	I	0	D	1	D	0	D				
Adapter le territoire aux changements	Protéger la biodiversité	27	Préserver les milieux naturels et les espèces	75	Mise en place d'un contrat de sauvegarde de la faune sauvage	CASQ	0		1	Telle qu'elle est rédigée, cette action ne comporte pas avec climat air énergie, uniquement biodiversité ou celle-ci ne fait pas partie des cibles d'un plan climat	-1	Budget ?	0	I	0	I	0	I	0	I	0	I	1	D	0	I	1	I	Impact positif sur la biodiversité	0	I	0	I	1	D	Quels sont les moyens humains ? Bénévoles ou professionnels ?				
Adapter le territoire aux changements	Protéger la biodiversité	27	Préserver les milieux naturels et les espèces	76	Préserver l'équilibre environnementale et protéger le bien être des habitants	CASQ	1		2	Le volet abri à chauve-souris est une mesure de compensation intéressante des actions de rénovations énergétiques susceptibles de détruire leurs gîtes estivaux notamment. Mais définir l'action pour les prochaines années (nouvelles actions en faveur des chiroptères ?).	-1	Budget ?	0	I	0	I	0	I	0	I	Point de vigilance : la qualité de l'air ne doit pas être endommagé	-1	D	0	I	-1	D	La pulvérisation d'insecticides, même bio, n'est pas favorable aux milieux naturels, elle détruit l'équilibre local, en supprimant les ressources alimentaires des insectivores. Cette action doit être arrêtée dès que cela sera possible et remplacée par la restauration d'un équilibre écosystémique, dont les chiroptères sont en effet un maillon essentiel, de même que les oiseaux insectivores, comme les hirondelles.	0	I	-1	D	Amélioration du cadre de vie et de la santé des habitants à court terme mais dégradation à moyen/long terme	0	D					
Adapter le territoire aux changements	Protéger la biodiversité	27	Préserver les milieux naturels et les espèces	77	Enrichir la trame verte et bleue du territoire à partir de l'axe de la Somme	CASQ	2		0	Action phare	-1	Budget ?	1	I	0	I	0	I	2	D	végétalisation : augmentation du stock de carbone des sols et de la biomasse : donner des objectifs de linéaires de plantation	2	D	2	D	2	D	Renaturation des milieux physiques et végétalisation des milieux urbains	2	D	2	D	2	D	2	D	Apports directs et indirects très importants de la présence de la nature sur la santé et le cadre de vie même en milieu urbain	2	I	Conséquence positive sur l'attrait touristique du territoire et toutes les activités rattachées

							Ampleur			Thématiques PCAET										Incidences environnementales																		
							Proportionnalité par rapport aux enjeux	Opérationnalité	Budget	Gaz à effet de Serre		Consommation d'énergie		Production d'énergie renouvelable		Stockage du Carbone		Qualité de l'air		Adaptation au changement climatique		Milieu physique		Milieu Naturel		Paysage		Milieu humain / cadre de vie et santé		Milieu humain / emplois								
Adapter le territoire aux changements	Protéger la biodiversité	27	Préserver les milieux naturels et les espèces	78	Organiser des événements de sensibilisation à l'environnement	CASQ	0	décrire l'action prévue sur les prochaines années. Le volet ramassage des déchets est hors sujet du plan climat. Action à insérer dans le PCAET seulement si s'y ajoute de la sensibilisation au changement climatique	2	Action reconduite chaque année	-1	Budget à indiquer	0	I		0	I		0	I	0	I	0	I	0	I	1	D	Préservation des milieux naturels	1	D	Valorisation paysagère	1	I	0	D		
Adapter le territoire aux changements	Aménager le territoire de manière durable	28	Promouvoir la nature en ville	79	Appliquer une gestion du territoire exemplaire	CASQ	1	Quelles actions pour les prochaines années ?	1	Détailler l'opérationnalité	-1	Budget à indiquer	1	I		0	I	végétalisation : augmentation du stock de carbone des sols et de la biomasse	2	D	action majeure pour l'adaptation des villes : lutte contre le ruissellement, baisse des températures estivales...	2	D	diminution des ruissellements, reconstitution de sols...	2	D	retour de la nature en ville	2	D	2	D	2	D	1	D			
Adapter le territoire aux changements	Aménager le territoire de manière durable	29	Produire une offre de logements suffisante et accessible	80	Assurer la reconquête résidentielle et le renouvellement de l'offre en logements du cœur d'agglomération	CASQ	2	Condenser le descriptif (trop long et peut-être trop rédigé).	2	Détailler les étapes de mise en œuvre (dates ?)	2		2	D	Donner si possible des objectifs chiffrés (nombres de logements, ambition énergétique, objectif d'émission de GES, de production d'EnR...) donner des exemples énergie-climat de la charte d'écoquartier	2	D	Donner si possible des objectifs chiffrés (nombres de logements, ambition énergétique, objectif d'émission de GES, de production d'EnR...) donner des exemples énergie-climat de la charte d'écoquartier	1	D	la qualité de l'air est indirectement impactée si des ambitions sont indiquées sur les systèmes de chauffage performant et la réduction de l'usage de véhicules polluants	1	D	La considération de l'adaptation au changement climatique du territoire doit être indiquée (risque d'imperméabilisation des sols)	2	D	Point de vigilance : le lieu de la construction de l'écoquartier doit limiter l'étalement urbain	0	D	1	D	Amélioration du cadre de vie et de la santé des habitants	2	D				
Adapter le territoire aux changements	Aménager le territoire de manière durable	30	Expérimenter et développer des modèles d'aménagements respectueux de l'environnement	81	Le Projet d'aménagement et de développement durables	CASQ	1	Action d'importance mais le descriptif est flou et peu concret ; par quoi passe la valorisation ? Quelles actions ? Quels moyens ? Faire le lien avec l'énergie, le climat et l'adaptation	-1		-1		0	I		0	I		0	I	0	I	0	I	0	D	0	D	0	D	1	D	2	D				
Adapter le territoire aux changements	Aménager le territoire de manière durable	30	Expérimenter et développer des modèles d'aménagements respectueux de l'environnement	82	Construction exemplaire : Pôle sportif quartier Europe	Saint-Quentin	1	Renforcer la rédaction : quel besoin ? Quel est le site choisi (extension urbaine ou reconversion ?) Quelle place de la nature dans le projet ? Quelles réponses aux enjeux énergie-climat ?	2		-1	Budget à indiquer	1	D	Emissions de GES limitées car le réseau de chaleur est en partie alimenté grâce aux ENR	1	D	Consommation d'énergie grâce au réseau de chaleur	1	D	recours aux écomatériaux permettant le stockage du carbone Point de vigilance sur l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols des places de stationnement	0	I	0	I	1	D	Point de vigilance sur la consommation d'espace et l'imperméabilisation des sols des places de stationnement	0	D	0	D	Impact paysager à considérer	2	D	Offre d'activités sportives	2	D
Adapter le territoire aux changements	Aménager le territoire de manière durable	30	Expérimenter et développer des modèles d'aménagements respectueux de l'environnement	83	Le projet de territoire	CASQ	0	Action d'importance mais le descriptif est flou et peu concret ; Quelles actions ? Quels moyens ? Intégrer ici actions concrètes issues des 9 axes qui concernent l'énergie, le climat et l'adaptation	-1		-1		0	I		0	I		0	I	0	I	0	I	1	D	1	D	1	D	2	D	2	D				
Adapter le territoire aux changements	Aménager le territoire de manière durable	30	Expérimenter et développer des modèles d'aménagements respectueux de l'environnement	84	SMART-CITY : Saint-Quentin ville intelligente de demain	Saint-Quentin	0	Ne répond pas directement aux enjeux énergie-climat en l'état : à démontrer dans le descriptif	0		0		0	D	Renforcer dans le descriptif l'action de base des consommations d'énergie	0	I		0	I	0	I	0	I	0	I	0	I	0	I	0	D	1	D				
Adapter le territoire aux changements	Aménager le territoire de manière durable	31	Réduire les inégalités du territoire	85	Concertation avec la société civile	CASQ	0	Quelle sont les conséquences de cette concertation au sein du CODEV ? Comment cela est-il considéré/pri en compte ? Et surtout, quelles actions prévues pour la suite ?	0	Détailler l'opérationnalité	-1	Budget à indiquer	0	I		0	I		0	I		0	I	0	I	0	I	0	I	0	I	0	I	1	D	Action de sensibilisation		
Adapter le territoire aux changements	Se préparer au changement climatique	32	Réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques climatiques (inondations et coulées de boues, canicules...)	86	Plan de Prévention des Risques climatiques (Inondations et coulées de boues)(PPRI)	CASQ	0	On ne comprend pas à la description quelle est l'action prévue	0	le PCAET peut traduire l'opérationnalité du PPRI par des actions concrètes	0	Budget à indiquer	0	I		0	I		0	I		2	D	2	D	2	D	1	D	2	D	Protection des populations	0	D				
Adapter le territoire aux changements	Se préparer au changement climatique	32	Réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques climatiques (inondations, coulées de boues, canicules...)	87	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations GEMAPI	CASQ	0	Quelles actions pour les prochaines années ?	0	planning à indiquer	0	Budget à indiquer	0	I		0	I		0	I		2	D	1	D	2	D	1	D	2	D	Protection des populations	1	D				
Adapter le territoire aux changements	Se préparer au changement climatique	33	Promouvoir un développement durable du territoire	88	Aid'Aione, une démarche de responsabilité sociale des organisations (RSO) globale	Association Aid'Aione	1	Action exemplaire à l'échelle de l'organisme. Condenser le descriptif (trop long et peut-être trop rédigé). Ne sélectionner que les considérations énergie-climat-adaptation	0	planning à indiquer	0	Budget à indiquer	1	I		1	D		0	D		0	D	0	I	0	I	0	I	2	D	Amélioration pour les usagers	2	D				

[illegible]